DOCUMENT D'INFORMATION

OFFRE AU PUBLIC DE JETONS BLUECO (« BLC »)

Pages 2 à 61

INFORMATION DOCUMENT

PUBLIC OFFERING OF BLUECO TOKENS ("BLC")

Pages 62 to 117

DOCUMENT D'INFORMATION

OFFRE AU PUBLIC DE JETONS BLUECO (« BLC »)

Période de souscription du 15 juillet 2021 au 15 janvier 2022
(ou dès que le Hard Cap est atteint)

blueco.io

CITATION LIMINAIRE

« *La créativité ne fait que connecter les choses. Quand vous demandez aux créatifs comment ils ont fait quelque chose, ils se sentent un peu coupables parce qu'ils ne l'ont pas vraiment fait, ils ont juste vu quelque chose. Cela leur parut évident au bout d'un moment. C'est parce qu'ils ont pu connecter les expériences qu'ils ont eues et synthétiser de nouvelles choses* **»**.

Steve Jobs

NOTRE PROJET

Le projet de la société FARACHA EQUITIES SA (la « **Société** ») consiste en une offre au public de jetons (« *Initial Coins Offering* » ou « ICO ») visant à lever des fonds pour mener à bien deux projets ambitieux dans le *green-business*.

1. La culture du cannabis thérapeutique, associé à un laboratoire d'éco-extraction et à une centrale photovoltaïque.
2. L'extraction éco-responsable de la phycocyanine à partir d'une spiruline cultivée par la société FARACHA EQUITIES à Avignon en France et à Fafe au Portugal.

Opérant dans l'industrie du complément alimentaire, de la santé et des énergies renouvelables, la société FARACHA EQUITIES s'inscrit résolument dans le développement et la création de *green-businesses*.

Cet engagement est le fruit de nombreuses années d'expérience dans le monde de l'écologie et des énergies renouvelables de son fondateur, Monsieur Jean-Marie SANTANDER.

En participant à l'ICO de la Société, les souscripteurs détiendront des jetons BLC et pourront ainsi acquérir en priorité et à des tarifs préférentiels les produits fabriqués et commercialisés par FARACHA EQUITIES : le CBD thérapeutique certifié GMP (Good Manufacturing Practice) et la phycocyanine et demain d'autres produits éco-extraits ou enrichis à partir du cannabis et/ou de la spiruline.

NOTRE PROJET ET LA BLOCKCHAIN

Les ICO se définissent comme des levées de fonds donnant lieu à l'émission au profit des investisseurs de jetons, émis et enregistrés au moyen d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé également appelé « blockchain ».

La technologie blockchain ou DLT (*Distributed Ledger Technology*), est un système numérique qui enregistre des transactions d'actifs et leurs détails dans plusieurs emplacements à la fois.

Contrairement aux bases de données traditionnelles, la DLT ne dispose pas d'un dépôt de données de référence ni de fonction d'administration centralisée.

La blockchain « Ethereum » est un protocole d'échanges décentralisés permettant la création et/ou l'utilisation par ses utilisateurs de contrats intelligents (« *smart contracts* »), basés sur un protocole informatique permettant de vérifier ou de mettre en application des contrats mutuels. Ils sont déployés et consultables publiquement.

La blockchain Ethereum utilise une unité de compte dénommée « ETHER » notamment comme moyen de paiement de ces contrats. Son sigle correspondant, utilisé par les plateformes d'échanges, est « ETH ». Ethereum est la deuxième plus importante monnaie cryptographique décentralisée avec une capitalisation supérieure à 200 milliards de dollars au 24 juin 2021.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS SUR L'EMETTEUR DES JETONS

2. PROJET DE L'EMETTEUR OBJET DE L'OFFRE

3. DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX JETONS OFFERTS

4. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE JETONS BLC

5. MODALITES TECHNIQUES DE L'EMISSION DES JETONS

6. CONSERVATION ET RESTITUTION DES FONDS ET DES ACTIFS NUMERIQUES RECEUILLIS DANS LE CADRE DE L'OFFRE DES JETONS

7. DISPOSITIFS KYC – AML

1. INFORMATIONS SUR L'EMETTEUR DES JETONS

1-1. Description de la société

Nom de la société : **FARACHA EQUITIES SA**
Capital Social : 4 019 600 €
Cadre juridique : Société anonyme
Siège social : 76, route de Thionville 2610 Luxembourg
Président : Jean-Marie SANTANDER
Numéro d'immatriculation : B120536
Date d'immatriculation : 23 octobre 2006
Site internet du projet de FARACHA EQUITIES : **blueco.io**

Succursale en France : Les Carrés de Lenfant. Avenue du 12 juillet 1998, 13290 Aix-en-Provence
RCS Succursale : 898 996 582 RCS Aix-en-Provence
Date de création : 1er avril 2021
SIREN : 898 996 582
Numéro de TVA : FR12898996582

Actionnariat et administrateurs

Monsieur Jean-Marie SANTANDER est actionnaire unique de la Société et Président

Monsieur Jean Marie SANTANDER, réside en France. Agé de 69 ans, Jean-Marie est Ingénieur en électrotechnique (Conservatoire National des Arts et Métiers) et détient un master en Finance et Marketing et un master en Management de l'Immobilier, de la Construction et de l'Aménagement. De 1972 à 1981, il occupe le poste d'Inspecteur puis Ingénieur à l'APAVE du Sud-Est. De 1981 à 1998, il se lance dans la construction et la promotion de villas et de complexes immobiliers et depuis 1998 dans la cogénération puis les énergies renouvelables. Aujourd'hui il est un spécialiste incontesté des énergies renouvelables et des complexes associant des activités agricoles (ou algues) à des énergies renouvelables.

Historique

23 octobre 2006	Création de FARACHA EQUITIES SA au Luxembourg
Novembre 2006	Actionnaire de THEOLIA, société cotée en bourse, fondée par Jean-Marie SANTANDER, et spécialisée dans la construction de centrales éoliennes et dans la production d'électricité verte
2007	Actionnaire de ID MID-CAPS (30%), société créée en 2000 dont l'objet est le conseil et l'analyse financière
Années 2007 - 2008	Convention stratégique avec THEOLIA

Fin 2008	Démission de Jean-Marie SANTANDER de THEOLIA
2009	Actionnaire de Colibri Développement au Maroc et création d'un complexe immobilier de luxe sur 38 hectares
2009	Création de GLOBAL ECOPOWER, société cotée en bourse, spécialisée dans la construction de centrales autonomes de production d'électricité éoliennes et photovoltaïques et dans la construction de complexes mettant en œuvre une culture agricole et des énergies renouvelables (fraises, framboises, spiruline)
2020	Démission de Jean-Marie SANTANDER de GLOBAL ECOPOWER
2020 - 2021	Reprise d'une activité dans l'univers du végétal et notamment dans la culture de la spiruline et éco-extraction de la phycocyanine. Vente de COLIBRI DEVELOPPEMENT au Maroc. Vente de la participation dans ID MID-CAPS.

Organigramme du groupe FARACHA EQUITIES (le « Groupe »)

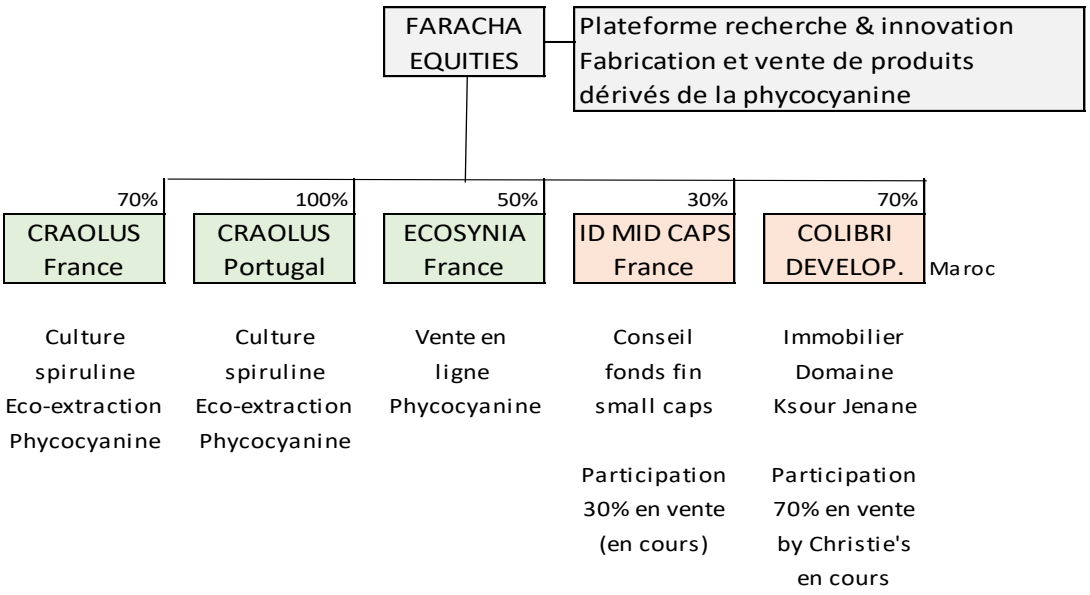

1-2. Activités de la société

La culture du cannabis thérapeutique

La société FARACHA EQUITIES souhaite également développer une unité de culture du cannabis thérapeutique et d'éco-extraction du Cannabidiol (« **CBD** ») au Portugal.

Cette unité de culture du CBD sera associée à un laboratoire d'éco-extraction du CBD et à une centrale photovoltaïque sur tracker, une structure portante motorisée permettant d'orienter les panneaux solaires pour en augmenter la productivité.

Le terrain sur lequel sera exploité cette activité mesure 76 000 m², situé sur la commune de Fafe au Nord du Portugal.

La Société travaille actuellement pour obtenir les autorisations nécessaires au Portugal pour pouvoir cultiver ce végétal en vue d'extraire, sur site, l'huile de CBD.

L'éco-extraction de la phycocyanine à partir d'une spiruline

La société FARACHA EQUITIES est spécialisée dans la construction de complexes destinés à cultiver une variété végétale ou des microalgues et à éco-extraire des végétaux ou microalgues des produits « PREMIUM », de très haute qualité, destinés à la santé et aux compléments alimentaires.

A ce jour et au travers de sa filiale à 50%, ECOSYNIA, la société FARACHA EQUITIES commercialise de la phycocyanine grâce à son site de vente en ligne, MINERAL BLUE (**https://mineral-blue.com/**).

Forte de partenariats scientifiques très solides, FARACHA EQUITIES souhaite développer de nouvelles méthodes d'extraction de la phycocyanine en vue de fournir aux clients un produit de très haute qualité.

Désormais, FARACHA EQUITIES souhaite construire un complexe à Avignon (en France) et un autre complexe identique à Fafe (au Portugal) en vue de cultiver de la spiruline « sous serres » et d'extraire en tout 4 à 5 tonnes de phycocyanine.

La Société envisage de vendre en « B2B » (de professionnel à professionnel) la phycocyanine obtenue et notamment dans les pays suivants : France, Portugal, Espagne, Italie, Suisse, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, Hollande, Danemark, Suède, Finlande, Norvège, USA (principalement en Californie, Floride et New York), Canada, Australie et Japon.

Le projet de FARACHA EQUITIES et les jetons BLC

Comme indiqué ci-dessus, en participant à l'ICO de la Société, les souscripteurs seront détenteurs des jetons BLC et pourront ainsi acquérir en priorité et à des tarifs préférentiels B2B, les produits fabriqués et commercialisés par FARACHA EQUITIES.

La société FARACHA EQUITIES envisage d'utiliser les fonds collectés pour financer tout ou partie de ses projets (R&D, études préliminaires, plans d'exécution, construction, culture et éco-extraction).

Le partenariat entre FRENCH-ICO et FARACHA EQUITIES

La société FRENCH-ICO.COM (« **FRENCH-ICO** ») est une société par actions simplifiée dont le siège se trouve au 123 avenue de Montredon, 13008 Marseille, en France.

FRENCH-ICO a pour activité la mise en relation des porteurs de projets européens souhaitant lever des capitaux en crypto-actifs, auprès d'investisseurs internationaux. Spécialiste de la technologie blockchain Ethereum, FRENCH-ICO réalise des *smarts contracts* (codes informatiques avec exécution automatique sur la blockchain) personnalisés selon les besoins des porteurs de projets.

FRENCH-ICO met toute son expertise, sa compétence et ses réseaux pour que les porteurs de projets puissent réaliser leur ICO avec succès.

FRENCH-ICO est le partenaire technique de FARACHA EQUITIES dans le cadre de la présente ICO.

Les partenaires qui accompagnent FARACHA EQUITIES dans cette ICO ont tous une expérience de la technologie blockchain, des crypto-actifs et de leurs usages, dans les domaines du juridique, de la comptabilité, du marketing, du développement informatique, de la communication, du E-Marketing, etc.

1-3. Coordonnées de contact de l'équipe en charge du projet

Les souscripteurs peuvent entrer en contact avec les équipes de FARACHA EQUITIES à tout moment, par email à l'adresse suivante : ico@blueco.io
.

1-4. L'équipe autour du projet

Principaux acteurs

Monsieur Jean-Marie SANTANDER : Ingénieur du Conservatoire National des Métiers et Master Finance + Master Management. Fondateur et Président de FARACHA EQUITIES.

Madame Suzette DA SILVA : D.E.S.S des droit (Bordeaux) + Master en « Finance pour juriste » + Naturopathe **.** Responsable de la communication

Monsieur Gérard IBERT : D.E.S.C.F. Expertise comptable. Master II CAC Contrôle Audit é Comptabilité. Responsable de la stratégie financière.

Monsieur Grégory SANTANDER : Ingénieur généraliste et titulaire d'un MSc en Audit & Finance

Monsieur Florian VASAÏ : Docteur en microbiologie et biologie moléculaire. Responsable de la R&D et de l'éco-extraction.

Monsieur Gil MARQUEZ : Ingénieur commercial. Responsable de la vente B2B et des grands comptes**.**

Partenaires et conseillers

Monsieur Christophe GAUTHIER : Ingénieur en informatique de formation. Co-fondateur et Président de FRENCH-ICO (France).

Maître Margaux FRISQUE : Avocat en droit des affaires au Barreau de Marseille (France) et intervenant régulièrement sur des sujets « Blockchain & Crypto-actifs ».

Monsieur Farid CHEMAT : Professeur des universités. Directeur de l'équipe GREEN à Avignon, spécialisée dans l'Eco-extraction du végétal. Nombreux brevets. Premier éco-extracteur mondial.

Monsieur Bertrand LEPINE : Inventeur des premiers extraits de spiruline fin 90. Spécialiste de l'éco-extraction de la phycocyanine. Bertrand cultive la spiruline depuis 20 ans..

Monsieur Antoine DE TOURNEMIRE : Ecole Supérieure de Journalisme (ESJ) de Paris. Fondateur et Président de LAUDANS (France). Communication.

Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes est F.M.S SA, sis 76, route de Thionville L2610 Luxembourg depuis le 17 juin 2019. Le mandat est fixé pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction tous les ans.

2. PROJET DE L'EMETTEUR OBJET DE L'OFFRE

2.1 Métier, vision et marché

FARACHA EQUITIES envisage de lancer une activité de production de spiruline sous serres et d'extraction de la phycocyanine Premium.

La Société a choisi deux sites pour construire ses serres :

- Un terrain à Avignon de 5 hectares ;
- Un terrain à Fafe, au Portugal de 5 hectares.

Chaque site sera équipé de six serres de 1850 m² chacune, d'un laboratoire de R&D, d'une unité d'extraction de la phycocyanine, d'une unité d'expédition, d'une unité de stockage et d'un ensemble administratif.

Globalement, la construction et l'exploitation de ces deux sites permettra d'obtenir 4 à 5 tonnes par an de phycocyanine premium, de haute qualité, dans le but de la commercialiser en B2B dans plusieurs pays.

FARACHA EQUITIES souhaite développer différents projets écologiques dans le « *domaine du végétal* », des produits nécessitant des besoins en électricité importants, dans le cadre de l'économie circulaire, des projets à énergie positive verte fonctionnant en autoconsommation totale ou partielle.

A ce titre, la société FARACHA EQUITIES souhaite également développer une unité de culture du cannabis thérapeutique et d'éco-extraction du CBD associée à une centrale photovoltaïque au sol.

Le terrain sur lequel sera exploité cette activité mesure 76 000 m², situé sur la commune de

Fafe au Nord du Portugal.

FARACHA EQUITIES : vision de l'économie circulaire

L'économie circulaire *repose sur un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets*.

FARACHA EQUITIES est un créateur de « green-business », un ensemble d'activités, dans le cadre de l'économie circulaire, associant la culture ou la fabrication d'une activité « énergivore » à une production d'électricité mettant en œuvre des énergies renouvelables, en autoconsommation totale ou partielle et en énergie positive verte, utilisant tous les composants de manière à atteindre un objectif « zéro déchet ».

Concrètement, le projet de la Société vise à cultiver la spiruline dans des serres photovoltaïques, ces constructions découlant d'une éco-conception, réalisées directement par le Groupe FARACHA EQUITIES.

Par la suite, des bassins seront construits dans les serres et la spiruline sera cultivée selon des méthodes écologiques.

Par des moyens non industriels, FARACHA EQUITIES va récupérer la spiruline, de très haute qualité. Puis, après l'avoir enrichie de matériaux et d'oligo-éléments pour cibler plus parfaitement certaines affections et à partir de diverses méthodes d'éco-extraction, la Société procède à une extraction d'une partie de la spiruline, représentant environ 15%. Cette extraction s'appelle la phycocyanine.

Par ces méthodes entièrement écologiques et refusant de faire appel à des conservateurs ou autres produits néfastes pour la santé, FARACHA EQUITIES conditionnera cette phycocyanine dans des tubes unidoses de 20 ml en vue de les commercialiser en B2B.

2.1.1 La Spiruline

Dans chaque serre, des bassins de 15 à 20 cm de profondeur, allant jusqu'à 70 mètres de

long vont permettre de cultiver la spiruline. Toutes les semaines, le même bassin sera « récolté ».

Lorsque la spiruline est récoltée par de simples filtres à tamis, l'eau filtrée retournant dans les bassins, FARACHA EQUITIES, après avoir enrichi la spiruline, procède à diverses opérations simples (i) soit le séchage de la spiruline et la préparation pour la présenter en poudre, en paillettes, en comprimés ou en capsules, (ii) soit la spiruline est congelée en vue d'être utilisée pour éco-extraire la phycocyanine.

De la spiruline à la phycocyanine (schéma explicatif) :

Notre spiruline, c'est quoi ?

La spiruline est une microalgue d'eau douce qui fait partie de la famille des cyanobactéries ou « algues bleu-vert ». C'est un micro-organisme qui existe depuis 3,5 milliards d'années. Elle pousse de façon naturelle dans les eaux chaudes des lacs en Inde, au Tchad et au Mexique.

Ses bienfaits sont multiples :

- **Antioxydante et anti-âge** : Grâce aux agents antioxydants qu'elle contient, la spiruline aide à la régénération cellulaire et ralentit ainsi le vieillissement.
- **Maladies cardio-vasculaires** : En stimulant la synthèse de la lipoprotéine lipase, la spiruline permet de faire diminuer le taux de « LDL » (considéré comme le « mauvais cholestérol ») et augmenter le taux de « HDL » (« bon cholestérol »).
- **Diabète** : La spiruline permet de baisser le taux de glycémie à jeun et de booster l'efficacité de l'insuline.
- **Bénéfique pour la pratique sportive** : La structure chimique de la phycocyanine (10 à 15% de la spiruline) est très proche de l'érythropoïétine (EPO), protéine qui régule la production de globules rouges. La spiruline facilite la récupération après l'effort.

Principaux *drivers* de la spiruline

Tendances macro	Mode de vie sain	Volonté de prendre soin de soi et d'adopter une alimentation riche en protéines
	Pratique du sport	Développement d'une pratique sportive régulière et plus poussée, promue notamment par des grands évènements et les réseaux sociaux
	Alimentation végétarienne	Réduction de l'alimentation carnée dans les pays développés, pour des raisons éthiques ou environnementales Recherche d'alternatives végétales pour compléter les besoins en protéines Sensibilité croissante (ex : +17% croissance pour le marché des alternatives végétales entre 17-18 aux USA)
Tendances à l'échelle du marché de la spiruline	Usage des compléments alimentaires	Démocratisation des compl. alim. – ex. en France: 20% d'adultes consommateurs en 2007, 29% en 2015 Rationalisation des message véhiculés: bénéfices raisonnables dans le cadre d'une vie/ alimentation équilibrée vs. promesses de " produits miracles"
	Demande de phycocyanine	Développement de la demande de phycocyanine soutient les volumes de spiruline
	Nouveaux segments clients	Promotion des bienfaits de la spiruline auprès d'une nouvelle clientèle – au-delà des segments lifestyle et végétarien – ex.: personnes âgées (maintien de masse musculaire)

Etude de marché de la spiruline premium

	2018	Estimation 2030	Croissance 2018-2030
Consommation des pays cibles de spiruline	3 600 t	12 000 t	↗ 233%
Consommation spiruline en France	400 t	1 125 t (9% par an)	↗ 180%
Consommation autres pays cibles, hors USA	1 800 t	5 000 t	↗ 316%

Pays ciblés : France, Portugal, Espagne, Italie, Suisse, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, Hollande, Danemark, Suède, Finlande, Norvège, USA (principalement Californie, Floride, New York), Canada, Australie et Japon.

2.1.2 La phycocyanine

La phycocyanine, 5 000 fois plus puissante que la spiruline !

- Un produit fabriqué en France, à partir d'une **spiruline cultivée en France ;**
- Une formulation **entièrement naturelle** et **sans conservateur ;**
- Une phycocyanine **pure** et **fortement concentrée ;**
- Un produit **sans sucre** et **sans alcool**, **sans gluten** et **sans lactose.**

Les bienfaits de la phycocyanine : « l'or bleu de la spiruline »

C'est grâce à l'action de la phycocyanine contenue dans la spiruline (environ 15%) que la lumière captée par la spiruline est transformée en énergie afin de permettre sa croissance.

La phycocyanine présente une couleur bleue indigo caractéristique, avec des reflets rouges à la lumière, représentatif de son activité biologique. Une fois extraite sous forme liquide à partir d'une spiruline fraîche, l'affinité de la phycocyanine liquide avec notre métabolisme est telle que ses éléments passent rapidement les parois digestives et sont immédiatement assimilés par notre corps.

Il en résulte une biodisponibilité environ 5000 fois plus importante que la spiruline.

Pour obtenir une phycocyanine de qualité, il faut partir d'une spiruline premium cultivée dans les meilleures conditions. C'est l'objet des deux constructions que nous envisageons.

Par sa nature, la phycocyanine est une molécule sensible à la température et à la lumière. Dès lors, il faut prendre des précautions toutes particulières pour permettre une extraction efficace.

La maîtrise du processus d'extraction et de conditionnement assure une phycocyanine naturelle, pure et d'une qualité exceptionnelle :

- Une protéine anti-inflammatoire : La phycocyanine possède une activité similaire aux molécules anti-inflammatoires les plus efficaces (meilleur potentiel d'inhibition des enzymes à l'origine de l'inflammation).

- Un pigment naturellement antioxydant : Comme la plupart des pigments d'origine

naturelle, la phycocyanine est une molécule antioxydante (protection des cellules de l'organisme, vertu neuroprotectrice).

- Un acteur de l'immunomodulation : La phycocyanine possède est un puissant anti-allergique, efficace à la fois sur le rhume des foins et l'asthme.

- Une molécule bénéfique pour l'organisme : La phycocyanine participe à la diminution du cholestérol LDL et des triglycérides. Elle permet également de protéger et de détoxifier le foie.

- Une meilleure oxygénation des cellules : Si elle nous est bénéfique à tous, la phycocyanine intéresse tout particulièrement les sportifs. En effet, cette protéine participe activement à la formation des globules rouges. Elle possède une structure similaire à l'érythropoïétine (EPO), ce qui lui donne un rôle important dans l'immunité de l'organisme. Mais surtout dans le transport de l'oxygène vers les muscles !

On la recommande très souvent aux sportifs souhaitant améliorer leurs performances, ou bien à la suite d'une blessure. Mais également pour ceux qui souhaitent profiter d'une meilleure récupération après un effort important.

Grâce à l'enrichissement préalable des cellules de spiruline, FARACHA EQUITIES pourra « cibler » plus précisément les bienfaits de la phycocyanine :

- Immuno-phyco : Renforcement de l'état immunitaire
- Antistress-Phyco : Action contre les symptômes du stress, contre le psoriasis, contre l'eczéma, qui améliore la qualité du sommeil
- Femme-Phyco : Activité nette vis-à-vis des troubles de la ménopause
- Minceur-Phyco : Facilite la perte de poids naturellement
- Arti-Phyco : Action efficace contre la polyarthrite rhumatoïde
- Trigly-phyco : Action efficace contre les triglycérides
- Etc.

Principaux *drivers* de la phycocyanine

Tendances macro	Mode de vie sain	Volonté de prendre soin de soi et une alimentation riche en « supers aliments »
	Pratique du sport (antioxydant & EPO)	Recherche de solutions de récupération (antioxydant) dans le cadre d'une pratique du sport plus régulière. Amélioration de la performance pour les sports d'endurance (EPO)
	Vieillissement de la population & urbanisation	Antioxydant de la phycocyanine pour la protection des cellules (notamment cutanées). Effet sur les allergies et en particulier l'asthme pouvant soutenir son utilisation en nutraceutiques, notamment en préventif pour les populations exposées comme les citadins.
Tendances à l'échelle du marché de l'industrie	Usage compléments alimentaires	Démocratisation des compléments alimentaires, etc.
	Connaissance effets positifs	Argumentaire encore méconnu et communication limitée (quelques vendeurs en ligne) et peu d'études et d'appui marketing autour des bienfaits
	Nouveaux segments	Promotion des bienfaits de la phycocyanine auprès d'une nouvelle clientèle : personnes âgées (immunité, antioxydant, manque de fer, diabète, cholestérol, …), des sportifs (récupération et amélioration pour les sports d'endurance)

Etude de marché de la phycocyanine premium

	2018	Estimation 2030	Croissance 2018-2030
Production mondiale de phycocyanine	400 t	650 t	↗ 62%
Pourcentage de la phycocyanine premium	10% env.	20% env.	↗ 100%
Production de la phycocyanine premium (en t)	40t	250 t	↗ 525%

Pays ciblés : France, Portugal, Espagne, Italie, Suisse, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, Hollande, Danemark, Suède, Finlande, Norvège, USA (principalement Californie, Floride, New York), Canada, Australie et Japon.

2.1.3 L'innovation et la R&D

Dans le cadre d'un partenariat avec le Groupe de Recherche en Eco-Extraction de produits naturels (le « GREEN »), dépendant de l'Université d'Avignon et des pays du Vaucluse et des collaborateurs du Groupe FARACHA EQUITIES SA, nous travaillons activement :

- Sur l'enrichissement des cellules de spiruline et/ou de phycocyanine.
- Mise en place d'une technique d'éco-extraction de la phycocyanine à partir de la technique des ultrasons.
- Mise en place d'une technique d'éco-extraction de la phycocyanine à partir de la

technique des micro-ondes.
- Mise en place d'une technique d'éco-extraction de la phycocyanine à partir de la technique du champ électrique pulsé.

2.2 Projets à financer grâce aux fonds levés dans le cadre de l'ICO

Les différents projets

FARACHA EQUITIES envisage de construire les deux mêmes installations à Avignon (France) et à Fafe (Portugal) :

- Deux terrains de 5 hectares chacun,
- Construction de six serres de 150 ml x 16 ml contenant en tout 15 000 m² de bassins destinés à cultiver la spiruline,
- Un laboratoire R&D,
- Un atelier d'extraction,
- Une zone de mise en contenants et d'expédition,
- Une zone administrative.

L'unité d'Avignon devrait produire 15 à 18 tonnes de spiruline par an et celle de Fafe 22 à 25 tonnes de spiruline. Nous espérons obtenir environ 1 800 kg par an de phycocyanine à Avignon et 2 500 kg par an de phycocyanine au Portugal.

Les techniques de R&D et d'innovation seront identiques pour les deux projets.

2.3 Règlementations spécifiques au projet

Pour chaque projet, FARACHA EQUITIES s'engage à respecter la règlementation applicable aux végétaux manipulés et commercialisés.

La Société veille au respect et à l'évolution de la législation dans les domaines concernant ses activités et notamment :

- La règlementation en matière d'urbanisme (en particulier s'agisant des permis de construire),
- La règlementation pour l'obtention du label « ECOCERT »,
- La règlementation liée au programme européen « REACH »,
- La règlementation européenne liée aux compléments alimentaires,
- La règlementation européenne applicable au CBD.

2.4 Mécanismes décisionnels et gouvernance

Le mécanisme décisionnel et la gouvernance du projet répondent aux mêmes principes de gouvernance que ceux appliqués au sein de la Société FARACHA EQUITIES.

Monsieur Jean-Marie SANTANDER est seul décisionnaire sur le présent projet et aucun autre tiers ou entité extérieure ne peut influencer ses décisions et la conduite du projet porté par la Société.

2.5 Souscripteurs auxquels l'offre s'adresse

L'offre s'adresse aux investisseurs souhaitant acquérir des jetons « BLC ». L'offre s'adresse aux professionnels de l'investissement, aux entreprises et particuliers dont l'adresse Ethereum est enregistrée dans la liste blanche de la plateforme FRENCH-ICO.

Pour plus de détails sur les droits afférents aux jetons BLC, nous vous invitons à vous reporter (i) au paragraphe 3 du présent document et (ii) au document intitulé « BLC Token Sale Terms & Conditions », en annexe B.

Les souscripteurs doivent obtenir le statut ANGEL, ANGEL PREMIUM ou ANGEL PREMIUM PRO, dans le cas contraire les souscriptions sont automatiquement bloquées par le *smart contract* de l'ICO.

Pour plus de détails sur les dispositifs KYC – AMF et sécurité mis en place, nous vous invitons à vous reporter à la page 29 – Paragraphe 7 du présent document et au document intitulé « BLC Token Sale Terms & Conditions » en annexe B.

2.6 Financement des deux sites

Le projet à Avignon est estimé à 4,5 millions d'euros et celui de Fafe à 4,25 millions d'euros.

I- EMPLOIS

			Avignon	Porto
PHASE AVANT TRAVAUX	LOT 1	Foncier	50 000	50 000
		Etudes préléminaires	150 000	150 000
		Permis de construire	50 000	30 000
		TOTAL LOT 1 - DEVELOPPEMENT	**250 000**	**230 000**
	LOT 2	Montage financier GEP	200 000	200 000
		TOTAL LOT 2 - MONTAGE FINANCIER	**200 000**	**200 000**
	LOT 3	Modélisation tech. & éco. / Dimensionnement	150 000	150 000
		Etudes de projet, Etudes d'exécution	300 000	200 000
		TOTAL LOT 3 - CONCEPTION	**450 000**	**350 000**
PHASE TRAVAUX	LOT 4	Ordonnancement, Pilotage, Coordination	150 000	200 000
		Direction études et travaux, mission synthèse	150 000	150 000
		Installation de chantier	20 000	20 000
		Terrassement / Bassins / Evacuation des eaux	150 000	120 000
		Fondations	50 000	50 000
		Fabrication et installation des serres	806 400	725 760
		Construction et aménagement bio-laboratoire	800 000	800 000
		Mise au point des techniques d'éco-extraction	220 000	100 000
		Enrichissement des molécules de spiruline	75 000	75 000
		Machine d'éco-extraction	350 000	350 000
		Divers matériels de laboratoire	200 000	200 000
		Unité de remplissage des contenants	200 000	200 000
		Unité d'encartonnage et d'expédition	300 000	300 000
		Divers	123 600	130 000
		Réception et levée des réserves	50 000	50 000
		TOTAL LOT 4 - REALISATION	**3 645 000**	**3 470 760**
		TOTAL LOT 1 A LOT 4	**4 545 000**	**4 250 760**

II- RESSOURCES

	Vignes 1	Vignes 2
Fonds propres	1 363 500	1 062 690
Subventions	-	1 594 035
Emprunt garanti par l'Etat	-	1 594 035
Emprunt bancaire	3 181 500	-
TOTAL DES RESSOURCES	**4 545 000**	**4 250 760**

2.7 Frais liés à l'offre

Nous vous précisons à titre indicatif les frais liés à la présente offre de jetons et qui seront supportés par l'émetteur des jetons :

- FRENCH-ICO : 5 % du montant levé en Ethers si l'ICO est réussie
- LAUDANS : 11 000 euros HT
- Maitre Margaux RISQUE : Confidentiel
- Aucune émission et distribution de jetons gratuits ne seront réalisés pendant la durée de l'offre.

2.8 Allocation des fonds collectés et usage des jetons auto-détenus

Allocation des fonds collectés

	CANNABIS Portugal		*SPIRULINE France*		*SPIRULINE Portugal*
	Hard cap		*Soft Cap*		*Hard Cap*
EMPLOI					
Phase avant travaux	*		900 000,00 €		780 000,00 €
Construction amenagement Avignon	*		3 645 000,00 €		
Construction amenagement Fafe	*				3 470 000,00 €
TOTAL			*4 545 000,00 €*		*4 250 000,00 €*
RESSOURCES					
Fonds propres	**2 573 810,00 €**		**1 363 500,00 €**		**1 062 690,00 €**
TOTAL	*2 573 810,00 €*		*1 363 500,00 €*		*1 062 690,00 €*
	* une clause de confidentialité nous empêche de communiquer les montants				

Usage des jetons auto-détenus

Réserve FARACHA EQUITIES (1) : bloquée 3 ans sur un portefeuille Ethereum spécifique :

- ✓ 500 000 BLC permettront de distribuer des primes aux collaborateurs et aux partenaires à l'exclusion du Président de FARACHA EQUITIES. Afin d'éviter un impact négatif sur le cours du BLC, la revente de ses jetons sur les marchés secondaires ne pourra se faire qu'au « fil de l'eau ».

- ✓ 500 000 BLC permettront de réguler le cours sur les marchés secondaires, à constituer le pool de liquidité sur Uniswap et pour régler les cashback en BLC pour les acquéreurs de produits faisant partie du Club VIP BLC Premium.

(1) Les jetons de la réserve sont minés avant le lancement de l'ICO. C'est le seul moment où l'émetteur peut miner ses propres jetons. Le minage de jetons supplémentaires ne peut se faire que si l'ICO est réussie.

Les jetons auto-détenus proviennent de la Réserve FARACHA EQUITIES, du paiement des

prestations en BLC par les clients ou du rachat par la Société des jetons, qui peut intervenir à tout moment sur le marché secondaire.

Cette réserve ainsi constituée (jetons auto-détenus), permettra par exemple à la Société d'offrir de la liquidité au marché secondaire et concourir au maintien du cours du BLC à sa valeur d'usage (voir ci-après « valeur d'usage des jetons »).

3. DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX JETONS OFFERTS

3.1 Valeur d'usage des jetons

A la clôture de l'ICO et si l'ICO atteint son objectif, la valeur d'usage d'un (1) BLC sera d'un (1) euro (valeur d'usage égale à la valeur de souscription nominale)

3.2 Usages des jetons BLC

Club VIP BLC Premium

Tout porteur de BLC appartiendra au « **Club VIP BLC Premium** » (le « **Club** »).

Tout porteur de BLC dont les jetons seront stackés sera membre du Club et pourra bénéficier d'avantages variés lors de l'achats des produits de la Société, en fonction de sa qualité au sein du Club : PLATINIUM, GOLD ou SILVER.

Membre BLC Premium Platinium et droits y afférents

Le porteur de BLC, ayant investi plus de 5 000 euros sera « BLC Premium Platinium » et bénéficiera des avantages suivants :

- Possibilité d'effectuer des achats en priorité, tous les mois, portant sur quelque produit du Groupe FARACHA EQUITIES que ce soit, pour un montant correspondant à l'investissement effectué divisé par 10.

  Ex : l'investisseur ayant investi 10.000 € pourra acheter en priorité 1 000 € de produits tous les mois.

- Possibilité d'acheter en plus et tous les six mois, une commande de son investissement divisé par 5.

  Ex : l'investisseur ayant investi 10.000 € pourra acheter en plus en priorité 2 000 € de produits tous les six mois.

- Possibilité de bénéficier en priorité des promotions sur tous les produits, des *newletters* de la responsable du BLC Premium Platinium et de ses conseils, disponibles par téléphone (conseils santé, produits existants, évolution des produits, etc.)

- Annonce des nouveautés en avant-première, hotline VIP + communication prioritaire des nouveaux produits du Groupe.

- Cashback en BLC à hauteur de 3% des achats payés en BLC.

Membre BLC Premium Gold et droits y afférents

Le porteur de BLC, ayant investi entre 2.501 et 4.999 euros, sera membre BLC Premium Gold et bénéficiera des avantages suivants :

- Possibilité d'effectuer des achats en priorité, tous les mois, portant sur quelque produit du Groupe FARACHA EQUITIES que ce soit, pour un montant correspondant à l'investissement effectué divisé par 20.

  Ex : l'investisseur ayant investi 4.000 € pourra acheter en priorité 200 € de produits tous les mois.

- Possibilité d'acheter en plus et tous les douze mois, une commande de son investissement divisé par 10.

  Ex : l'investisseur ayant investi 4.000 € pourra acheter en plus en priorité 400 € de produits tous les douze mois.

- Possibilité de bénéficier en priorité des promotions sur tous les produits, des *newletters* de la responsable du BLC Premium Platinium et de ses conseils, disponibles par téléphone (conseils santé, produits existants, évolution des produits, etc.)

- Annonce des nouveautés en avant-première + hotline VIP.

- Cashback en BLC de 2% des achats payés en BLC.

Membre BLC Premium Silver et droits y afférents

Le porteur de BLC, ayant investi moins de 2.500 euros, sera membre BLC Premium Silver Et bénéficiera des avantages suivants :

- Possibilité d'effectuer des achats en priorité, tous les mois, portant sur quelque produit du Groupe FARACHA EQUITIES que ce soit, pour un montant correspondant à l'investissement effectué divisé par 30.

  Ex : l'investisseur ayant investi 1.500 € pourra acheter en priorité 50 € de produits tous les mois.

- Possibilité de bénéficier des promotions sur tous les produits.
- Annonce des nouveautés en avant-première
- Cashback en BLC de 1% des achats payés en BLC.

Achat de produits

Le porteur de BLC pourra acquérir des produits fabriqués par le Groupe FARACHA EQUITIES au prix « B2B », avec un traitement premium particulier, applicable selon sa qualité (membre PLATINIUM, GOLD ou SILVER).

Pour la phycocyanine premium, le prix « grand public » se situe dans une fourchette entre 40 000 et 240 000 euros par kilogramme.

FARACHA EQUITIES vendra la phycocyanine à 20 000 euros par kilogramme aux porteurs de BLC, membres du Club VIP BLC Premium. Les porteurs de BLC pourront acheter ces produits à 20 000 euros par kilogramme (soit 20 000 BLC le kilo), comme les grossistes qui achèteront la phycocyanine. Seul le port sera à la charge du porteur de BLC. Les frais de mise en boite et de colisage sont à la charge de FARACHA EQUITIES.

Les autres végétaux, cultivés et traités par le Groupe FARACHA EQUITIES, dont le CBD, pourront être vendus aux porteurs de BLC dans les mêmes conditions, à savoir au prix « B2B », sous réserve que la règlementation locale applicable, permette de vendre ces produits.

A titre informatif, il convient de préciser que la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a jugé, aux termes d'un arrêt en date du 19 novembre 2020, qu'un Etat-membre ne peut interdire la commercialisation du CBD thérapeutique légalement produit dans un autre Etat-membre, lorsqu'il est extrait notamment des fleurs de cannabis.
Voir l'arrêt
https://revuedestabacs.com/static/media/uploads/cour_de_justice_union_europeenne_=arr%C3%AAt_cbd=19_novembre_2020.pdf

Tous les prix des produits seront indiqués en euros et HT. Le taux de TVA applicable dépend des produits achetés :

- Concernant les microalgues, la TVA est de 5,5% ;
- Concernant les produits autour du CBD, la TVA est de 20%.

Les prix seront communiqués par email aux porteurs de BLC et disponibles sur le site **blueco.io** de la Société.

L'achat des produits sera possible soit en ETH, soit en euros, soit en BLC.

Délais

Les produits de phycocyanine seront disponibles à partir du 1er juillet 2022 et ceux réalisés à partir du CBD seront disponibles l'année d'après, à compter du 1er juillet 2023 (en raison des formalités devant être effectuées, des certifications et des autorisations locales à obtenir).

Les mises à jour des tarifs en vigueur relatifs aux produits et de la valeur d'usage du BLC seront actualisées sur le site **blueco.io.**

Autres usages à venir

De nouveaux produits seront régulièrement proposés pour créer plus d'intérêts aux détenteurs des jetons BLC. Le travail de la plate-forme de Recherche & Développement du Groupe FARACHA EQUITIES créera de nouveaux produits en permanence, à partir des différents végétaux ou microalgues cultivées. Via le Club VIP BLC Premium les membres seront tenus au courant des projets en cours, des autorisations obtenues et des nouveaux produits qui seront créés.

3.3 Frais de fonctionnement

Tous les frais de transaction (ou frais de minage) sur la blockchain sont à la charge des souscripteurs et ne sont pas remboursables. Ces frais sont néanmoins très faibles soit l'équivalent en ETH de quelques centimes d'euros par transaction (quel que soit le montant envoyé ou la distance).

3.4 Calendrier d'utilisation des jetons

Dès que l'ICO atteint son Soft Cap et que la date de fin est dépassée ou que le Hard Cap est atteint, les jetons préalablement réservés peuvent être récupérés par le souscripteur via son tableau de bord directement sur le site de www.french-ico.com.

La totalité des jetons sont utilisables dès que le souscripteur les a récupérés.

Si le cours de l'ETHER et/ou de l'euro venait à baisser de plus de 20% entre le début et la fin de l'ICO, la société FARACHA EQUITIES pourrait être amenée à ne pas convertir à l'issue de l'offre la totalité des ETHER collectés. En conséquence, certaines activités non encore développées à ce jour pourraient être retardées dans l'attente d'une remontée de la valeur d'échange de l'ETHER sur les marchés secondaires.

3.5 Modes de transmission des jetons et inscription sur une plateforme d'échange

Dès la fin de l'ICO les jetons BLC pourront s'échanger sur l'exchange décentralisé UNISWAP.

Les jetons BLC pourront s'échanger contre de l'ETH ou tous autres ERC20.

Le pool UNISWAP sera initialisé pour que le prix du jeton soit égale à son nominal soit 0.0005 ETH .

Ensuite le cours du BLC (BLC), dépendra de l'offre de la demande.

Lien vers le pool Uniswap : at www.french-ico.com

3.6 Description des modalités générales de comptabilisation des jetons

Comptabilisation initiale des jetons BLC

Tous les jetons BLC émis à la fin de l'ICO sont comptabilisés en produits constatés d'avance pour un montant correspondant aux biens restant à livrer. La contrevaleur monétaire est alors la valeur d'usage (telle que définie au paragraphe « Valeur d'usage des jetons ») des jetons à la fin de l'ICO.

Taxe sur la valeur ajoutée

La société FARACHA EQUITIES est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur.

La taxe sur la valeur ajoutée s'applique et est due par les clients lorsque ces derniers utilisent les jetons BLC en échange de produits proposés par FARACHA EQUITIES. Le cas échéant, le client devra s'acquitter de la taxe sur la valeur ajoutée à sa date d'exigibilité selon la nature des produits réalisés par FARACHA EQUITIES ou ses filiales dont elle détient au moins 50% du capital. La contrevaleur monétaire de la taxe sur la valeur ajoutée est alors indexée sur la valeur d'usage des jetons utilisés au moment de la transaction sur la blockchain.

4. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE JETONS

4.1 Caractéristiques du jeton

Nom du Jeton	:	**BLC**
Symbole du Jeton	:	**BLC**
Décimales	:	18
Protocole du jeton	:	ERC20
Registre partagé utilisé	:	Blockchain Ethereum mainnet
Devise acceptée pendant la collecte	:	ETHER (ETH) uniquement

ERC20

Pour éviter toute dilution superflue, 5.650.000 BLC sur les 6.650.000 BLC émis sont destinés aux souscripteurs. Les 1.000.000 BLC, correspondant à la Réserve Faracha Equities, seront bloquée pendant 3 ans sur un portefeuille Ethereum spécifique :

- 500 000 BLC permettront de distribuer des primes aux collaborateurs et aux partenaires à l'exclusion du Président de Faracha Equities. Afin d'éviter un impact négatif sur le cours du BLC, la revente de ses jetons sur les marchés secondaires ne pourra se faire qu'au « fil de l'eau »
- 500 000 BLC permettront de réguler le cours sur les marchés secondaires et à constituer le pool de liquidité sur Uniswap

Les BLC sont minés et peuvent être envoyés aux souscripteurs uniquement si l'ICO atteint son objectif (Soft Cap atteint et date de fin terminée ou dès que le Hard Cap est atteint).

Nombre de jetons pré-minés avant l'ICO : 1.000.000 BLC

4.2 Détail de l'offre au public

Soft Cap	750 ETH (1 500 000 €)
Hard Cap	2500 ETH (5 000 000 €)
Cours nominal ETH / BLC	1 ETH = 2000 BLC
Cours ETH / € au lancement de l'ICO	2000 €
Jetons pré-minés avant l'ICO (1)	1 000 000 BLC
Blockchain utilisée	ETHEREUM (mainnet)

4.3 Modalités de souscription des jetons

Période	Début	Fin	Plafond de la période	Bonus	Prix de souscription
prévente [1]	15/07/2021 10:00:00	15/10/2021 10:00:00 (ou plafond atteint)	750 ETH (1 500 000€)	20%	0,000417 ETH (0,83 €)
Période 2	15/10/2021 10:00:00	15/11/2021 10:00:00 (ou plafond atteint)	2500 ETH (5 00 000€)	10%	0,000455 ETH (0,91 €)
Période 3	15/11/2021 10:00:00	15/12/2021 12:00:00 (ou hard cap atteint)	2500 ETH (5 00 000€)	0%	0,0005 ETH (1 €)

Une Phase ne commence que lorsque la précédente est arrivée à son échéance de fin ou dès que le plafond de la précédente phase est atteint. Dès que le Hard Cap est atteint, l'ICO se termine immédiatement et sans délai.
Aucun jeton ne peut être produit hors ICO ou New Coin Offering (« **NCO** »). Les seuls jetons produits sont des jetons souscrits.

4.4 Modalités de souscription des jetons

L'achat des jetons pendant l'ICO se fait uniquement sur la plateforme officielle de notre partenaire www.french-ico.com. Avant toute souscription, nous vous invitons à lire leurs conditions générales d'utilisation.

Seuls les souscripteurs ANGEL, ANGEL PREMIUM ou ANGEL PREMIUM PRO inscrits sur la plateforme FRENCH-ICO peuvent souscrire des jetons.

Les souscriptions à l'offre se font depuis l'adresse publique du portefeuille Ethereum du souscripteur, préalablement enregistrée sur la plateforme :

- Soit par envoi d'ETH via le QRCode du smart contract de l'ICO (QRCode disponible sur le site) ;
- Soit par envoi d'ETH directement à l'adresse du smart contract de l'ICO ;
- Soit par envoi d'ETH via le champ de contribution sur le site Web.

Signature des contributions par clé privée

Les contributions se font systématiquement via une adresse Ethereum dont le souscripteur est le seul propriétaire. Une seule adresse publique est enregistrée par souscripteur. L'adresse Ethereum contient une adresse publique et une clé privée que seul le souscripteur détient.

La clé privée de l'adresse ETH est confidentielle et détenue par son propriétaire. C'est cette clé privée qui permet de signer les transactions sur la blockchain.

4.5 Transfert des fonds collectés à FARACHA EQUITIES

Les fonds collectés seront transférés à FARACHA EQUITIES, uniquement si l'ICO atteint au minimum le Soft Cap.

Le transfert des fonds se fait uniquement en ETHER (ETH) sur l'adresse Ethereum de FARACHA EQUITIES. Le transfert se fait par l'intermédiaire du smart contract ICO.

Le transfert des fonds collectés se fait soit dès qu'un premier souscripteur récupère ses jetons ou soit directement par FARACHA EQUITIES.

4.6 Transfert des jetons aux souscripteurs

Les jetons sont envoyés aux souscripteurs, uniquement si l'ICO atteint le Soft Cap.

Les souscripteurs seront informés par courriel électronique et pourront venir récupérer, directement depuis la rubrique « mon compte » de la plateforme www.french-ico.com, les jetons préalablement réservés.

Les jetons seront envoyés uniquement sur l'adresse Ethereum utilisée par le souscripteur lors de sa contribution.

Le minage et le transfert des jetons se font en automatique via les smart contracts.

4.7 Moyens de publication des résultats de l'offre

Dès que l'ICO est terminée :

- Un communiqué de presse sera diffusé sur le site Web ;
- Les souscripteurs reçoivent un message électronique.

4.8 Informations sur la période postérieure à l'offre

Intentions de l'émetteur en matière de dilution des détenteurs de jetons postérieurement à l'offre

En cas de NCO, de nouveaux jetons BLC seront émis en échange de nouvelles contributions. Il n'y a pour le moment aucune NCO de planifiée mais, le cas échéant, un nouveau document d'information serait émis pour communiquer sur la nouvelle émission de jetons.

Conditions dans lesquelles l'émetteur peut racheter ou annuler des jetons

FARACHA EQUITIES pourra à tout moment exécuter des ordres d'achats ou de ventes de ses propres jetons BLC sur les plateformes d'échange. Ces ordres permettent, si nécessaire, de tenter de réguler le cours des jetons BLC.

Conservation des jetons auto-détenus et de mise sur le marché

Les jetons auto-détenus proviennent soit du rachat de nos propres jetons, soit du paiement produit par nos clients. À tout moment, les jetons auto-détenus pourront être revendus ou offerts.

Engagements de conservation des jetons

Il n'y a aucun engagement de conservation des jetons.

Les jetons pré-minés seront conservés et peuvent être rendus par la Société à la suite de l'ICO.

5. MODALITES TECHNIQUES DE L'EMISSION DES JETONS

5.1 Dispositif d'enregistrement électronique partagé utilisé

La plateforme www.french-ico.com utilise la blockchain principale (mainnet) ETHEREUM.

5.2 Architecture technique

L'architecture sur la blockchain s'articule autour de 3 smart contracts liés entres eux (voir les schéma expicatifs en annexe) :

- Un smart contract CORPORATE ;
- Un smart contract ICO ;
- Un smart contract JETON.

Un smart contract CORPORATE

Il convient de préciser que le smart contract CORPORATE autorise ou non les contributions sur la présente ICO. Il comprend la liste blanche et noire de toutes les adresses publiques Ethereum enregistrées des souscripteurs. Cette liste blanche dépend de la formule choisie par le souscripteur (ANGEL, ANGEL PREMIUM ou ANGEL PREMIUM PRO).

À tout moment la société FRENCH-ICO est en mesure de relier une adresse Ethereum à l'identité d'un souscripteur ainsi que les résultats des contrôles KYC/AML.

Un smart contract ICO

Il s'agit du smart contract qui exécute automatiquement la collecte, le séquestre, le remboursement ou la distribution des jetons selon les conditions de l'ICO (dates, plafonds, bonus, durée, etc.).

Uniquement les souscripteurs utilisant une adresse Ethereum préalablement enregistrée dans la liste blanche peuvent contribuer à l'ICO.

Pendant toute la durée de l'ICO :

- les souscripteurs peuvent réserver des jetons et les bonus le cas échéant ;
- les fonds collectés sont séquestrés dans le smart contract ICO ;
- Tout le monde peut consulter les transactions réalisées.

L'ICO est un succès dès que :

- la date de fin est dépassée et que le Soft Cap est atteint ; ou
- dès que le Hard Cap est atteint.

FARACHA EQUITIES peut alors immédiatement récupérer la totalité des fonds collectés et les souscripteurs peuvent récupérer les jetons réservés. C'est uniquement lorsque les souscripteurs viennent retirer leurs jetons que le smart contract ICO exécute un ordre de production (minage) des jetons au smart contract JETON.

L'ICO a échoué dès que :

- La date de fin est dépassée et que le Soft Cap n'est pas atteint ;

Les souscripteurs peuvent alors récupérer leurs contributions (minorées des frais de transactions qui s'élèvent en Ether à quelques centimes d'euros). Aucun jeton ne sera produit.

Les transactions se font sans intermédiaire. Les souscripteurs envoient directement les fonds sur le smart contract de l'ICO avec leur adresse Ethereum et signent la transaction avec leur clé privée. C'est sur cette même adresse qu'ils recevront leurs jetons si l'ICO atteint son objectif ou le remboursement dans le cas contraire.

Un smart contract JETON

Dans ce cas, le smart contract ICO donne l'ordre au smart contract JETONS de produire des jetons et de les attribuer aux souscripteurs. Aucune production de nouveaux jetons n'est possible hors ICO.

5.3 Adresse officielle du smart contract ICO

À tout moment, toute personne peut consulter les transactions réalisées sur le smart contract telles que les fonds collectés, le séquestre en cours, le transfert ou le remboursement des fonds collectés.

Adresse du smart contract : 0x8e23938108C56d912f6f3f255F678E181e76baBc

5.4 Adresse officielle du smart contract JETONS

À tout moment, toute personne peut consulter les transactions réalisées, le nombre de jetons en circulation, les adresses Ethereum qui possèdent des jetons BLC sur le smart contract.

Les jetons émis répondent au protocole ERC20 de la blockchain Ethereum.

Adresse du smart contract : 0xf6c01c3476ce3b65f300b624734a2e0017e5b8c1

5.5 Audit et code sources des smart contracts

Les codes sources des smart contracts de FRENCH-ICO ne sont pas diffusés. Néanmoins, il est garanti que le code a été audité et qu'aucune faille ou vulnérabilité n'a été détectée.

Notre partenaire : certik.org

CERTIK

0 vulnérabilité détectée.

6. CONSERVATION ET RESTITUTION DES FONDS ET DES ACTIFS NUMERIQUES RECEUILLIS DANS LE CADRE DE L'OFFRE DES JETONS

6.1 Suivi et sauvegarde des fonds et des actifs numériques recueillis

La société FRENCH-ICO, partenaire de la Société, a mis en place un programme informatique automatisé reposant sur la blockchain.

Le programme informatisé est le smart contract ICO lui-même. Les fonds collectés ne pourront être transférés et donc utilisés par FARACHA EQUITIES uniquement si l'ICO est terminée et que le Soft Cap est atteint.

Pendant toute la durée de l'ICO, les fonds seront séquestrés dans le smart contract ICO.

Toutes les transactions et montants des fonds collectés sont consultables via l'explorateur https://etherscan.io/ à l'adresse du smart contract ICO.

Si l'ICO atteint son objectif, les fonds collectés dans le smart contrat de l'ICO seront envoyés sur l'adresse Ethereum de la société FARACHA EQUITIES, déduction faite d'une commission de cinq (5) % envoyée sur l'adresse Ethereum de la société FRENCH-ICO.

Le cas échéant, les ETH convertis en euros seront ensuite transférés sur le compte bancaire de la Société FARACHA EQUITIES.

Gestion du risque de change et conversion en euros

Si le cours de l'ETHER / EURO venait à baisser de plus de 20% entre le début et la fin de l'ICO, le projet pourrait être partiellement gelé jusqu'à une remontée de la valeur d'échange sur les marchés secondaires.

Dans la phase de gel, tout ou partie des fonds serait converti pour ne pas bloquer totalement le projet. De même, nous pourrions nous réserver le droit de ne pas accepter le BLC pour l'achat de tout ou partie de nos prestations et services. Cette situation s'explique par le fait que nous ne pourrions pas convertir nos ETHERS collectés pendant l'ICO à un taux de change cohérent avec nos engagements initiaux.

Dispositif de suivi et de sauvegarde des fonds et des actifs numériques

À l'issue de l'ICO, les fonds collectés en ETHER seront transférés et conservés sur le portefeuille Ethereum de FARACHA EQUITIES.

Les fonds convertis en euros seront transférés et conservés sur le compte bancaire de FARACHA EQUITIES et/ou sur les comptes euros.

6.2 Remboursement des souscripteurs

Faits générateurs et conditions, notamment en cas de non-atteinte du Soft cap ou de dépassement du Hard Cap

Le remboursement des souscripteurs intervient, uniquement si l'ICO n'atteint pas son objectif (Soft Cap atteint et date de fin terminée ou dès que le Hard Cap est atteint).

Dans ce cas seulement, les contributions sont remboursables (minorées des frais de transaction blockchain dont le montant en ETHER est équivalent à quelques centimes d'euro).

Le souscripteur comprend, reconnaît et accepte que la présente ICO prévoie un « Soft Cap » et un « Hard Cap », définis comme le seuil minimum et maximum de la collecte. Dans l'hypothèse où le soft cap n'est pas atteint avant la date de fin fixée au début de l'ICO, les contributions versées en ETHER par le souscripteur sont immédiatement et intégralement remboursables.

Modalités de remboursement

Le remboursement se fait uniquement en ETHER (ETH) sur l'adresse Ethereum utilisée par le

souscripteur lors de ses contributions. Le remboursement se fait par l'intermédiaire du smart contract ICO et il est impossible de procéder au remboursement d'une autre manière.

Il n'y a pas de délai de rétractation possible après une contribution. Aucun autre remboursement ne pourra être demandé de quelque façon que ce soit.

Dans l'hypothèse où le Soft Cap n'est pas atteint, le souscripteur doit demander l'exécution du remboursement.

Dans l'hypothèse inverse, en cas de réussite de l'ICO, le souscripteur doit demander le transfert des jetons via la rubrique « mon compte » de la plateforme.

Dès la fin de l'ICO, le souscripteur recevra un courriel de notification et pourra par simple action sur un bouton dans sa rubrique « mon compte » de la plateforme procéder au remboursement de ses souscriptions ou au transfert des jetons préalablement réservés pendant la collecte.

Les remboursements en ETHER ou le transfert des jetons sont réalisés sur l'adresse Ethereum enregistrée sur la plateforme www.french-ico.com que, de fait, le souscripteur aura préalablement utilisé pour faire ses souscriptions.

Aucun transfert de jeton ou remboursement des souscriptions ne pourront se faire sur une autre adresse que celle utilisée pour la souscription.

7. DISPOSITIFS KYC - AML

FARACHA EQUITIES confie la réalisation de certaines mesures de vigilance à des prestataires externes. La société demeure néanmoins responsable du respect de ses obligations.

Que le souscripteur soit présent ou non lors des contrôles, toutes les vérifications AML réalisées sont analysées individuellement par Jean-Marie SANTANDER.

Si aucun soupçon n'est détecté, le rôle ANGEL, ANGEL PREMIUM ou ANGEL PREMIUM PRO est attribué au souscripteur. De fait, son adresse Ethereum lui permettra de réaliser des souscriptions.

Nous vous invitons à consulter les conditions générales d'utilisation du site www.french-ico.com.

Pour plus de détails sur le dispositif AML relatif à la présente ICO, nous vous invitons à vous reporter au document intitulé « **BLC Token Sale Terms & Conditions** », disponible sur **blueco.io** .

Si le Souscripteur est présent lors des contrôles

Tous les contrôles et mesures de vigilances sont réalisés en face à face avec le souscripteur. Les documents nécessaires aux contrôles sont alors demandés et vérifiés sur place.

Cas des ANGELS PREMIUM PRO

Les mesures de vigilances destinées aux ANGEL PREMIUM PRO sont toutes réalisées en face à face ou par visio-conférence

Les mesures de vigilances AML externalisées à la société d'investissement pour le compte de tiers devront respecter la présente procédure. FARACHA EQUITIES reste entièrement responsable des mesures de vigilances appliquées pour les bénéficiaires effectifs.

Si le souscripteur n'est pas présent lors des contrôles

Les mesures de vigilances réalisées à distance sont externalisées et confiées à la société WeStart via sa solution SYNAPS.

Liste blanche et noire des adresses Ethereum des souscripteurs

Par défaut toutes les adresses Ethereum non enregistrées dans la liste blanche de FRENCH-ICO sont bloquées et ne permettent donc pas de réaliser des souscriptions sur l'ICO. Ainsi, les souscriptions susceptibles de présenter un risque sont interdites avant même qu'elles soient exécutées.

Le souscripteur doit obligatoirement passer le niveau de contrôle requis pour lui permettre de réaliser des souscriptions sur notre ICO avec son adresse Ethereum.

Un souscripteur qui sera bloqué par suite d'un soupçon détecté pendant ou après le premier contrôle (suite à une réactualisation d'un contrôle par exemple) verra son adresse Ethereum inscrite à la liste noire pendant toute la durée du soupçon.

La liste blanche et noire, actualisée manuellement par la société FRENCH-ICO, est un smart contract séparé interrogé avant toutes les souscriptions réalisées sur le smart contract des différentes ICO de la plateforme

Description des dispositifs de cybersécurité et de détection des dysfonctionnements techniques mis en place

L'architecture informatique de FRENCH-ICO repose sur deux couches réseaux principales :

- Le réseau Web sur lequel est développée la plateforme (aussi appelé web 2) ;
- Le réseau blockchain Ethereum sur lequel s'exécutent les smart contracts et les transactions de jetons et de crypto-actifs de façon sécurisées (aussi appelé web 3).

Le site web FRENCH-ICO possède un certificat SSL et fonctionne uniquement en HTTPS.

La base de données est cryptée et ne contient que le nom, prénom, email et adresse publique Ethereum de chaque abonné. Aucune donnée sensible n'est stockée sur les serveurs.

Les résultats des contrôles KYC/AML des souscripteurs sont conservés sur le site de du partenaire SYNAPS.

Les jetons et crypto-monnaies ainsi que l'ensemble des transactions sont conservés dans la blockchain Ethereum. La blockchain Ethereum est sauvegardée à vie par l'ensemble des nœuds qui constituent le réseau. L'historique des transactions est infalsifiable.

Sur le site web FRENCH-ICO, les dispositifs mis en place sont :

- Protection anti attaques DDoS ;
- Sauvegardes journalières de la base de données sur un second serveur ;
- Alerte email si le site est hors service ;
- Logiciels de sécurité installés et mis à jour ;
- Pare-feu ;
- Détection et blocage en cas de tentative de modification de l'adresse Ethereum d'un smart contract ICO ;
- Journalisation de tous les évènements en relation avec la blockchain et/ou les utilisateurs ;
- Mises à jour système hebdomadaires.

La plateforme FRENCH-ICO est un portail qui permet d'exécuter des transactions sur la blockchain Ethereum. Il est important de préciser qu'en cas d'arrêt de la plateforme, le fonctionnement de la blockchain, des smart contracts et l'utilisation des jetons resteront fonctionnels.

Aucune perturbation de la blockchain ne peut être causée par la plateforme FRENCH-ICO et inversement. Les deux réseaux sont indépendants et le dysfonctionnement de l'un ne peut pas impacter l'autre.

***

ANNEXE 1 : SCHEMAS EXPLICATIFS

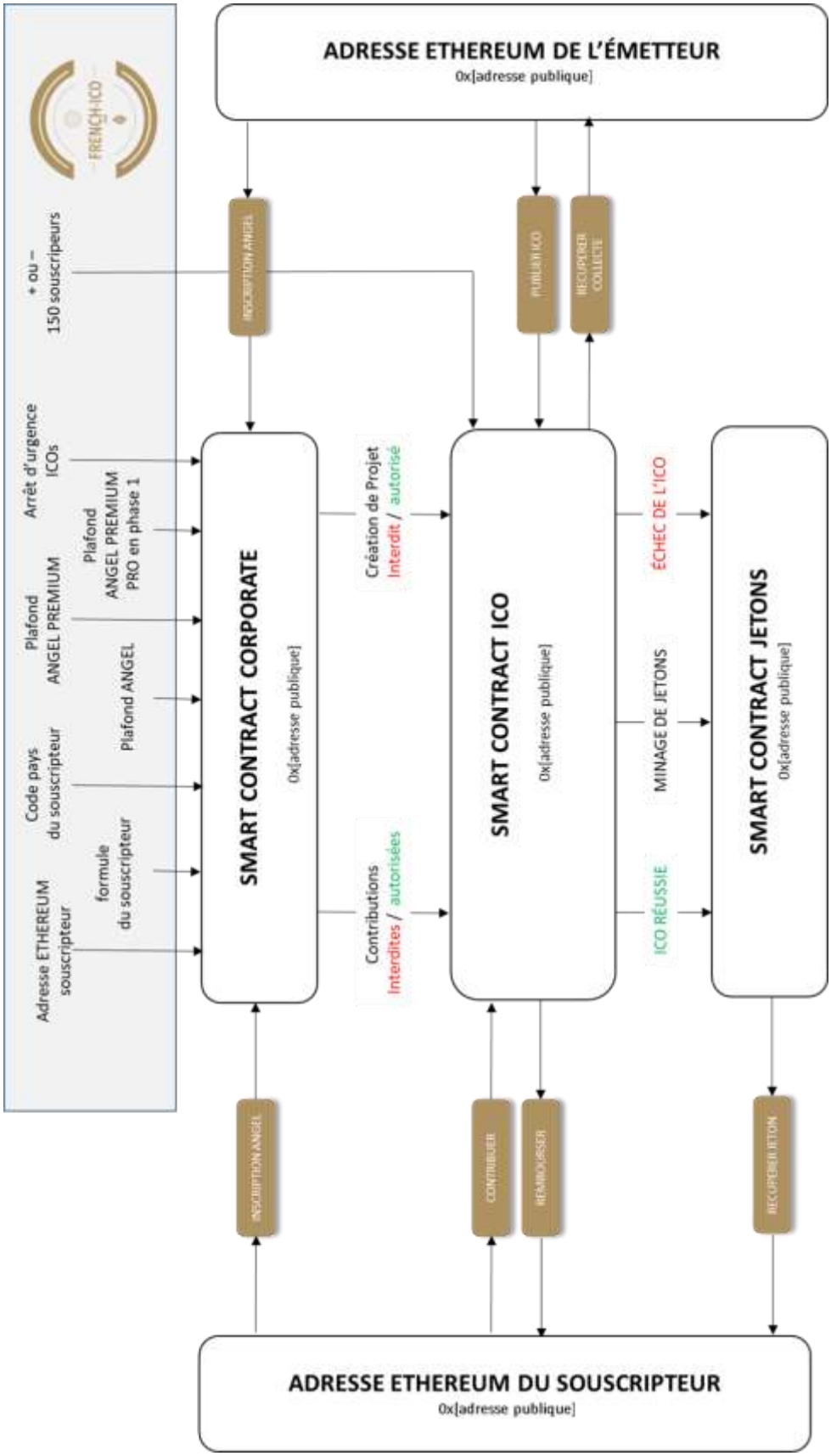

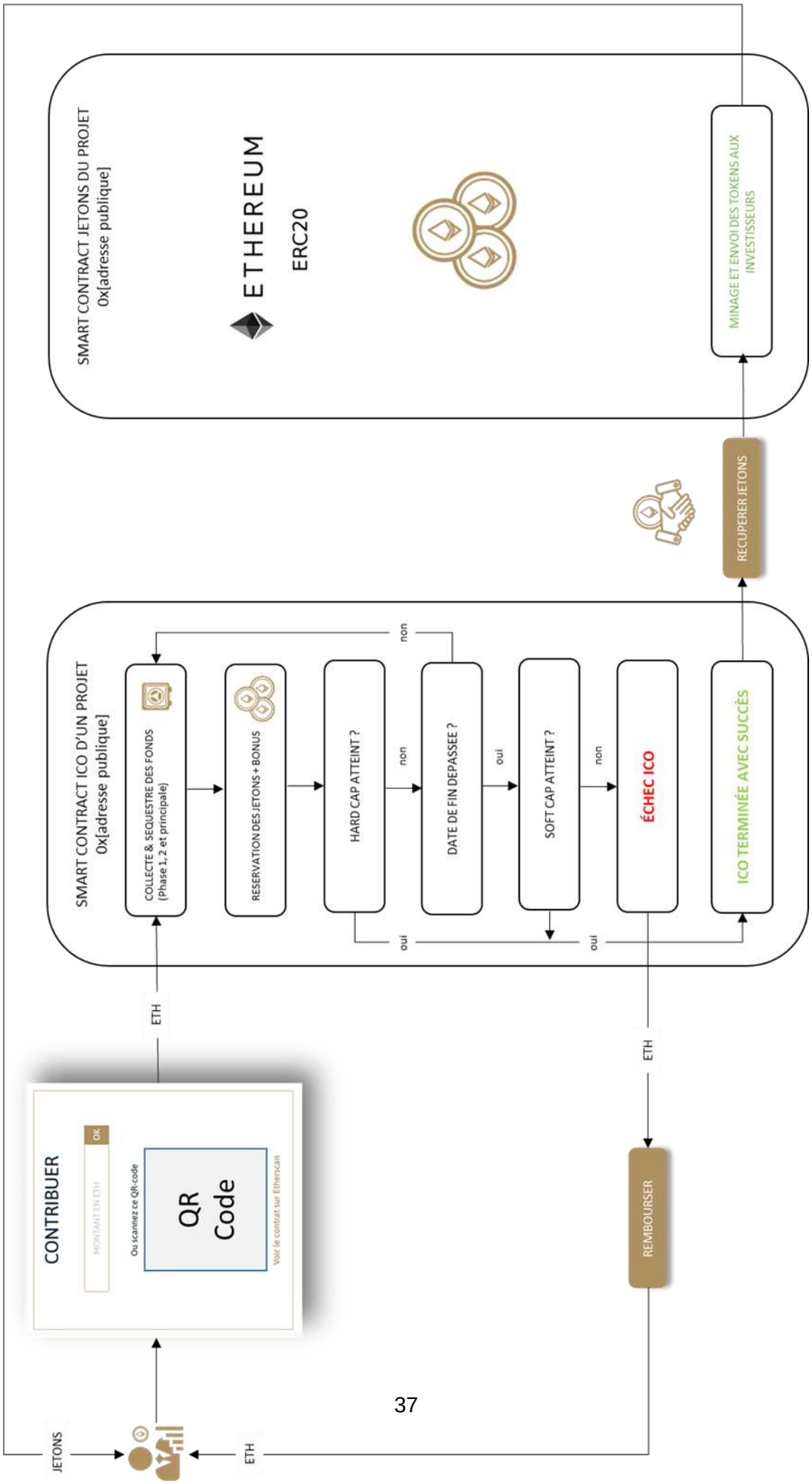
SMART CONTRACT JETONS DU PROJET
0x[adresse publique]
ETHEREUM
ERC20
MINAGE ET ENVOI DES TOKENS AUX INVESTISSEURS
RECUPERER JETONS
SMART CONTRACT ICO D'UN PROJET
0x[adresse publique]
COLLECTE & SEQUESTRE DES FONDS (Phase 1, 2 et principale)
RESERVATION DES JETONS + BONUS
HARD CAP ATTEINT ?
DATE DE FIN DEPASSEE ?
SOFT CAP ATTEINT ?
ÉCHEC ICO
ICO TERMINÉE AVEC SUCCÈS
non
oui
ETH
CONTRIBUER
MONTANT EN ETH
OK
Ou scannez ce QR-code
QR Code
Voir le contrat sur Etherscan
REMBOURSER
JETONS

ANNEXE A
FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION AUX JETONS BLC

Faracha Equities SA
Société anonyme de droit luxembourgeois
numéro d'immatriculation : RCS Luxembourg B120536
Adresse du siège social : 76, route de Thionville 2610 Luxembourg
(le "**Vendeur**")

Je, soussigné(e),

[si l'Acheteur est une personne physique]

_____ né le _____, à _____,
de nationalité _____,
résidant à _____ ;

[si l'Acheteur est une personne morale]

_____, _____
société au capital social de _____,
sise à _____,
enregistrée sous le numéro _____ ;

(l'"**Acheteu**r") ;

déclarent :

- avoir dûment lu et compris le document d'information émis par le Vendeur;

- avoir dûment lu et compris les informations disponibles sur le site Internet du Vendeur : **blueco.io**;

- avoir dûment lu, compris et accepté les Conditions générales régissant les jetons BLC, jointes aux présentes en Annexe B, et notamment la Clause relative à la reconnaissance du risque;

- avoir dûment pris note et accepté le prix nominal par jeton BLC, qui est de 1 € (le " Prix du Jeton ") ;

- avoir pris connaissance et accepté la remise applicable à ma souscription de jetons BLC, qui est de [20 / 10]% (la " Remise ") ;].

- accepter de souscrire irrévocablement _____ jetons BLC, dont le prix est fixé selon la formule suivante : prix nominal / (1 + remise en %) (le " Prix de souscription ") ;

- que je reconnais expressément que le bénéfice de la Remise est limité à un certain nombre d'investisseurs et que, malgré l'exécution du présent formulaire de souscription, les premiers investisseurs à contribuer à l'ICO seront les premiers servis ;

- de libérer, dans les [sept (7)] jours ouvrables suivant la date des présentes, la somme de _____ [ETH], vers les portefeuilles dont les détails sont joints aux présentes en annexe C ;

- de reconnaître que la présente souscription ne sera pas complétée et que les jetons BLC ne seront pas livrés avant la fin de la période de vente des jetons BLC, tel que plus amplement détaillé dans les Modalités et conditions ;

- de reconnaître qu'une copie du présent formulaire de souscription m'a été remise.

Fait à …….…. le ……

L'Acheteur Le Vendeur

ANNEXE B

BLUECO ("BCL") ICO
Conditions générales de vente des tokens BLC

Les présentes conditions générales constituent les termes et conditions proposés par Faracha Equities SA, société de droit luxembourgeois, numéro d'immatriculation : B120536, sise : 76, route de Thionville 2610 Luxembourg (le " **Vendeur** ").

Les présentes conditions générales concernent la vente de jetons blockchain / cryptographiques qui seront émis puis transférés à l'acquéreur (l'" **Acheteur** ").

Veuillez lire attentivement la présente convention avant d'acheter des jetons BLC, car elle énonce et explique vos droits et obligations juridiques, y compris les renonciations aux droits et la limitation des responsabilités. En achetant des jetons BLC, vous reconnaissez avoir lu le présent document et vous acceptez d'être lié par celui-ci.

En achetant des jetons BLC, vous serez automatiquement lié par les présentes conditions générales et l'achat des jetons BLC y est assujetti, sous réserve du formulaire d'abonnement connexe et des conditions particulières éventuellement en vigueur qui y sont énoncées.

Nous vous recommandons fortement de ne pas acheter de jetons BLC, si vous n'êtes pas un expert en crypto-monnaies et en technologie blockchain. Même si vous avez une connaissance de la technologie, vous devriez consulter votre propre avocat, comptable et autres professionnels si nécessaire. Le Vendeur ne sera en aucun cas responsable de toute perte que vous pourriez subir suite à l'achat de ces jetons BLC.

En achetant des jetons BLC, en utilisant ou en accédant de toute autre manière au site Web, en créant ou en enregistrant un compte, en téléchargeant du contenu ou d'autres informations, vous êtes réputé reconnaître que vous le faites avec votre plein consentement et en pleine connaissance des présentes conditions, après avoir obtenu au préalable un avis juridique quant à la teneur et à l'effet des présentes conditions. Votre participation sera considérée comme un engagement de votre part à satisfaire à cette exigence et sera réputée constituer votre accord non équivoque et exprès d'être lié par les présentes conditions.

Les jetons BLC ne constitueront pas des titres de participation, des titres de créance ou des instruments financiers en vertu du droit luxembourgeois. La propriété des jetons BLC ne confère aucun droit à l'encontre du Vendeur, tels que les droits généralement attribués aux actionnaires ou aux obligataires de sociétés par actions ou de sociétés à responsabilité limitée.

Ce n'est qu'après la réalisation de la vente de jetons et la mise en œuvre du projet décrit dans le Document d'information que l'Acheteur de ces jetons BLC aura accès aux Produits et Services.

CONTEXTE

Veuillez visiter le site Web et lire le document d'information par vous-même. Le Site Web et le Document d'information fournissent une description non contraignante de la plateforme en cours de développement et des Produits et Services qui seront offerts par le Vendeur.

DÉFINITIONS

Administrateur : le Générateur de Tokens et/ou tout prestataire de services tiers contracté par le Générateur de Tokens dans le cadre de la Vente de Tokens.

Accord : le présent Accord exclusivement et aucun autre

AML : Anti Money Laundering (blanchiment d'argent)

Bénéficiaire effectif : la personne physique qui prend un avantage ou un contrôle sur une autre personne ou, en ce qui concerne une société, la personne physique qui possède ou contrôle légalement la société directement ou indirectement par quelque moyen que ce soit.

Plate-forme BLC : la plate-forme accessible sur www.french-ico.com qui permet l'utilisation des jetons BLC achetés et qui permet aux détenteurs des jetons BLC d'acheter les Produits et Services

Token(s) BLC : une monnaie décentralisée de pair à pair pour le règlement des transactions dans l'écosystème BLC construit sur le protocole blockchain Ethereum, émis par le Générateur de Token, qui facilite ou donne accès aux Produits et Services offerts par la Plateforme BLC, ainsi qu'aux paiements, avantages et remises sur ces Produits et Services.

Acheteur : l'acheteur des jetons BLC.

Hard Cap : [5 000 000] euros ou son équivalent en ETH sur la base du taux de conversion publié par [Coinmarketcap] sur le site [https://coinmarketcap.com/].

Personne interdite : une personne qui n'a pas le droit d'acheter des jetons BLC en vertu de la présente convention.

Acheteur enregistré (Registered Buyer) : les acheteurs qui ont acheté des jetons BLC et dont l'achat a été enregistré par le vendeur, " vous ", " votre " ou " vos " dans les présentes conditions générales.

Document d'information (Information Document) : la description sans engagement du projet et de l'écosystème du Token BLC, partagée avec l'Acheteur et disponible sur **Blueco.io**. Le Document d'information peut être modifié et changé de temps à autre et est incorporé par les présentes à titre de référence uniquement.

Annexe : toute annexe à laquelle il est fait référence ou qui est annexée à la présente

convention et qui en fait partie intégrante.

Vendeur : Faracha Equities SA, "Nous", "Notre" ou "Nos".

Soft Cap : [1 500 000] euros ou son équivalent en ETH sur la base du taux de conversion publié par [Coinmarketcap] sur le site [https://coinmarketcap.com/].

Formulaire de souscription : le document lié à la présente convention en vertu duquel vous acceptez formellement d'acquérir un certain nombre de jetons BLC et qui peut inclure des conditions particulières éventuelles qui y sont énoncées.

Produits et services : les produits et services qui seront fournis par le Vendeur et ses sociétés affiliées, tels que décrits de manière non contraignante sur le Site Internet et le Document d'information

Termes et conditions : les termes et conditions contenus dans cet Accord

Cette Juridiction : signifie le Luxembourg

Générateur de Token : Faracha Equities SA

Période de vente de jetons : Période déterminée à la seule discrétion du Générateur de jetons pendant laquelle 5.650.000 jetons BLC sont disponibles à la vente pour tous. A titre d'information uniquement et sans engagement, la période de vente de jetons est actuellement ouverte entre le 15 juillet 2021 à 12h00 (GMT+2) et le 12 janvier 2021 à 12h00 (GMT+2). La période de vente de jetons se terminera automatiquement une fois le plafond absolu atteint.

Vente de jetons : désigne la présente vente de jetons BLC

Site web : **Blueco.io**

COMPTES RENDUS

ATTENDU QUE, le Vendeur développe et exploite la Plateforme BLC.

CONSIDÉRANT que les jetons BLC ne sont pas des outils d'investissement et que, par conséquent, la présente convention ne doit pas être considérée comme ou représenter une quelconque offre d'achat et/ou de vente d'un titre financier ou d'un outil de sécurité ou une quelconque option d'investissement.

ATTENDU QUE le Vendeur émettra des jetons BLC au sein de la Plateforme BLC.

CONSIDÉRANT que l'Acheteur souhaite acheter les jetons BLC et qu'il reconnaît et accepte de

respecter les Conditions Générales.

PAR CONSÉQUENT, en considération mutuelle des engagements et des accords contenus dans les présentes :

INTERPRÉTATION

Sauf si le contexte de la présente convention l'exige autrement :

- les mots d'un genre quelconque comprennent tous les autres genres ;
- les mots utilisant le singulier ou le pluriel comprennent également le pluriel ou le singulier respectivement ;
- les termes "des présentes", "par les présentes", "aux présentes" et les dérivés de mots similaires font référence à l'ensemble du présent document ;
- le terme " y compris " signifie " y compris sans limitation ".

Les conditions générales ne concernent que la vente et l'achat des jetons BLC. Toute utilisation future éventuelle des jetons BLC est liée aux Produits et Services fournis par le Vendeur et ses affiliés sur la Plateforme qui seront régis par d'autres conditions applicables. Ces Produits et Services seront mis à disposition à la seule discrétion du Vendeur et de ses affiliés sur le Site Internet.

1. PRODUITS ET SERVICES

1.1. L'Acheteur reconnaît et accepte que les jetons BLC seront utilisés comme jetons de paiement, en tant que moyen numérique pour payer les Produits et Services fournis par le Vendeur.

1.2. Les jetons BLC sont destinés à être utilisés pour le paiement des produits et services du Vendeur.

1.3. L'Acheteur reconnaît et accepte que le jeton BLC n'est assorti d'aucun droit, ni explicite ni implicite, autre que l'utilisation envisagée du jeton BLC pour payer les Produits et Services fournis par le Vendeur, ses sociétés affiliées ou des tiers en vertu des conditions d'utilisation expresses relatives aux Produits et Services offerts par le Vendeur et ses sociétés affiliées.

1.4. L'Acheteur, lors de l'achat de jetons BLC, reconnaît et accepte qu'il n'aura aucun droit sur les actions, les titres, la propriété ou tout autre droit de ce type, ni aucun droit futur de les recevoir, ni aucun droit de propriété intellectuelle sur le Vendeur et ses sociétés affiliées.

1.5. Grâce au jeton BLC, le détenteur a accès aux produits et services à un prix réduit.

2. LES TOKENS BLC

Les jetons BLC ne sont pas destinés à constituer une forme quelconque de :

- de sécurité ;
- de marchandise ;
- toute forme d'instrument financier ;
- d'investissement.

Les Acheteurs ne doivent pas s'attendre à exercer une influence sur le Vendeur.

Les Acheteurs ne doivent pas s'attendre à une quelconque appréciation du prix.

L'Acheteur reconnaît que le produit de la vente de jetons sera indiqué dans le Document d'Information mais sera finalement utilisé par le Vendeur à sa seule discrétion.

3. DÉVELOPPEMENT

L'Acheteur reconnaît et accepte que le développement des applications et logiciels pour l'utilisation du Site Internet puisse donner lieu à des modifications des Produits et Services fournis en échange des Tokens BLC.

4. OFFRE ET VENTE

4.1. Le Vendeur propose à la vente à l'Acheteur des jetons BLC conformément aux Conditions générales.

4.2. Le Vendeur a désigné FRENCH-ICO.COM, une société par actions simplifiée française dont le siège social est situé 123 avenue de Montredon, 13008 Marseille, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés français sous le numéro 840 707 566 R.C.S. Marseille pour mettre en œuvre la Vente de Tokens en son nom et pour son compte et pour agir en tant qu'intermédiaire entre le Vendeur et l'Acheteur.

4.3. L'Acheteur accepte d'acheter les jetons BLC mis en vente par le Vendeur conformément aux Conditions Générales et au Formulaire de souscription.

4.4. L'Acheteur transférera au Vendeur, pendant la période de vente des jetons, le montant convenu pour le nombre de jetons BLC achetés.

4.5. Le Vendeur, pendant cette période de vente de jetons, enregistrera l'achat des jetons BLC, le nombre de jetons BLC achetés et les coordonnées complètes de l'Acheteur.

4.6. Le nombre de jetons BLC disponibles relève entièrement de la compétence du Générateur de jetons.

4.7. La période de vente des jetons peut être modifiée à la seule discrétion du Vendeur.

4.8. Le Vendeur peut mettre fin à la Période de vente de jetons plus tôt à tout moment pour n'importe quelle raison à sa seule discrétion.

4.9. À tout moment pendant la période de vente de jetons, si le plafond absolu est atteint, la période de vente de jetons sera clôturée et les jetons BLC seront émis conformément aux conditions générales.

4.10. À la fin de la Période de vente de jetons, si le plafond bas n'est pas atteint, le Vendeur remboursera tous les Acheteurs, à moins que la Période de vente de jetons ne soit prolongée à la seule discrétion du Vendeur.

5. PRIX DE L'OFFRE

5.1. Sauf accord contraire avec le Vendeur et documenté dans le Formulaire de souscription, le prix nominal par Token BLC est de 1 €. Le prix par jeton BLC peut être modifié à la seule discrétion du Vendeur.

5.2. Pendant la période de vente des tokens, le Vendeur peut proposer des remises spécifiques au public. À titre d'information uniquement et sur une base non contraignante, le Vendeur a actuellement l'intention d'offrir une remise de 20 % jusqu'au 15 octobre 2021, et une remise de 10 % jusqu'au 15 décembre 2021.

5.3. Le Vendeur ne donne aucune garantie que le prix restera statique et il peut changer de temps en temps.

5.4. Les Acheteurs peuvent souscrire à la vente de jetons uniquement en ETH (Ether) pendant la période de vente de jetons et uniquement via le site web www.french-ico.com. Le taux de change sera basé sur le taux de conversion [quotidien] publié par [Coinmarketcap] sur le site Internet [https://coinmarketcap.com/].

5.5. Pour éviter toute ambiguïté, le prix d'achat est par jeton BLC, multiplié par le nombre de jetons BLC achetés.

6. PROCÉDURE D'ACHAT ET LIVRAISON DES JETONS

6.1. L'Acheteur doit manifester son intérêt pour l'achat de jetons. Cela se fera par le biais du Site Internet qui nécessitera l'ouverture d'un compte par l'Acheteur.

6.2. Certaines informations seront collectées par notre fournisseur de vérification d'identité KYC, ce qui sera obligatoire. Plus précisément, nous vérifierons l'âge, le nom et l'adresse de résidence, ainsi que certaines autres informations (informations KYC dont la collecte est requise par la loi - veuillez consulter notre politique de confidentialité pour plus de détails).

6.3. Le Vendeur fournira des instructions et procédures complètes, lors de l'enregistrement et de l'ouverture d'un compte, concernant l'achat et le paiement des jetons BLC.

6.4. Méthodes de paiement autorisées : [ETH].

6.5. Le paiement ne sera pas considéré comme reçu tant que l'intégralité du prix d'achat, quelle que soit la devise, n'aura pas été payée en totalité. Tous les frais de change sont à la charge exclusive de l'acheteur et aucune déduction ne doit être faite sur le prix d'achat.

6.6. Le non-respect des instructions et procédures fournies par le Vendeur ou le paiement par tout autre moyen que ceux autorisés ne sont pas acceptés par le Vendeur.

6.7. L'Acheteur reconnaît et accepte qu'à l'issue de l'achat de jetons BLC, dans la mesure où la loi l'autorise, aucun remboursement et/ou annulation n'est autorisé, sauf accord écrit du Vendeur.

6.8. L'Acheteur reconnaît et convient qu'il acceptera la quantité de jetons BLC allouée par le Vendeur si la quantité demandée de jetons BLC n'est pas disponible.

6.9. Dans le cas où l'achat de jetons BLC n'est pas réalisé ou échoue pour des raisons purement techniques, le Vendeur s'engage à restituer à l'Acheteur tout montant payé, moins les frais de transaction raisonnables, (par exemple les frais de transaction bancaire) à la source d'origine uniquement. Cette clause s'applique si la transaction n'est pas complétée par la suite.

6.10. Le Vendeur se réserve le droit de refuser, pour quelque motif que ce soit ou sans motif, toute demande de jeton BLC, à son entière discrétion :

- si l'Acheteur omet de compléter l'un des détails demandés dans le formulaire ;
- si, pour l'entière satisfaction du Vendeur, l'identité de l'Acheteur ne peut être vérifiée ;
- si des changements réglementaires deviennent défavorables à l'émission des jetons BLC et/ou à la poursuite des services ;
- si l'Acheteur ne donne pas d'informations exactes ou donne de fausses informations sur le formulaire ;
- si l'Acheteur est une Personne interdite.

6.11. Le Vendeur peut déterminer, à sa seule discrétion, qu'il est nécessaire d'obtenir certaines informations sur l'Acheteur afin de se conformer aux lois ou règlements applicables dans le cadre de la vente de jetons BLC à l'Acheteur. L'Acheteur s'engage à fournir au Vendeur ces informations sans délai sur demande. L'Acheteur reconnaît que le Vendeur peut refuser de vendre des jetons BLC à l'Acheteur jusqu'à ce que l'Acheteur fournisse les informations demandées et qu'il ait déterminé qu'il est permis de réaliser l'achat.

6.12. Pour éviter toute ambiguïté, toute prolongation du délai de libération des jetons BLC n'affecte pas l'obligation du Vendeur de procéder à la livraison à l'Acheteur et des jetons BLC achetés.

6.13. Les jetons BLC ne sont en aucun cas remboursables et le Vendeur ne donne aucune valeur future aux jetons BLC.

7. PORTEFEUILLE

7.1. Conformément aux termes de la clause 6.13, le Vendeur remettra les jetons BLC à l'Acheteur dans le portefeuille ETH indiqué dans le cadre de sa souscription aux Tokens BLC.

7.2. L'Acheteur doit garder son portefeuille et ses protocoles de sécurité en sécurité et ne pas les partager avec une autre personne. L'Acheteur est également responsable du maintien d'une sécurité, d'un contrôle et d'une confidentialité adéquats de l'accès à son équipement, des informations de ses portefeuilles, y compris les mots de passe, identifiants, clés privées ou autres codes associés à ses portefeuilles et de toute activité se produisant dans ces portefeuilles. La perte ou la compromission de ces informations peut entraîner un accès non autorisé à ses portefeuilles, et la perte ou le vol de tous les jetons BLC et autres jetons cryptographiques détenus dans ses portefeuilles. Le Vendeur et French-ICO (qui ne conservent aucune clé privée) n'ont aucune responsabilité pour toute perte subie par l'Acheteur du fait du non-respect de cette section.

8. POLITIQUE ANTI-BLANCHIMENT D'ARGENT (AML)

8.1. Le blanchiment d'argent est le processus par lequel les produits du crime ou du terrorisme sont modifiés pour donner l'apparence que ces fonds proviennent de sources légitimes.

8.2. Les activités de blanchiment d'argent peuvent prendre de nombreuses formes, allant d'un simple acte unique à des systèmes multiples sophistiqués et complexes. L'argent qui passe d'une personne à une autre ou d'une société à une autre est manipulé par de multiples méthodes et par de multiples biens afin de dissimuler sa source.

8.3. La définition légale du blanchiment d'argent est la suivante :

- dissimuler, déguiser, convertir, transférer ou retirer des biens criminels du pays d'origine
- s'impliquer dans un arrangement dans lequel une personne sait, soupçonne ou facilite l'acquisition, la conservation, l'utilisation ou le contrôle de biens criminels par ou pour le compte d'une autre personne ;
- acquérir, utiliser ou posséder des biens criminels ;
- faire une chose qui peut nuire à une enquête, par exemple, la falsification de documents ;
- lorsqu'il existe une suspicion raisonnable que l'un des actes susmentionnés pourrait ou a pu être commis et ne pas divulguer cette information aux autorités compétentes, telles que les forces de l'ordre.
- informer toute personne soupçonnée d'être impliquée dans l'une des activités décrites ci-dessus ou dans toute autre forme d'activités de blanchiment d'argent, de telle sorte que toute enquête à leur sujet puisse être compromise.

8.4. La loi de l'Union européenne sur le blanchiment d'argent (la troisième directive sur le

blanchiment d'argent (2005/60/CE) et sa directive d'application (2006/70/CE)) en droit irlandais), ainsi que la quatrième directive sur le blanchiment d'argent par 2015/849 (quatrième AMLD) et la cinquième directive sur le blanchiment d'argent 2016/0208 (cinquième AMLD) imposent des obligations légales à toutes les entreprises en ce qui concerne tout acte suspecté de blanchiment d'argent.

8.5. Bien que certaines entreprises puissent ne pas être couvertes par les exigences des lois et règlements susmentionnés, les orientations des professions financières et juridiques indiquent que la conformité volontaire et la mise en place de garanties et de dispositifs de déclaration appropriés et proportionnels en matière de lutte contre le blanchiment d'argent seraient les bienvenues.

8.6. Il s'agit d'une partie limitée de la politique complète de la société en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, qui peut être fournie sur demande, si nécessaire.

9. VÉRIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

9.1. Le Générateur de Jetons et l'Administrateur :

- Exigeront la vérification de l'identité de l'Acheteur par le biais de notre vérificateur AML ;
- Exigeront, dans certaines situations (les exemples incluent, sans s'y limiter, les transactions importantes, les transactions à haut risque ou les incohérences selon nos registres), des informations supplémentaires (les exemples incluent, sans s'y limiter, la preuve de la source des fonds). Si les preuves de vérification fournies ne sont pas conformes aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le générateur de jetons ou l'administrateur n'autorisera pas la participation à la vente de jetons et retournera les fonds éventuellement obtenus, sans intérêt, à la source d'origine aux frais de l'acheteur.

L'Acheteur reconnaît et accepte de libérer le Générateur de Tokens et l'Administrateur de toutes les réclamations pour les pertes qu'il pourrait subir en raison de cette action et renonce par la présente à de telles réclamations.

L'Acheteur déclare par les présentes qu'il indemnisera le Générateur de jetons et l'Administrateur et chacun d'entre eux, de toutes les pertes que le Générateur de jetons ou l'Administrateur pourrait subir du fait ou en relation avec un défaut de traitement de l'achat des jetons BLC.

9.2. L'Acheteur reconnaît et accepte qu'il est conscient des exigences en matière de rapports AML et que tout rapport ne sera pas traité ou considéré comme une violation de la vie privée mais comme une obligation légale de la part du Générateur de tokens ou de l'Administrateur.

9.3. L'Acheteur confirme qu'il n'est pas une Personne Interdite (voir Clause 12).

9.4. Si l'Acheteur a des Propriétaires Bénéficiaires, il confirme qu'il a entrepris toute diligence raisonnable et que le Propriétaire Bénéficiaire n'est pas une Personne Interdite.

9.5. En vertu de la législation et de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le Générateur de jetons et/ou l'Administrateur ont l'obligation de signaler tout demandeur dont ils ont des raisons de penser qu'il pourrait être en infraction avec la lutte contre le blanchiment d'argent, ce qui comprendrait le signalement de l'affaire à l'autorité compétente et la divulgation du nom et des coordonnées du demandeur.

9.6. La personne en charge du respect de ces procédures au sein du Vendeur est M. Jean-Marie Santander accompagné de son prestataire technique French-ICO.

10. POLITIQUE DE CONNAISSANCE DU CLIENT (KYC)

Dans le cadre de la Vente de Token, le Vendeur mettra en œuvre une approche KYC basée sur la mise en place d'une procédure de contrôle adaptée au niveau de risque présenté par les investissements réalisés par les investisseurs. Cette procédure est basée sur trois types de contrôles utilisés en fonction du niveau de risque anticipé lié aux investisseurs et aux investissements :

- Procédure de contrôle simplifiée ;
- Procédure de contrôle complémentaire ;
- Procédure de contrôle renforcée.

La procédure de contrôle simplifiée, limitée à un contrôle d'identité, est mise en œuvre lorsque le risque de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme apparaît faible et que le contrôle simplifié est nécessaire pour ne pas interrompre l'exercice normal de l'activité. Dans ce cadre, le Vendeur fixe un seuil de mille (1.000) euros (le " Seuil Simplifié "). Tout investissement inférieur ou égal au Seuil Simplifié fera l'objet d'une procédure de contrôle simplifiée nécessitant un simple contrôle d'identité de l'investisseur. Les investissements supérieurs au Seuil Simplifié feront l'objet d'une procédure de contrôle complémentaire.

Le contrôle complémentaire consiste en un contrôle de l'identité de l'investisseur et, le cas échéant, de son bénéficiaire effectif avec un recueil de preuves à collecter :

- L'adresse électronique ;
- Le numéro de téléphone ;
  Nom et prénom, date et lieu de naissance, nature, date et lieu de délivrance du document et nom et qualité de l'autorité auprès de laquelle la personne qui a délivré le document, et le cas échéant, l'a identifié) via une copie d'une pièce d'identité valide (passeport ou carte nationale d'identité) ;
- Adresse postale et pays de résidence avec une preuve d'adresse datant de moins de trois (3) mois ;
- Vérification et certification de la personne vivante par enregistrement vidéo.

Enfin, pour tout investissement désigné comme particulièrement complexe et d'un montant inhabituellement élevé, la Société instituera un seuil de contrôle des transactions supérieur de dix (10) pour cent au soft cap de la collecte de fonds à laquelle l'Investissement est destiné (le " Seuil de contrôle renforcé "). Pour les besoins du Projet, tout Investissement supérieur au Seuil de Contrôle Renforcé sera réservé aux investisseurs qualifiés tels que les banques, les

fonds d'investissement et/ou les compagnies d'assurance. En outre, les investisseurs qualifiés, en plus des informations requises pour le contrôle renforcé, doivent fournir au Vendeur une preuve d'approbation et doivent justifier l'origine des fonds de l'investissement.
L'Acheteur entend classer les investisseurs selon trois (3) catégories distinctes, à savoir :
- Les "ANGELS", qui sont soumis à la procédure de contrôle simplifiée ;
- Les "PREMIUM ANGELS", qui sont soumis à la procédure de contrôle standard ;
- Les "PREMIUM PRO ANGELS", qui sont soumis à la procédure de contrôle renforcée.
Ces procédures peuvent être résumées comme suit :

CATEGORIES DES ACHETEURS	ANGEL	ANGEL PREMIUM	ANGELPREMIUM PRO
Conditions préalables	Ne pas être un citoyen américain + avoir plus de 18 ans	Etre ANGEL	Etre ANGEL PREMIUM + ëtre un investisseur professionnel
Documents et informations à fournir	Nom, prénom, email, attestation de majorité, une adresse Ethereum qui sera utilisée pour les transactions	Carte d'identité ou passeport, justificatif de domicile, numéro de téléphone	Preuve 'être un investisseur professionnel
Frais	Rien	Rien	10% en Eiros ou 5% en FICO (c'est-à-dire en crypto-actifs émis par French-ICO) du montant maximum que le souscripteur douhaite investir en phase 1
Phases où les contributions sont autorisées	Phase 2 et phase principale	Phase 2 et phase principale	Phases 1, 2 et phase principale
Contrôles	Validation du email	Code d'activation envoyé par email + vérification KYC	Vérification de la qualification d'investisseur professionnel
Correspondance relative à la règlementation LBC/FT	Contrôle simplifié	Contrôle standard	Contrôle renforcé

Veuillez noter que des documents supplémentaires peuvent être demandés si nécessaire (comme la preuve de l'origine des fonds dans le cas de souscriptions supérieures à 10.000€).

11. PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Vous reconnaissez que nous pouvons traiter des données personnelles vous concernant (si vous êtes une personne physique), ainsi que les données personnelles que vous nous avez fournies ou que vous nous fournirez à l'avenir concernant vos employés et autres personnes associées ou autres, en relation avec les présentes Conditions, ou les Services. En conséquence, vous déclarez et garantissez que :

- votre divulgation à nous de toute donnée personnelle relative à des individus autres que vous-

même a été ou sera faite conformément à toutes les lois applicables en matière de protection et de confidentialité des données, et ces données sont exactes, à jour et pertinentes au moment de leur divulgation ;

- avant de nous fournir ces données personnelles, vous avez lu et compris notre Politique de confidentialité et, dans le cas de données personnelles concernant une personne autre que vous-même, vous avez (ou aurez au moment de la divulgation) fourni une copie de cette Politique de confidentialité (telle que modifiée de temps à autre) à cette personne ;
- si, de temps à autre, nous vous fournissons une version de remplacement de la politique de confidentialité, vous lirez rapidement cet avis et en fournirez une copie à toute personne dont vous nous avez fourni les données personnelles.

11.2 Veuillez consulter notre Politique de confidentialité pour de plus amples informations concernant la protection de vos données personnelles.

12. PERSONNES INTERDITES

12.1. Les personnes originaires des États-Unis d'Amérique (USA) ne pourront pas acheter de jetons BLC pendant la vente de jetons.

Les personnes autorisées à acheter des jetons BLC sont uniquement les personnes dont la nationalité est celle d'un État membre du GAFI : https://www.fatf-gafi.org/fr/pays/.

12.2. Le générateur de jetons et/ou l'administrateur procéderont à la vérification de la nationalité et d'autres identifiants (voir par exemple les clauses 6.3, 9.1, 9.2 et 9.3).

12.3. Les personnes âgées de moins de 18 ans ne seront pas autorisées à acheter des jetons BLC pendant la période de vente de jetons.

12.4. Les personnes politiquement exposées (PEP) ne seront pas autorisées à acheter des jetons BLC pendant la période de vente de jetons.

13. RECONNAISSANCE DU RISQUE

13.1. Vous déclarez et garantissez que vous comprenez parfaitement et avez une expérience significative des crypto-monnaies, des actifs numériques, des systèmes et services blockchain, et que vous comprenez parfaitement les risques associés au commerce des crypto-monnaies et des actifs numériques ainsi que les mécanismes liés à l'utilisation de ces crypto-monnaies et actifs numériques (y compris en ce qui concerne leur stockage et leur échange).

13.2. Vous reconnaissez que les marchés de négociation sont extrêmement volatils et évoluent rapidement en termes de liquidité, de profondeur de marché et de dynamique de négociation. Le prix des jetons BLC sur les marchés secondaires dépendra notamment de l'offre et de la demande ; par conséquent, il pourrait varier très fortement sans aucune influence du Vendeur.

Les Acheteurs reconnaissent et acceptent que si la vente de jetons atteint son objectif (c'est-à-dire le Soft Cap atteint), les jetons BLC seront immédiatement cotés sur la bourse décentralisée Uniswap.

13.3. Vous déclarez et garantissez que vous ne vous engagez pas dans des transactions qui sont au-dessus de vos capacités financières. De même, les crypto-monnaies et les actifs numériques ne sont pas adaptés aux personnes ne disposant pas des connaissances et/ou de l'expérience pertinentes. Vous déclarez et garantissez en outre que Vous êtes conscient des risques liés aux crypto-monnaies et aux actifs numériques, dont Vous êtes seul responsable.

13.4. L'Acheteur reconnaît et accepte qu'il existe des risques liés à l'achat de jetons BLC, à la possession de jetons BLC et à l'utilisation de jetons BLC pour la fourniture ou la réception de Services du Vendeur et de ses sociétés affiliées. En achetant des jetons BLC, l'Acheteur reconnaît et assume expressément ces risques.

13.5. L'Acheteur reconnaît et accepte qu'il comprend qu'il peut perdre tout ou partie de sa contribution à la présente vente de jetons.

13.6. L'Acheteur reconnaît et accepte qu'il a une compréhension et une connaissance suffisantes des questions techniques et commerciales (y compris celles qui sont développées par le Vendeur, les systèmes de stockage de crypto-monnaies, par exemple, les portefeuilles) pour comprendre la présente vente de jetons et apprécier les risques et les implications de l'achat de jetons BLC.

13.7. L'Acheteur reconnaît et accepte qu'il doit garder son portefeuille et ses protocoles de sécurité en sécurité et ne pas les partager avec une autre personne. L'Acheteur reconnaît qu'il est également responsable du maintien d'une sécurité, d'un contrôle et d'une confidentialité adéquats de l'accès à son équipement, des informations de son portefeuille, y compris les mots de passe, les identifiants, les clés privées ou autres codes associés à son portefeuille et de toute activité se produisant dans ce portefeuille. La perte ou la compromission de ces informations peut entraîner un accès non autorisé à son portefeuille, et la perte ou le vol de tous les jetons BLC et autres jetons cryptographiques détenus dans son portefeuille. Le Vendeur et French-ICO (qui ne conservent aucune clé privée) n'ont aucune responsabilité pour toute perte subie par l'Acheteur du fait du non-respect de cette section.

13.8. Risques technologiques :

- risque d'erreurs ou de failles de sécurité permettant le piratage ou le vol des données du Vendeur :

Nos smart contracts sont [tous audités et aucune vulnérabilité connue n'a été détectée]. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires en termes de cyber sécurité pour nous protéger des différentes attaques connues qui pourraient perturber notre plateforme. Il est important de préciser que l'interface du site web est dissociée de la blockchain Ethereum. Une perturbation d'une couche n'a pas d'impact, en principe, sur l'autre. Les fonds collectés et les tokens émis sont sécurisés par la blockchain.

Toutefois, la société FRENCH-ICO.com décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement ou d'opérations inattendues et imprévisibles liées à la blockchain ETHEREUM, de perte de jetons par l'Acheteur, de piratage ou de toute situation impliquant l'impossibilité pour l'Acheteur d'avoir accès à ses jetons.

- risque de perte ou de vol de la clé privée de l'abonné :

Toutes les transactions effectuées sur la blockchain se font par le biais de la clé publique et de la clé privée de l'abonné. En cas de perte de la clé privée, les fonds et les tokens détenus seront définitivement perdus. Nous ne sommes pas propriétaires des clés privées et en aucun cas une clé privée ne doit être donnée à un tiers. Nous attirons l'attention de chaque utilisateur qu'il est de la responsabilité de l'abonné de conserver l'accès à son adresse Ethereum via sa clé privée et sa clé publique.

- Risques liés au dispositif de suivi et de sauvegarde des jetons :
Pendant toute la durée de la vente de jetons, les fonds collectés sont séquestrés dans le smart contract de la vente de jetons. Si la Token Sale atteint son objectif (Soft Cap atteint ou dès que le Hard Cap est atteint), les fonds collectés seront envoyés dans le portefeuille Ethereum de FRENCH-ICO.com et dans le cas contraire, les souscripteurs seront remboursés.

Le contrat Token Sale a été audité et aucune faille de sécurité ou erreur dans le code n'a été détectée. De plus, la vente de jetons a été testée sur une blockchain de test et aucune erreur n'a été détectée. Cependant, il peut exister un risque inhérent à tout programme informatique et, malgré les contrôles effectués par le Vendeur, une défaillance technique est toujours possible.

- Risque de fraude sur Internet et d'usurpation de l'identité du Vendeur et/ou de FRENCH-ICO.com

Les Acheteurs ne doivent utiliser que nos réseaux de communication officiels.

13.9. Investir dans une vente de jetons comporte des risques de perte partielle ou totale de l'investissement. Aucune garantie n'est donnée quant à la liquidité des tokens acquis lors de l'offre, l'existence d'un marché secondaire pour ces tokens, la valeur des tokens acquis lors de l'offre et la valeur équivalente de ces tokens en devise.

14. DÉCLARATION, GARANTIES ET ENGAGEMENTS

Vous convenez par les présentes qu'en achetant le(s) jeton(s) BLC, vous garantissez et déclarez que les éléments suivants sont vrais :

14.1. L'achat de jetons BLC ne confère à l'acheteur aucun droit sous la forme d'une participation au capital ou à la dette du vendeur et/ou de ses sociétés affiliées. Les droits de l'Acheteur sont strictement limités à ceux énoncés dans les présentes Conditions générales.

14.2. En achetant ces jetons BLC, l'Acheteur est soumis et lié aux présentes Conditions

Générales, telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre, et au Formulaire d'abonnement correspondant.

14.3. Rien dans les présentes Conditions Générales ne représente ou ne garantit une quelconque forme de performance des jetons BLC achetés. Ils sont strictement destinés à l'usage décrit dans les présentes Conditions Générales.

14.4 Vous n'êtes pas une personne interdite. Si vous achetez le(s) jeton(s) BLC, nous considérons que cet achat constitue votre engagement à ne pas être une personne interdite.

14.5 Vous n'avez reçu aucun conseil de la part du Vendeur ou d'un employé ou agent du Vendeur concernant l'investissement dans le(s) jeton(s) BLC.

14.6 Vous êtes légalement autorisé à acheter et à détenir le(s) jeton(s) BLC dans votre juridiction.

14.7 Vous avez l'âge légal pour acheter et détenir le(s) jeton(s) BLC et n'avez connaissance d'aucune raison légale vous empêchant de le faire dans votre juridiction ou dans cette juridiction.

14.8 Vous êtes sain d'esprit et disposez du pouvoir et de l'autorité nécessaires pour comprendre et accepter les présentes conditions et pour exécuter les obligations énoncées dans les présentes.

14.9 Vous fournirez tous les documents AML et KYC requis comme indiqué dans les présentes Conditions et tout autre document de ce type qui pourrait être raisonnablement exigé par le Vendeur de temps à autre pour remplir toute obligation légale, réglementaire ou autre.

14.10 Les fonds que vous fournissez, y compris toute monnaie fiduciaire ou crypto-monnaie, ne proviennent pas d'une activité illégale ou n'y sont pas liés, y compris, mais sans s'y limiter, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, et vous acceptez en outre de ne pas utiliser les jetons BLC, le site Web, le compte ou la plateforme à des fins illégales, y compris, mais sans s'y limiter, l'envoi ou le stockage de tout matériel illégal ou à des fins frauduleuses. Le vendeur se réserve le droit de mettre fin à votre utilisation si vous utilisez ou tentez d'utiliser les jetons BLC, le site Web, le compte ou la plate-forme à des fins illicites, y compris, mais sans s'y limiter, l'envoi ou le stockage de matériel illégal ou à des fins frauduleuses.

14.11 Vous nous informerez de toute modification des informations que vous nous avez fourni.

14.12 Vous ne pouvez accéder au site Internet qu'en utilisant des moyens autorisés. Le Vendeur n'est pas responsable si vous ne disposez pas d'un appareil mobile, d'un ordinateur, d'un système d'exploitation ou d'un navigateur compatible, ou de tout autre logiciel ou matériel avec lequel la Technologie n'est pas compatible. Le Vendeur se réserve le droit de mettre fin à votre utilisation de celle-ci si vous utilisez ou tentez d'utiliser un appareil incompatible ou non autorisé.

14.13 Vous devez nous informer immédiatement de toute utilisation non autorisée connue ou suspectée de votre compte ou de toute violation connue ou suspectée de la sécurité, y compris, mais sans s'y limiter, la perte, le vol ou la divulgation non autorisée de votre mot de passe. VOUS ÊTES RESPONSABLE DE TOUTE ACTIVITÉ SUR VOTRE COMPTE. Toute activité frauduleuse, trompeuse, abusive ou illégale peut constituer un motif de résiliation de votre compte, à notre seule discrétion, et nous pouvons vous adresser aux organismes chargés de l'application de la loi dans cette juridiction ou dans toute autre juridiction appropriée.

14.14 Vous n'utiliserez le site Web, le compte et la plate-forme que pour votre usage personnel et unique et ne les revendrez pas à un tiers.

14.15 Vous n'autoriserez pas d'autres personnes à utiliser votre compte.

14.16 Vous ne céderez pas ou ne transférerez pas autrement votre compte à une autre personne physique ou morale ; vous n'utiliserez pas un compte soumis aux droits d'une personne autre que vous sans autorisation appropriée.

14.17 Vous n'utiliserez pas le site Internet, le compte, les jetons BLC ou la plate-forme pour causer des nuisances, des désagréments ou des inconvénients.

14.18 Vous ne porterez pas atteinte au bon fonctionnement de l'activité du Vendeur.

14.19 Vous ne tenterez pas de nuire à l'activité du vendeur ou aux jetons BLC, de quelque manière que ce soit.

14.20 Vous garderez en sécurité et de manière confidentielle le mot de passe de votre compte ou toute autre identification que nous vous fournissons et qui permet d'accéder au compte ou aux jetons BLC. Vous n'utiliserez qu'un point d'accès ou un autre compte de données que vous êtes autorisé à utiliser.

14.21 Vous notez par les présentes que vous êtes seul responsable de vos obligations fiscales éventuelles en rapport avec le(s) jeton(s) BLC qui peuvent vous porter préjudice, y compris, mais sans s'y limiter, les retenues à la source, l'impôt sur le revenu, la TVA, la CGT ou d'autres taxes applicables.

14.22 Vous notez que vous êtes seul responsable de l'acquisition, de l'appréciation ou de la dépréciation de la valeur du ou des jetons BLC.

14.23 Vous détiendrez un portefeuille ou un mécanisme de stockage en ligne ou hors ligne approprié pour supporter le(s) jeton(s) BLC.

15. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

15.1. Dans toute la mesure permise par la loi et les dispositions réglementaires auxquelles nous sommes soumis, vous reconnaissez et convenez que l'intégralité du risque découlant de votre participation et de l'achat des jetons BLC vous incombe entièrement et reste à votre

charge à tout moment, avant, pendant et après l'application de ce risque.

15.2. Ni nous ni aucune autre partie participant à la création, à la production ou à la livraison des jetons BLC ne serons responsables, de quelque façon que ce soit, des pertes ou dommages accessoires, spéciaux, exemplaires, juridiques (frais raisonnables) ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits, la perte de données (à l'exception des données personnelles, dont les politiques spécifiques sont énoncées dans notre politique de confidentialité), la perte de clientèle, l'interruption de service, les dommages informatiques ou la défaillance du système ou le coût des produits ou services de remplacement, ou pour tout autre dommage de nature personnelle, y compris les dommages corporels, la détresse émotionnelle découlant des jetons BLC ou en rapport avec ceux-ci, qu'ils soient fondés ou non sur une garantie, un contrat, un délit civil, y compris la négligence, la responsabilité du fait des produits ou toute autre chose, que Nous ayons été ou non informés de ces questions et de la possibilité de tels dommages, et ce, même si un recours limité prévu dans les présentes Conditions générales a échoué ou pourrait échouer en raison de son objet essentiel.

15.3. Notre responsabilité globale pour toute circonstance ou tout événement découlant des présentes conditions sera limitée au montant que vous avez payé pour acheter les jetons BLC pendant la vente de jetons et ne dépassera en aucun cas ce montant. Les limitations des dommages énoncées dans la présente clause constituent un élément fondamental de la base du marché conclu entre Nous et Vous.

15.4. L'Acheteur doit toujours veiller à la sécurité de tout mot de passe, numéro de compte délivré ou tout autre type de code secret.

15.5. L'Acheteur ne doit pas partager son mot de passe, son numéro de compte et ses codes secrets avec toute autre personne.

15.6. Le Vendeur ne sera en aucun cas responsable de toute perte ou de tout dommage subi par l'Acheteur en raison d'une violation de la sécurité de son mot de passe, de son numéro de compte et de ses codes secrets.

15.7. Si l'acheteur soupçonne ou a connaissance d'une violation de la sécurité de son mot de passe, de son numéro de compte ou de ses codes secrets, il doit le signaler immédiatement au vendeur.

16. MODIFICATIONS DU PRÉSENT CONTRAT

16.1. Les présentes conditions générales peuvent être révisées ou mises à jour de temps à autre. Par conséquent, vous devez vérifier si les Conditions générales sont mises à jour. Vous pouvez déterminer quand les Termes et Conditions ont été révisés en dernier lieu en se référant à la légende "Dernière révision" en haut du présent document.

16.2. Chaque fois que vous accédez à notre site Web ou que vous achetez des jetons BLC, vous signifiez votre acceptation des conditions générales alors en vigueur.

16.3. Les modifications apportées aux présentes Conditions générales prennent effet dès leur publication et ne s'appliquent qu'à votre utilisation de notre Site Internet et aux Conditions d'achat de jetons BLC ou aux informations recueillies auprès de vous à partir de la date de la dernière révision, à moins que nous n'ayons d'autres communications avec vous.

16.4. Nous pouvons apporter des modifications au site Web ou aux conditions de la vente de jetons à tout moment.

16.5. Vous comprenez et acceptez que nous puissions interrompre ou restreindre votre utilisation de notre site Web à tout moment, pour quelque raison que ce soit ou sans raison, avec ou sans préavis et sans vous en référer, et qu'il n'existe aucun droit de recours.

16.6. Il est de Votre responsabilité de collaborer avec Nous aussi longtemps que nous nous assurons que Vos données personnelles détenues sur ce Site sont toujours à jour.

17. INDEMNISATION

Vous acceptez de nous libérer, indemniser et de renoncer, ainsi que nos contractants, sous-traitants, sociétés affiliées et filiales et agents et leurs dirigeants, directeurs, employés et agents, à toute réclamation, responsabilité, dommages, pertes et dépenses, y compris, sans limitation, les frais juridiques et comptables raisonnables, découlant de ou liés de quelque manière que ce soit à :

- Votre violation de l'une des présentes conditions générales ou du formulaire d'abonnement correspondant ;
- toute création de compte ;
- Nous aurons le droit de contrôler et de convenir ou autrement de défendre et de régler toutes les actions.

18. CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ

18.1. Si vous choisissez d'acheter des jetons du BLC, vous le faites entièrement à vos propres risques.

18.2. Vous reconnaissez et convenez que nous n'avons aucune obligation, quelle qu'elle soit, ni en aucune circonstance, d'effectuer des vérifications, y compris, mais sans s'y limiter, des vérifications d'antécédents, sur tout acheteur.

18.3. Nous pouvons, à notre entière discrétion, procéder à de telles vérifications des antécédents, mais vous acceptez et reconnaissez que la vente de jetons est fournie sur une base " en l'état ".

18.4. La vente de jetons est fournie " en l'état " et " selon la disponibilité " sans aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, et sans aucune limitation.

18.5. Nous déclinons expressément et explicitement toute garantie de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de jouissance paisible ou de non-contrefaçon ou toute autre question similaire, toute garantie découlant de la pratique commerciale ou de l'usage du commerce.

18.6. Nous ne garantissons pas que la vente de jetons, y compris, mais sans s'y limiter, toute information fournie par le biais de toute communication, répondra à vos besoins ou sera disponible ou mise à disposition de manière ininterrompue, sécurisée ou sans erreur.

18.7. Nous ne donnons aucune garantie quant à la qualité du contenu, la véracité, l'exhaustivité ou la fiabilité de tout contenu obtenu par l'intermédiaire du site Web.

18.8. Aucun conseil ou information, qu'il soit oral ou écrit, obtenu de Nous ou de Notre site Web ne créera une quelconque garantie, expresse ou autre, dans les présentes.

18.9 Nous déclinons toute responsabilité en cas d'interruption, de retard ou d'erreur d'utilisation et ne sommes pas responsables de toute perte, qu'elle soit directe, indirecte ou consécutive.

18.10 Le vendeur ne garantit pas et ne déclare pas que tout élément téléchargé à partir d'Internet sur ce site Web est exempt de virus. Vous êtes explicitement responsable de la mise en œuvre des procédures, de la protection anti-virus et des logiciels appropriés pour vous protéger et protéger vos données. À cet égard, le vendeur n'est pas responsable de tout dommage causé à votre équipement en raison de l'utilisation du site Web ou par le biais de matériel affiché sur ou lié à tout site Web. Vous devez également savoir que les services de SMS et de courrier électronique sont vulnérables aux attaques d'usurpation d'identité et d'hameçonnage et vous devez faire preuve de prudence lorsque vous examinez des messages censés provenir de nous.

18.11 Le vendeur n'est pas responsable du succès ou de l'absence de succès du ou des jetons BLC. Vous reconnaissez par les présentes que le jeton BLC est en cours de développement et que, par conséquent, le vendeur ne peut fournir aucune garantie quant au succès ou à l'absence de succès du jeton BLC. Le jeton BLC peut n'avoir aucune valeur et vous, en tant qu'acheteur, pouvez perdre tous les montants payés. L'Acheteur accepte, comprend et assume tous les risques liés au prix d'achat.

18.12 Liens vers des tiers. Le site Web peut contenir des liens vers des sites Web de tiers, des annonceurs, des services, des offres spéciales ou d'autres événements ou activités qui ne sont pas détenus ou contrôlés par nous. Nous n'approuvons pas et n'assumons pas la responsabilité de ces sites, informations, matériels, produits ou services tiers. Si vous accédez à un site Web tiers à partir du site Web, vous le faites à vos propres risques, et vous comprenez que les présentes conditions ne s'appliquent pas à votre utilisation de ces sites. Vous nous déchargez expressément de toute responsabilité découlant de votre utilisation de tout site Web, service ou contenu tiers. En outre, vos relations avec les annonceurs présents sur le site Web ou votre participation à leurs promotions, y compris le paiement et la livraison des marchandises, et toutes les autres conditions (telles que les garanties) sont uniquement entre vous et ces annonceurs. Vous acceptez que nous ne soyons pas responsables de toute perte

ou dommage de quelque nature que ce soit lié à vos relations avec ces annonceurs.

18.13 Nous ferons des efforts raisonnables pour nous assurer que les demandes de débits et de crédits électroniques impliquant des comptes bancaires, des cartes de crédit sont traitées en temps utile, mais nous ne faisons aucune déclaration ni ne donnons aucune garantie concernant le temps nécessaire pour achever le traitement, qui dépend de nombreux facteurs échappant à notre contrôle.

18.14 Le statut réglementaire du ou des jetons BLC reste incertain ou non réglé dans de nombreuses juridictions. En effet, certaines juridictions peuvent mettre en œuvre une législation qui affectera le(s) jeton(s) BLC. Le Vendeur n'accepte aucune responsabilité en ce qui concerne les mesures réglementaires qui peuvent être prises ou qui peuvent affecter le Vendeur à l'avenir. En outre, le Vendeur peut cesser ses activités dans une juridiction qui prend des mesures réglementaires, modifie les lois de manière défavorable ou rend le commerce indésirable dans cette juridiction.

Les clauses de non-responsabilité, les termes et conditions de ces pages sont d'application générale et peuvent être complétés par des politiques, procédures, clauses de non-responsabilité, directives, règles, termes ou conditions supplémentaires d'application spécifique divulgués par le Vendeur, y compris par le biais d'un processus d'enregistrement ou d'abonnement, ou par d'autres moyens. En cas de conflit entre les Conditions d'utilisation et les politiques, procédures, clauses de non-responsabilité, lignes directrices, règles, termes ou conditions d'application spécifique supplémentaires, les politiques, procédures, clauses de non-responsabilité, lignes directrices, règles, termes ou conditions d'application spécifique supplémentaires prévaudront.

19. DISPOSITIONS

19.1. Toute référence à une loi, un décret, une ordonnance ou un règlement ou tout autre instrument similaire dans le présent accord doit être interprétée comme une référence ou un instrument tel qu'il est en vigueur à l'heure actuelle, en tenant compte de toute modification, extension, application, consolidation ou réadoption et comprend toutes les législations subordonnées en vigueur à l'heure actuelle.

19.2. Dans l'éventualité où une ou plusieurs des présentes conditions générales ou une partie de celles-ci seraient ou deviendraient invalides, illégales ou inapplicables à quelque égard que ce soit, elles seront, dans la mesure de cette invalidité, illégalité ou inapplicabilité, considérées comme étant supprimées et toutes les autres conditions resteront pleinement en vigueur.

19.3. Le présent contrat et le formulaire d'abonnement correspondant constituent l'intégralité du contrat (y compris toute autre disposition mentionnée dans le présent contrat) et remplacent tous les contrats antérieurs.

20. CONDITIONS GÉNÉRALES

20.1. Sauf avis contraire de votre part, ou si la loi l'exige, vous acceptez de recevoir toutes les communications de notre part par courrier électronique ou en publiant des avis sur votre compte. Vous acceptez d'être en mesure d'imprimer les communications pour vos dossiers. Vous convenez que toutes les communications que nous vous envoyons par voie électronique satisfont à toute exigence légale selon laquelle une communication doit être faite par écrit. Vous pouvez choisir de recevoir les avis juridiques sous forme papier par la poste si vous nous dites que vous ne voulez pas que les avis juridiques soient envoyés par voie électronique. Si vous choisissez la forme papier, les avis juridiques vous seront envoyés sous forme papier par courrier postal ou de toute autre manière autorisée ou requise par la loi. Toutes les autres communications dont la loi n'exige pas qu'elles soient sous forme papier seront envoyées par voie électronique. Pour nous dire que vous ne voulez pas que les avis juridiques soient envoyés par voie électronique, et pour tout autre avis en vertu du présent accord, envoyez l'avis par écrit et par courrier certifié et recommandé à l'adresse postale de FARACHA Equities.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, toute notification doit être adressée par écrit à l'autre partie à son siège social ou à son principal établissement ou à toute autre adresse qui peut, le cas échéant, avoir été notifiée à cette fin particulière. La notification sera considérée comme ayant été reçue :

- si elle est envoyée par courrier prépayé de première classe, trois (3) jours (à l'exclusion de tout jour non ouvrable) après l'envoi, sans compter le jour de l'envoi ;
- s'il est remis en main propre et remis à une personne responsable qui signe pour réception
- si elle est envoyée par télécopie, mais avant 16 heures, le jour même où le jour suivant. Pour être valable, ce document doit comporter une confirmation de la transmission ; en cas d'envoi par courrier électronique, la livraison est réputée effectuée au moment de la réception d'un accusé de réception exprès et non automatique de la part du destinataire.

20.2 L'adresse électronique que vous fournissez au cours du processus d'inscription sera l'adresse électronique que nous utiliserons pour toutes les communications qui vous seront adressées au sujet des jetons BLC. Nous pouvons également vous envoyer des messages directement via votre compte. Il vous incombe de surveiller ces messages et d'y répondre de manière appropriée. Vous déclarez et garantissez que toute information que vous entrez est correcte et ne s'applique qu'à vous et que vous tiendrez à jour votre adresse électronique et les autres informations vous concernant dans votre compte.

20.3. Force Majeure ; le Vendeur n'assumera aucune responsabilité pour tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent Contrat et du Formulaire d'Abonnement y afférent si un tel retard ou manquement est dû à un cas de Force Majeure, aux fins du présent Contrat, la Force Majeure sera définie comme tout acte, omission, cause ou circonstance au-delà du contrôle raisonnable du Vendeur, ceci incluant sans aucune limitation : les cas de force majeure, la guerre, l'urgence nationale, les protestations ou rébellions, les troubles civils, les émeutes ou grèves et toute forme de conflit social (impliquant ou non la main-d'œuvre de l'une ou l'autre des parties), les tremblements de terre, les inondations, la sécheresse, les épidémies, les incendies, les explosions, les actes de

terrorisme ou tout autre acte ordonné par un gouvernement, un conseil ou un corps constitué.

20.4. Toute renonciation à une violation de la présente convention par le vendeur ou à un manquement à une disposition de la convention par l'acheteur ne sera valable que si elle est convenue par écrit. Tout autre manquement ou défaut ultérieur de l'acheteur, qu'il soit similaire ou non, n'affectera en aucun cas le présent contrat. De même, tout manquement dans le délai, par l'une des parties au présent contrat, d'insister sur la stricte exécution de l'une des dispositions du contrat ne doit pas être interprété comme une renonciation à l'un de ses droits, en vertu du présent contrat.

20.5 La présente convention contient toutes les conditions dont les parties ont convenu en ce qui concerne l'utilisation du site Web et l'achat de jetons BLC et les conditions générales remplacent tout contenu, accord, déclaration ou engagement antérieur, écrit ou oral, entre les parties ou fait par des tiers. Il est reconnu par l'Acheteur qu'il n'a pas agi, ne s'est pas fondé sur ou n'a pas été incité à conclure l'achat de jetons BLC en raison d'une quelconque déclaration faite par ou au nom du Vendeur.

21. CESSION

Le Vendeur se réserve le droit de céder ses droits et obligations en vertu des présentes Conditions à toute personne à tout moment sans vous en informer, et nous ne vous contacterons pas et ne demanderons pas votre approbation pour une telle cession.

22. LOI ET JURIDICTION

22.1. Les présentes Conditions sont régies et interprétées conformément aux lois du Luxembourg.

22.2. Vous reconnaissez et acceptez qu'en ce qui concerne toute action découlant de ou en rapport avec le présent contrat, vous vous soumettrez à la juridiction exclusive des tribunaux de Luxembourg.

22.3 Les présentes conditions peuvent être traduites par le vendeur ou par des tiers dans d'autres langues, toutefois, la version anglaise des conditions et, de fait, toutes les communications du vendeur seront considérées comme officielles. La version anglaise prévaudra en cas de différences découlant de la traduction.

INFORMATION DOCUMENT

PUBLIC OFFERING OF BLUECO TOKENS ("BLC")

Subscription period from July 15, 2021 to January 15, 2022
(or as soon as the Hard Cap is reached)

blueco.io

OPENING STATEMENT

"Creativity *just connects things. When you ask the creators how they did something, they feel a little guilty because they didn't really do it, they just saw something. It seemed obvious to them after a while. It's because they were able to connect the experiences they had and synthesize new* things**."**

Steve Jobs

OUR PROJECT

The project of Faracha Equities SA (the "Company") consists of a public offering of tokens ("Initial Coins *Offering"* or "ICO") aimed at raising funds to carry out two ambitious projects in *green-business.*

3. The cultivation of medical cannabis, associated with an eco-extraction laboratory and a photovoltaic power plant.
4. The eco-responsible extraction of phycocyanin from spirulina cultivated by the company FARACHA EQUITIES in Avignon, France and Fafe, Portugal.

Operating in the food supplement, health and renewable energy industry, FARACHA EQUITIES is resolutely involved in the development and creation of *green-businesses.*

This commitment is the result of many years of experience in the world of ecology and renewable energies of its founder, Mr. Jean-Marie SANTANDER.

By participating in the Company's ICO, the subscribers will hold BLC tokens and will thus be able to acquire in priority and at preferential rates the products manufactured and marketed by FARACHA EQUITIES: GMP (Good Manufacturing Practice) certified therapeutic CBD and phycocyanin and, tomorrow, other eco-extracted products or enriched from cannabis and / or spirulina.

OUR PROJECT AND THE BLOCKCHAIN

ICOs are defined as fundraising that results in the issuance of tokens to investors, issued and registered through a shared electronic registration device also known as a "blockchain".

Blockchain technology or DLT*(Distributed Ledger Technology),*is a digital system that records asset transactions and their details in multiple locations at once.

Unlike traditional databases, the DLT does not have a reference data repository or a centralized administration function.

The "Ethereum" blockchain is a decentralized exchange protocol allowing the creation and /or use of '*smart contracts'* by its users, based on a computer protocol to verify or implement mutual contracts. They are deployed and publicly searchable.

The Ethereum blockchain uses a unit of account called "ETHER" in particular as a means of payment for these contracts. Its corresponding acronym, used by exchange platforms, is "ETH". Ethereum is the second largest decentralized crypto currency with a capitalization of more than $200 billion as of June 24, 2021.

summary

8. TOKEN ISSUER INFORMATION

9. PROJECT OF THE ISSUER SUBJECT OF THE OFFER

10. RIGHTS AND OBLIGATIONS ATTACHING TO THE TOKENS OFFERED

11. CHARACTERISTICS OF THE BLC TOKEN OFFERING

12. TECHNICAL ARRANGEMENTS FOR ISSUING TOKENS

13. RETENTION AND RETURN OF DIGITAL FUNDS AND ASSETS COLLECTED IN CONNECTION WITH THE TOKEN OFFERING

14. KYC – AML SYSTEMS

6. TOKEN ISSUER INFORMATION

1-5. Company Description

Company name: **FARACHA EQUITIES SA**
Capital : 4 019 600 €
Legal framework: Public limited company
Registered office: 76, route de Thionville 2610 Luxembourg
President: Jean-Marie SANTANDER
Registration number: B120536
Date of registration: 23 October 2006
WEBSITE OF THE FARACHA EQUITIES PROJECT: **blueco.io**

Branch in France: Les Carrés de Lenfant. Avenue du 12 juillet 1998,
13290 Aix-en-Provence
RCS Branch: 898 996 582 RCS Aix-en-Provence
Creation date: 1st April 2021
SIREN : 898 996 582
VAT number: FR12898996582

Shareholders and directors

Mr. Jean-Marie SANTANDER is sole shareholder of the Company and President

Mr. Jean-Marie SANTANDER, resides in France. Aged 69, Jean-Marie is an engineer in electrical engineering (Conservatoire National des Arts et Métiers) and holds a master's degree in Finance and Marketing and a master's degree in Real Estate, Construction and Development Management. From 1972 to 1981, he held the position of Inspector and then Engineer at APAVE of the South-East region. From 1981 to 1998, he embarked on the construction and promotion of villas and real estate complexes and since 1998 in cogeneration and renewable energies. Today he is an undisputed specialist of renewable energies and complexes associating agricultural activities (or algae) with renewable energies.

History

23 October 2006	Creation of FARACHA EQUITIES SA in Luxembourg
November 2006	Shareholder of THEOLIA, a publicly listed company, founded by Jean-Marie SANTANDER, and specialized in the construction of wind power plants and the production of green electricity
2007	Shareholder of ID MID-CAPS (30%), a company created in 2000 whose purpose is advice and financial analysis
Years 2007 - 2008	Strategic agreement with THEOLIA

End of 2008	Resignation of Jean-Marie SANTANDER from THEOLIA
2009	Shareholder of Colibri Développement in Morocco and creation of a luxury real estate complex on 38 hectares
2009	Creation of GLOBAL ECOPOWER, a publicly listed company specializing in the construction of autonomous wind and photovoltaic power plants and in the construction of complexes using agricultural cultivation and renewable energies (strawberries, raspberries, spirulina)
2020	Resignation of Jean-Marie SANTANDER from GLOBAL ECOPOWER
2020 - 2021	Resumption of activity in the plant world and in particular in the cultivation of spirulina and eco-extraction of phycocyanin. Sale of COLIBRI DEVELOPPEMENT in Morocco. Sale of the stake in ID MID-CAPS.

Organization chart of the FARACHA EQUITIES group (the "Group")

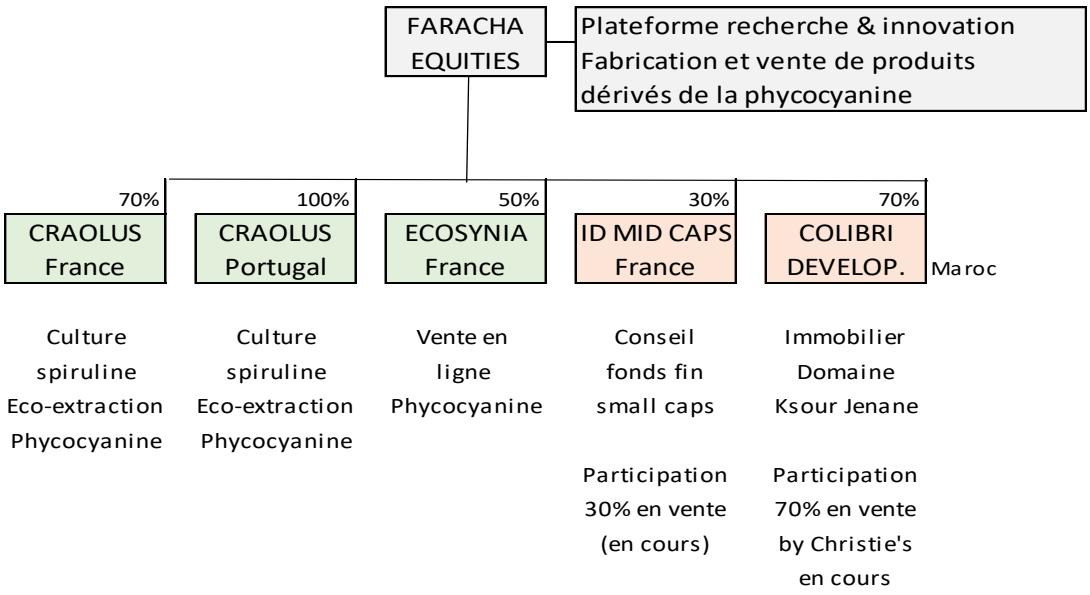

1-6. Activities of the company

The cultivation of medical cannabis

FARACHA EQUITIES also wants to develop a medical cannabis cultivation and Cannabidiol **("CBD")** eco-extraction unit in Portugal.

This CBD cultivation unit will be associated with a CBD eco-extraction laboratory and a photovoltaic plant on tracker, a motorized bearing structure to orient solar panels to increase productivity.

The land on which this activity will be operated measures 76,000m², located in the municipality of Fafe in the North of Portugal.

The Company is currently working to obtain the necessary authorizations in Portugal to be able to grow this plant in order to extract, on site, CBD oil.

Eco-extraction of phycocyanin from spirulina

FARACHA EQUITIES specializes in the construction of complexes for growing a plant variety or microalgae and for eco-extracting plants or microalgae for "PREMIUM" products, of very high quality, intended for health and food supplements.

To date and through its 50% subsidiary, ECOSYNIA, the company FARACHA EQUITIES markets phycocyanin through its online sales site, MINERAL BLUE **(https://mineral-blue.com/).**

With very strong scientific partnerships, FARACHA EQUITIES wants to develop new methods of extracting phycocyanin in order to provide customers with a very high quality product.

From now on, FARACHA EQUITIES wants to build a complex in Avignon (France) and another identical complex in Fafe (in Portugal) in order to grow spirulina "in greenhouses" and extract a total of 4 to 5 tons of phycocyanin.

The Company plans to sell in "B2B" (from professional to professional) the phycocyanin obtained and in particular in the following countries: France, Portugal, Spain, Italy, Switzerland, Germany, United Kingdom, Belgium, Luxembourg, Holland, Denmark, Sweden, Finland, Norway, USA (mainly in California, Florida and New York), Canada, Australia and Japan.

The FARACHA EQUITIES project and BLC tokens

As indicated above, by participating in the Company's ICO, the subscribers will be holders of the BLC tokens and will thus be able to acquire in priority and at preferential B2B rates, the products manufactured and marketed by FARACHA EQUITIES.

FARACHA EQUITIES plans to use the funds raised to finance all or part of its projects (R&D, preliminary studies, execution plans, construction, cultivation and eco-extraction).

The partnership between FRENCH-ICO and FARACHA EQUITIES

FRENCH-ICO.COM **("FRENCH-ICO")** is a simplified joint-stock company with its registered office at 123 avenue de Montredon, 13008 Marseille, France.

FRENCH-ICO's activity is to connect European project leaders wishing to raise capital in crypto-assets, from international investors. Specialists in Ethereum blockchain technology, FRENCH-ICO realizes *smart contracts* (computer codes with automatic execution on the blockchain) customized according to the needs of the project leaders.

FRENCH-ICO uses all of its expertise, competence and networks so that project leaders can carry out their ICO successfully.

FRENCH-ICO is the technical partner of FARACHA EQUITIES within the framework of this ICO.

The partners who accompany FARACHA EQUITIES in this ICO all have experience of blockchain technology, crypto-assets and their uses, in the fields of legal, accounting, marketing, IT development, communication, E-Marketing, etc.

1-7. Contact details of the team in charge of the project

Subscribers can contact the FARACHA EQUITIES teams at any time, by email at the following address: ico@blueco.io

1-8. The team around the project

Main actors

Mr Jean-Marie SANTANDER: Engineer of the Conservatoire National des Métiers and Master Finance + Master Management. Founder and President of FARACHA EQUITIES.

Mrs Suzette DA SILVA: D.E.S.S of law (Bordeaux) + Master in "Finance for lawyer" + Naturopath. Communications Manager

Mr Gérard IBERT : D.E.S.C.F. Accounting. Master II CAC Control Audit e Accounting. Responsible for financial strategy.

Mr Grégory SANTANDER: General engineer and holder of an MSc in Audit & Finance

Mr Florian VASAÏ: Doctor in microbiology and molecular biology. Responsible for R&D and eco-extraction.

Mr Gil MARQUEZ: Commercial engineer. Responsible for B2B sales and major accounts.

Partners and advisors

Mr Christophe GAUTHIER: Computer engineer by training. Co-founder and President of FRENCH-ICO (France).

Maître Margaux FRISQUE: Lawyer in business law at the Barreau de Marseille (France) and regularly speaking on "Blockchain & Crypto-assets" topics.

Mr Farid CHEMAT: University professor. Director of the GREEN team in Avignon, specialized in the Eco-extraction of plants. Many patents. World's leading eco-extractor.

Mr Bertrand LEPINE: Inventor of the first spirulina extracts at the end of the 90s. Specialist in the eco-extraction of phycocyanin. Bertrand has been growing spirulina for 20 years.

Mr Antoine DE TOURNEMIRE : Ecole Supérieure de Journalisme (ESJ) of Paris. Founder and President of LAUDANS (France). Communication.

External Auditor

The Auditor is F.M.S SA, at 76, route de Thionville L2610 Luxembourg since 17 June 2019. The term of office shall be fixed for a period of one year, renewable by tacit renewal every year.

7. PROJECT OF THE ISSUER SUBJECT OF THE OFFER

1-9. Business, vision and market

FARACHA EQUITIES plans to launch a spirulina production activity in greenhouses and the extraction of premium phycocyanin.

The Company has chosen two sites to build its greenhouses:

- A plot of land in Avignon of 5 hectares;
- A plot of land in Fafe, Portugal of 5 hectares.

Each site will be equipped with six greenhouses of 1850 m² each, an R&D laboratory, a phycocyanin extraction unit, a shipping unit, a storage unit and an administrative complex.

Overall, the construction and operation of these two sites will make it possible to obtain 4 to 5 tons per year of premium phycocyanin, of high quality, with the aim of marketing it in B2B in several countries.

FARACHA EQUITIES wishes to develop various ecological projects in the *"plant* sector", products requiring significant electricity needs, as part of the circular economy, green positive energy projects operating in total or partial self-consumption.

As such, FARACHA EQUITIES also wishes to develop a medical cannabis cultivation and CBD eco-extraction unit associated with a ground-level photovoltaic power plant.

The land on which this activity operated measures 76,000 m², located in the municipality of Fafe in the North of Portugal.

FARACHA EQUITIES: a vision for the circular economy

The circular *economy is based on an economic model whose objective is to produce goods and services in a sustainable way, limiting the consumption and waste of resources (raw materials, water, energy) as well as the production of waste.*

FARACHA EQUITIES is a creator of "green-business", a set of activities, within the framework of the circular economy, combining the cultivation or manufacture of an "energy-intensive" activity with an electricity production using renewable energies, in total or partial self-consumption and in green positive energy, using all the components in order to achieve a "zero waste" objective.

Specifically, the Company's project aims to grow spirulina in photovoltaic greenhouses, these constructions resulting from an eco-design, carried out directly by the FARACHA EQUITIES Group.

Subsequently, ponds will be built in the greenhouses and spirulina will be grown according to ecological methods.

By non-industrial means, FARACHA EQUITIES will recover spirulina, of very high quality. Then, after enriching it with materials and trace elements to more perfectly target certain conditions and from various methods of eco-extraction, the Company proceeds to an extraction of a part of the spirulina, representing about 15%. This extraction is called phycocyanin.

By these entirely ecological methods and avoidance of use of preservatives or other products harmful to health, FARACHA EQUITIES will package this phycocyanin in 20 ml single-dose tubes with a view to marketing them in B2B.

2.1.1 Spirulina

In each greenhouse, ponds 15 to 20 cm deep, up to 70 meters long, will allow spirulina to be grown. Every week, the same basin will be "harvested".

When spirulina is harvested by simple sieve filters, the filtered water is returned to the tanks, FARACHA EQUITIES, after enriching the spirulina, proceeds to various simple operations (i) either the drying of the spirulina and the preparation to present it in powder, flakes, tablets or capsules, (ii) or the spirulina is frozen to be used to eco-extract the phycocyanin.

From spirulina to phycocyanin (explanatory diagram):

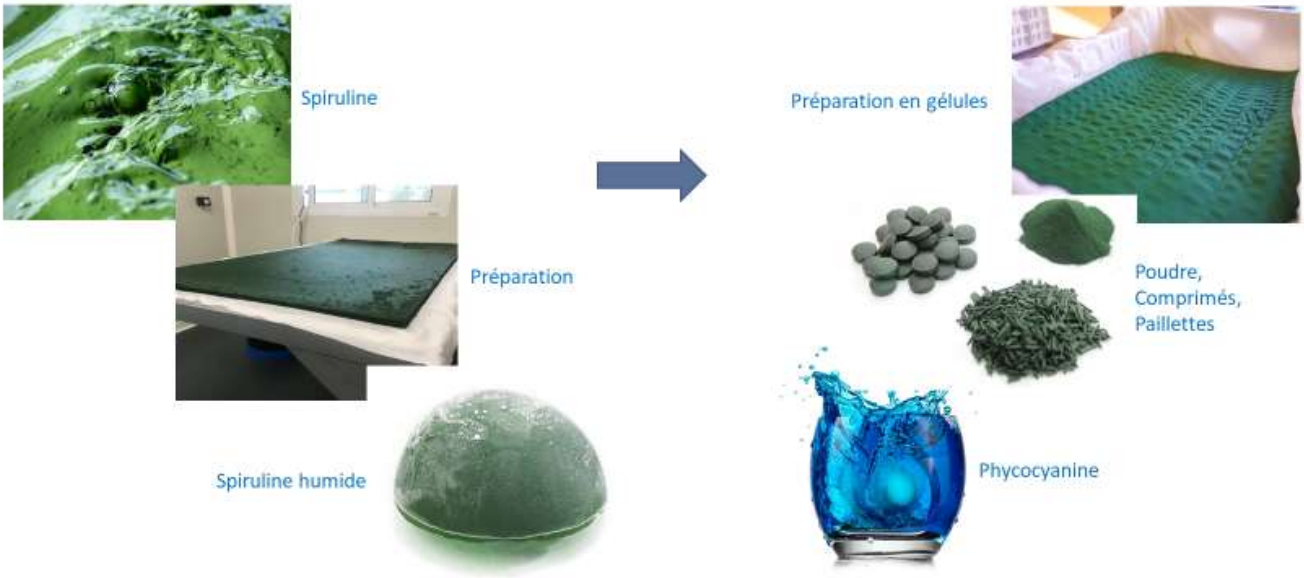

What is our spirulina?

Spirulina is a freshwater microalgae that is part of the cyanobacteria family or "blue-green algae". It is a microorganism that has existed for 3.5 billion years. It grows naturally in the warm waters of lakes in India, Chad and Mexico.

Its benefits are multiple:

- **Antioxidant and anti-aging:** Thanks to the antioxidant agents it contains, spirulina helps in cell regeneration and thus slows down aging.
- **Cardiovascular** diseases: By stimulating the synthesis of lipoprotein lipase, spirulina helps to decrease the level of "LDL" (considered the "bad cholesterol") and increase the level of "HDL" ("good cholesterol").
- **Diabetes:** Spirulina lowers fasting blood sugar levels and boosts the effectiveness of insulin.
- **Beneficial for sports** practice: The chemical structure of phycocyanin (10 to 15% of spirulina) is very close to erythropoietin (EPO), a protein that regulates the production of red blood cells. Spirulina facilitates recovery after exercise.

Main *drivers* of spirulina

Macro trends	Healthy lifestyle	Willingness to take care of yourself and adopt a diet rich in protein
	Practicing sports	Engaged in doing sports more regularly and at a higher levels, spurred particularly by big sports events and social media
	Vegetarian diet	Decrease in meat-based meals in developed countries for environmental and ethnical reasons
Trends at spirulina market scale	Dietary supplements use	Increased consumption of dietary supplements-e.g. in France, 20% of adults in 2007 v/s 29% in 2015
	Phycocyanin demand	Increased demand in phycocyanin is boosting spirulina supply
	New client categories	Promoting the benefits of spirulina to a new clientele- in addition to lifestyle and vegetarian categories-e.g. mature-age people (muscle mass maintenance)

Premium Spirulina Market Study

	2018	Estimation 2030	Growth 2018-2030
Spirulina consumption by target countries	3 600 t	12 000 t	↗ 233%
Spirulina consumption in France	400 t	1 125 t (9% per annum)	↗ 180%
Spirulina consumption in targeted countries other than the USA	1 800 t	5 000 t	↗ 316%

Targeted countries: France, Portugal, Spain, Italy, Switzerland, Germany, United Kingdom, Belgium, Luxembourg, Holland, Denmark, Sweden, Finland, Norway, USA (mainly California, Florida, New York), Canada,Australia and Japan.

2.1.2 Phycocyanin

Phycocyanin, 5,000 times more powerful than spirulina!

- A product made in France, from a **spirulina grown in France;**
- An **entirely natural** and **preservative-free formulation;**
- A **pure** and **highly concentrated** phycocyanin;
- A **sugar-free, alcohol-free, gluten-free** and **lactose-free product.**

The benefits of phycocyanin: "the blue gold of spirulina"

This is thanks to the action of phycocyanin contained in spirulina (about 15%) that the light captured by spirulina is transformed into energy in order to allow its growth.

Phycocyanin has a characteristic indigo blue color, with red reflections in the light, representative of its biological activity. Once extracted in liquid form from a fresh spirulina, the affinity of liquid phycocyanin with our metabolism is such that its elements quickly pass through the digestive walls and are immediately assimilated by our body.

This results in a bioavailability about 5000 times greater than spirulina.

To obtain a quality phycocyanin, it is necessary to start from a premium spirulina grown in the best conditions. This is the purpose of the two constructions that we are considering.

By its nature, phycocyanin is a molecule sensitive to temperature and light. Therefore, special precautions must be taken to allow efficient extraction.

The control of the extraction and packaging process ensures a natural, pure phycocyanin of exceptional quality:

- An anti-inflammatory protein: Phycocyanin has an activity similar to the most effective anti-inflammatory molecules (better inhibition potential of enzymes that cause inflammation).

- A naturally antioxidant pigment: Like most pigments of natural origin, phycocyanin is an antioxidant molecule (protection of the body's cells, neuroprotective virtue).

- An actor in immunomodulation: Phycocyanin possesses is a powerful anti-allergic, effective on both hay fever and asthma.

- A beneficial molecule for the body: Phycocyanin participates in the reduction of LDL cholesterol and triglycerides. It also helps to protect and detoxify the liver.

- Better oxygenation of cells: If it is beneficial to all of us, phycocyanin is of particular interest to athletes. Indeed, this protein actively participates in the formation of red blood cells. It has a structure similar to erythropoietin (EPO), which gives it an important role in the body's immunity. But especially in the transport of oxygen to the muscles!

It is very often recommended to athletes wishing to improve their performance, or as a result of an injury. But also for those who want to enjoy a better recovery after a significant effort.

Thanks to the prior enrichment of spirulina cells, FARACHA EQUITIES will be able to "target" more precisely the benefits of phycocyanin:

- Immuno-phyco: Strengthening the immune state
- Antistress-Phyco: Action against the symptoms of stress, against psoriasis, against eczema, which improves the quality of sleep
- Woman-Phyco: Net activity vis-à-vis menopausal disorders
- Slimming-Phyco: Facilitates weight loss naturally
- Arti-Phyco: Effective action against rheumatoid arthritis
- Trigly-phyco: Effective action against triglycerides
- Etc.

Main *drivers* of phycocyanin

Macro trends	Healthy	Willingness to take care of yourself and a diet rich in "great foods"
	Sport Practice (antioxydant & EPO)	Search for recovery solutions (antioxidant) as part of a more regular practice of sport. Performance enhancement for endurance sports
	Population ageing & urbanisation	Antioxidant of phycocyanin for the protection of cells (especially skin). Effect on allergies and in particular asthma that can support its use in nutraceuticals, especially as a preventive for exposed populations such as urban dwellers.
Industry-wide market-wide trends	Use of dietary supplements	Democratization of dietary supplements, etc.
	Known positive effects	Still unknown argument and limited communication (some online sellers) and little studies and marketing support around the benefits
	New segments	Promotion of the benefits of phycocyanin to a new clientele: elderly (immunity, antioxidant, lack of iron, diabetes, cholesterol, ...), athletes (recovery and improvement for endurance sports)

Market study of phycocyanin premium

	2018	Estimation 2030	Growth 2018-2030
Global phycocyanin production	400 t	650 t	↗ 62%
Premium phycocyanin percentage	10% env.	20% env.	↗ 100%
Premium phycocyanin production (t)	40t	250 t	↗ 525%

Targeted countries: France, Portugal, Spain, Italy, Switzerland, Germany, United Kingdom, Belgium, Luxembourg, Holland, Denmark, Sweden, Finland, Norway, USA (mainly California, Florida, NewYork), Canada,Australia and Japan.

2.1.3 Innovation and R&D

As part of a partnership with the Groupe de Recherche en Eco-Extraction de produits naturelles (the "GREEN"), dependent on the University of Avignon and the Vaucluse countries and the collaborators of the Groupe FARACHA EQUITIES SA, we are actively working:

- On the enrichment of spirulina cells and/ or phycocyanin.
- Implementation of a technique of eco-extraction of phycocyanin from the technique of ultrasound.
- Implementation of a technique of eco-extraction of phycocyanin from the microwave technique.
- Implementation of a technique of eco-extraction of phycocyanin from the technique of the pulsed electric field.

2.2 Projects to be financed with funds raised under the ICO

The different projects

FARACHA EQUITIES plans to build the same two facilities in Avignon (France) and Fafe (Portugal):

- Two plots of land of 5 hectares each,
- Construction of six greenhouses of 150 ml x 16 ml containing a total of 15,000 m² of ponds for growing spirulina,
- An R&D laboratory,
- An extraction workshop,
- A packaging and shipping area,
- An administrative area.

The Avignon unit is expected to produce 15 to 18 tons of spirulina per year and the Fafe unit 22 to 25 tons of spirulina. We hope to obtain about 1,800 kg per year of phycocyanin in Avignon and 2,500 kg per year of phycocyanin in Portugal.

The R&D and innovation techniques will be identical for both projects.

2.3 Project-specific regulations

For each project, FARACHA EQUITIES undertakes to comply with the regulations applicable to plants being handled and marketed.

The Company ensures compliance with and the evolution of the legislation in the areas concerning its activities and in particular:

- Urban planning regulations (in particular building permits),
- The regulations for obtaining the "ECOCERT" label,
- The regulation linked to the European "REACH" programme,
- European regulations related to food supplements,
- The European regulation applicable to CBD.

2.4 Decision-making mechanisms and governance

The decision-making mechanism and governance of the project respond to the same governance principles as those applied within FARACHA EQUITIES.

Mr. Jean-Marie SANTANDER is the sole decision-maker on this project and no other third party or external entity can influence its decisions and the conduct of the project carried out by the Company.

2.5 Subscribers to whom the offer is addressed

The offer is intended for investors wishing to acquire "BLC" tokens. The offer is aimed at investment professionals, companies and individuals whose Ethereum address is registered in the whitelist of the FRENCH-ICO platform.

For more details on the rights associated with BLC tokens, please refer to (i) paragraph 3 of this document and (ii) the document entitled "BLC Token Sale Terms & Conditions", in Appendix B.

Subscribers must obtain ANGEL, ANGEL PREMIUM or ANGEL PREMIUM PRO status, otherwise subscriptions are automatically blocked by the ICO's *smart contract.*

For more details on the KYC – MFA and security systems put in place, we invite you to refer to page 29 – Paragraph 7 of this document and to the document entitled "BLC Token Sale Terms & Conditions" in Appendix B.

2.6 Funding of the two sites

The project in Avignon is estimated at 4.5 million euros and that of Fafe at 4.25 million euros.

		I-EMPLOI		
			Avignon	Porto
		Land	50 000	50 000
PRE-WORK PHASE	LOT 1	Preliminary studies	150 000	150 000
		Building permits	50 000	30 000
		TOTAL LOT 1 -DEVELOPMENT	**250 000**	**230 000**
	LOT 2	Financial package GEP	200 000	200 000
		TOTAL LOT 2 FINANCIAL PACKAGE	**200 000**	200 000
	LOT 3	Modelling & eco / sizing	150 000	150 000
		Project studies, execution studies	300 000	200 000
		TOTAL LOT 3 - DESIGN	**450 000**	**350 000**
WORK PHASE	LOT 4	Planning, supervision and coordination	150 000	200 000
		Management of studies and works, synthesis missio	150 000	150 000
		Site installation	20 000	20 000
		Earthworks / Basins / Water evacuation	150 000	120 000
		Foundations	50 000	50 000
		Manufacture and installation of greenhouses	806 400	725 760
		Construction and fitting out of bio-laboratory	800 000	800 000
		Eco-extraction machine	350 000	350 000
		Development of eco-extraction techniques	220 000	100 000
		Enrichment of spirulina molecules	75 000	75 000
		Various laboratory equipment	200 000	200 000
		Container filling unit	200 000	200 000
		Cartoning and shipping unit	300 000	300 000
		Various	123 600	130 000
		Acceptance and removal of reservations	50 000	50 000
		TOTAL LOT 4 - IMPLEMENTATION	**3 645 000**	**3 470 760**
		TOTAL LOT 1 à 4	**4 545 000**	**4 250 760**

II -RESSOURCES		
	Vignes 1	Vignes 2
Own funds	1 363 500	1 062 690
Grants		1 594 035
Loan guaranteed by the state		1 594 035
Bank loan (600K€ if hard soft reached)	3 181 500	
TOTAL RESOURCES	**4 545 000**	**4 250 760**

2.7 Offer Fees

We specify to you as an indication the costs related to this token offer and which will be borne by the issuer of the tokens:

- FRENCH-ICO: 5% of the amount raised in Ethers if the ICO is successful
- LAUDANS: 11,000 euros excl. VAT
- Master Margaux RISK : Confidential
- No issue and distribution of free tokens will be carried out during the term of the offer.

2.8 Allocation of funds collected and use of self-held tokens

Allocation of funds raised

	CANNABIS Portugal		*SPIRULINA France*		*SPIRULINA Portugal*
	Hard cap		*Soft Cap*		*Hard Cap*
EMPLOYEMENT					
Pre-works phase Construction of the Avignon development Construction of a new building in Fafe	*		900 000,00 €		780 000,00 €
	*		3 645 000,00 €		
	*				3 470 000,00 €
RESOURCES					
Fonds propres	**2 573 810,00 €**		**1 363 500,00 €**		**1 062 690,00 €**
TOTAL	*2 573 810,00 €*		*1 363 500,00 €*		*1 062 690,00 €*
	* a confidentiality clause prevents us from communicating the amounts				

Use of self-held tokens

RESERVE FARACHA EQUITIES (1): blocked for 3 years on a specific Ethereum wallet:

- ✓ 500,000 BLC will be allow for the distribution of bonuses to employees and partners excluding the resident President of FARACHA EQUITIES. In order to avoid a negative impact on the price of the BLC, the resale of its tokens on secondary markets can only be done progressively.

- ✓ 500,000 BLC will be used to regulate the price on secondary markets, to constitute the liquidity pool on Uniswap and to settle cashback in BLC for purchasers of products that are part of the BLC Premium VIP Club.

(1) The reserve tokens are mined before the launch of the ICO. This is the only time the issuer can mine its own tokens. The mining of additional tokens can only be done if the ICO is successful.

Self-held tokens come from the FARACHA EQUITIES Reserve, the payment of services in BLC by customers or the redemption by the Company of tokens, which can intervene at any time on the secondary market.

This reserve thus constituted (self-held tokens), will allow the Company, for example, to offer liquidity to the secondary market and contribute to maintaining the price of the BLC at its use value (see below "use value of the tokens").

8. DROITS AND TOKEN BONDS OFFERED

3.1 Token usage value

At the close of the ICO and if the ICO reaches its objective, the use value of one (1) BLC will be one (1) euro (use value equal to the nominal subscription value)

3.2 Uses of BLC tokens

Club VIP BLC Premium

Any BLC bearer will belong to the **"BLC Premium VIP Club"** (the **"Club").**

Any BLC holder whose chips will be stacked will be a member of the Club and will be able to benefit from various advantages when purchasing the Company's products, depending on its quality within the Club: PLATINIUM, GOLD or SILVER.

BLC Premium Platinium member and related rights

The holder of BLC, having invested more than 5,000 euros will be "BLC Premium Platinium" and will benefit from the following advantages:

- Possibility to make purchases in priority, every month, on any product of the FARACHA EQUITIES Group whatsoever, for an amount corresponding to the investment made divided by 10.

  Ex: the investor who has invested € 10,000 will be able to buy in priority € 1,000 of products every month.

- Possibility to buy in addition and every six months, an order of his investment divided by 5.

  Ex: the investor who has invested € 10,000 will be able to buy in addition in priority € 2,000 of products every six months.

- Possibility to benefit in priority from the promotions on all the products, the *newletters* of the manager of the BLC Premium Platinium and their advice, available by phone (health

tips, existing products, evolution of the products, etc.)

- Announcement of new products in preview, VIP hotline + priority communication of the Group's new products.
- Cashback in BLC up to 3% of purchases paid in BLC.

BLC Premium Gold member and related rights

The holder of BLC, having invested between 2,501 and 4,999 euros, will be a BLC Premium Gold member and will benefit from the following advantages:

- Possibility to make purchases in priority, every month, on any product of the FARACHA EQUITIES Group whatsoever, for an amount corresponding to the investment made divided by 20.

  Ex: the investor who has invested € 4,000 will be able to buy in priority € 200 of products every month.

- Possibility to buy in addition and every twelve months, an order of his investment divided by 10.

  Ex: the investor who has invested€ 4,000 will be able to buy in addition in priority € 4,00 of products every twelve months.

- Possibility to benefit in priority from the promotions on all the products, the *newletters* of the manager of the BLC Premium Platinium and her advice, available by phone (health advice, existing products, evolution of the products, etc.)
- Announcement of new features in preview + VIP hotline.
- Cashback in BLC of 2% of purchases paid in BLC.

BLC Premium Silver member and related rights

The holder of BLC, having invested less than 2,500 euros, will be a BLC Premium Silver member and will benefit from the following advantages:

- Possibility to make purchases in priority, every month, on any product of the FARACHA EQUITIES Group whatsoever, for an amount corresponding to the investment made divided by 30.

  Ex: the investor who invested 1.500 € will be given priority to buy 50 € of products every

month.

- Possibility of benefitting from the promotions on all products.
- Announcement of new features in preview
- Cashback in BLC of 1% of purchases paid in BLC.

Product purchase

The holder of BLC may acquire products manufactured by the FARACHA EQUITIES Group at the price "B2B", with a particular premium treatment, applicable according to its quality (member PLATINIUM, GOLD or SILVER).

For premium phycocyanin, the "general public" price is in the range between 40,000 and 240,000 euros per kilogram.

FARACHA EQUITIES will sell phycocyanin at 20,000 euros per kilogram to BLC bearers, members of the Club VIP BLC Premium. Holders of BLC will be able to buy these products at 20,000 euros per kilogram (i.e. 20,000 BLC per kilo), like wholesalers who will buy phycocyanin. Only the port will be the responsibility of the BLC carrier. The costs of packing and despatch are the responsibility of FARACHA EQUITIES.

Other plants, grown and treated by the FARACHA EQUITIES Group, including CBD, may be sold to holders of BLC under the same conditions, namely at the "B2B" price, provided that the applicable local regulations allow these products to be sold.

For your information, it should be noted that the Court of Justice of the European Union(CJEU) has ruled, under the terms of a judgment dated 19 November 2020, that a Member State cannot prohibit the marketing of therapeutic CBD legally produced in another Member State, when it is extracted in particular from cannabis flowers.
See:
https://revuedestabacs.com/static/media/uploads/cour_de_justice_union_europeenne_=arr%C3%AAt_cbd=19_novembre_2020.pdf

All prices of the products will be indicated in euros and exclusive of VAT. The applicable VAT rate depends on the products purchased:

- Regarding microalgae, the VAT is 5.5%;
- Regarding products around CBD, VAT is 20%.

The prices will be communicated by email to BLC holders and available on the company's

blueco.io website.

The purchase of the products will be possible either in ETH, euros or BLC.

Timeframe

Phycocyanin products will be available from 1 July 2022 and those made from CBD will be available the following year, from 1 July 2023 (due to the formalities to be carried out, certifications and local authorizations to be obtained).

Updates to existing product rates and LBC's use value will be updated on the **blueco.io** site.

Other future uses

New products will be offered regularly to create more interest for BLC token holders. The work of the RESEARCH & DEVELOPMENT PLATFORM of the FARACHA EQUITIES Group will create new products permanently, from the different plants or microalgae cultivated. Through the BLC Premium VIP Club members will be kept informed of current projects, authorizations obtained and new products that will be created.

3.3 Operating costs

All transaction fees (or mining fees) on the blockchain are the responsibility of the subscribers and are non-refundable. These fees are nevertheless very low, i.e. the equivalent in ETH of a few cents of euros per transaction (regardless of the amount sent or the distance).

3.4 Token Usage Schedule

As soon as the ICO reaches its Soft Cap and the end date is exceeded or the Hard Cap is reached, the previously reserved tokens can be recovered by the subscriber via his dashboard directly on the www.french-ico.comwebsite.

All tokens can be used as soon as the subscriber has collected them.

If the price of the ETHER and/or the euro were to fall by more than 20% between the beginning and the end of the ICO, FARACHA EQUITIES could be led not to convert all the ETHER collected at the end of the offer. As a result, some activities not yet developed could be delayed pending a rise in the exchange value of ETHER in secondary markets.

3.5 Token transmission methods and registration on an exchange platform

From the end of the ICO the BLC tokens will be able to be exchanged on the decentralized exchange UNISWAP.

BLC tokens can be exchanged for ETH or any other ERC20.

The UNISWAP pool will be initialized so that the price of the token is equal to its nominal or 0.0005 ETH by BLC.

Then the price of the BLC (BLC), will depend on the supply of demand.

If the ICO is successful, the link to the Uniswap pool will be communicated directly after the ICO on the ICO page at www.french-ico.com

3.5 Description of the general procedures for accounting for tokens

Initial accounting for BLC tokens

All BLC tokens issued at the end of the ICO are recognised as deferred income for an amount corresponding to the goods still to be delivered. The monetary value is then the use value (as defined in the paragraph "Token usage value") of the tokens at the end of the ICO.

Value added tax

FARACHA EQUITIES is subject to value added tax at the current applicable rate.

Value added tax applies and is payable by customers when they use BLC tokens in exchange for products offered by FARACHA EQUITIES. If applicable, the customer must pay the value added tax on its due date according to the nature of the products produced by FARACHA EQUITIES or its subsidiaries of which it holds at least 50% of the capital. The monetary value of the value added tax is then indexed to the use value of the tokens used at the time of the transaction on the blockchain.

9. CHARACTERISTICS OF THE TOKEN OFFERING

4.1 Token characteristics

Token Name	:	**BLUECO**
Token Symbol	:	**BLC**
Decimals	:	18
Token Protocol	:	ERC20
Shared ledger used:	:	Blockchain Ethereum mainnet
Currency accepted during collection	:	ETHER (ETH) only

ERC20

To avoid any unnecessary dilution, 5,650,000 BLC out of the 6,650,000 BLC issued are intended for subscribers. The 1,000,000 BLC, corresponding to the Faracha Equities

Reserve, will be blocked for 3 years on a specific Ethereum wallet:

- 500,000 BLC will distribute bonuses to employees and partners excluding the President of Faracha Equities. In order to avoid a negative impact on the price of the BLC, the resale of its tokens on secondary markets can only be done progressively.
- 500,000 BLC will regulate the price on secondary markets and build up the liquidity pool on Uniswap

The BLC are mined and can be sent to subscribers only if the ICO reaches its goal (Soft Cap reaches and end date ended or as soon as the Hard Cap is reached).

Number of pre-mined tokens before the ICO : **6,650,000 BLC**

4.2 Detail of the offer to the public

Soft Cap	750 ETH (1 500 000 €)
Hard Cap	2500 ETH (5 000 000 €)
Nominal ETH/BLC Price	1 ETH = 2000 BLC
ETH / € price at ICO launch	2000 €
Pre-mined tokens begore ICO	1 000 000 BLC
Blockchain used	ETHEREUM (mainnet)

4.3 Token subscription terms

Période	Début	Fin	Plafond de la période	Bonus	Prix de souscription
prévente [1]	15/07/2021 10:00:00	15/10/2021 10:00:00 (ou plafond atteint)	750 ETH (1 500 000€)	20%	0,000417 ETH (0,83 €)
Période 2	15/10/2021 10:00:00	15/11/2021 10:00:00 (ou plafond atteint)	2500 ETH (5 00 000€)	10%	0,000455 ETH (0,91 €)
Période 3	15/11/2021 10:00:00	15/12/2021 12:00:00 (ou hard cap atteint)	2500 ETH (5 00 000€)	0%	0,0005 ETH (1 €)

A Phase only begins when the previous one has reached its end date or as soon as the ceiling of the previous phase is reached. As soon as the Hard Cap is reached, the ICO ends

immediately and without delay.

No tokens can be produced outside of ICO or New Coin Offering **("NCO").** The only tokens produced are subscribed tokens.

4.4 Token subscription terms

The purchase of tokens during the ICO is only done on the official platform of our partner www.french-ico.com. Before subscribing, we invite you to read their general conditions of use.

Only ANGEL, ANGEL PREMIUM or ANGEL PREMIUM PRO subscribers registered on the FRENCH-ICO platform can subscribe for tokens.

Subscriptions to the offer are made from the public address of the subscriber's Ethereum wallet, previously registered on the platform:

- Either by sending ETH via the QRCode of the smart contract of the ICO (QRCode available on the site);
- Either by sending ETH directly to the address of the smart contract of the ICO;
- Or by sending ETH via the contribution field on the website.

Signing contributions by private key

Contributions are systematically made via an Ethereum address of which the subscriber is the sole owner. Only one public address is registered per subscriber. The Ethereum address contains a public address and a private key that only the subscriber holds.

The private key of the ETH address is confidential and owned by its owner. It is this private key that allows you to sign transactions on the blockchain.

4.5 Transfer of funds collected to FARACHA EQUITIES

The funds collected will be transferred to FARACHA EQUITIES, only if the ICO reaches at least the Soft Cap.

The transfer of funds is done only in ETHER (ETH) on the Ethereum address of FARACHA EQUITIES. The transfer is done via the smart contract ICO.

The transfer of the funds collected is done either as soon as a first subscriber recovers his tokens or directly by FARACHA EQUITIES.

4.6 Transfer of tokens to subscribers

Tokens are sent to subscribers, only if the ICO reaches the Soft Cap.

Subscribers will be informed by email and will be able to pick up, directly from the "my account" section of the www.french-ico.com platform, the previously reserved tokens.

Tokens will be sent only to the Ethereum address used by the subscriber during his contribution.

The mining and transfer of tokens are done automatically via smart contracts.

4.7 Means of publishing the results of the offer

As soon as the ICO is complete:

- A press release will be issued on the website;
- Subscribers receive an e-mail message.

4.8 Post-offer period information

Issuer's intentions to dilute token holders post-offer

In case of NCO, new BLC tokens will be issued in exchange for new contributions. There are currently no planned NCO but, if necessary, a new information document would be issued to communicate about the new token issue.

Conditions under which the issuer may redeem or cancel tokens

FARACHA EQUITIES may at any time execute buy or sell orders of its own BLC tokens on the exchange platform. These orders allow, if necessary, to try to regulate the price of BLC tokens.

Conservation of self-held and marketing tokens

Self-held tokens come either from the redemption of our own tokens or from the payment produced by our customers. At any time, self-held tokens may be resold or offered.

Token retention engagements

There is no token retention commitment.

Pre-mined tokens will be retained and may be returned by the Company as a result of the ICO.

10. TECHNICAL ARRANGEMENTS FOR ISSUING TOKENS

5.1 Shared electronic recording device used

The www.french-ico.com platform uses the main blockchain (mainnet) ETHEREUM.

5.2 Architecture technique

The architecture on the blockchain is structured around 3 smart contracts linked together (see the explicative diagrams in appendix):

- A smart contract CORPORATE ;
- A smart contract ICO ;
- A smart contract JETON.

Un smart contract CORPORATE

It should be noted whether or not the CORPORATE smart contract authorises contributions to this ICO. It includes the white and blacklist of all registered Ethereum public addresses of subscribers. This whitelist depends on the formula chosen by the subscriber (ANGEL, ANGEL PREMIUM or ANGEL PREMIUM PRO).

At any time the FRENCH-ICO company is able to link an Ethereum address to the identity of a subscriber as well as the results of KYC/AML checks.

Un smart contract ICO

This is the smart contract that automatically executes the collection, sequestration, refund or distribution of tokens according to the conditions of the ICO (dates, ceilings, bonuses, duration, etc.).

Only subscribers using an Ethereum address previously registered in the whitelist can contribute to the ICO.

For the duration of the ICO:

- subscribers can reserve chips and bonuses as needed;
- the funds collected are sequestered in the smart contract ICO;
- Everyone can view the transactions made.

The ICO is a success as soon as:

- the end date has passed and the Soft Cap has been reached; or
- as soon as the Hard Cap is reached.

FARACHA EQUITIES can then immediately recover all the funds collected and the subscribers

can recover the reserved tokens. It is only when subscribers come to withdraw their tokens that the smart contract ICO executes an order to produce (mine) the tokens to the smart contract TOKEN.

The ICO has failed as soon as:

- The end date has passed and the Soft Cap is not reached;

Subscribers can then recover their contributions (less transaction fees which amount in Ether to a few euro cents). No tokens will be produced.

Transactions are made without intermediaries. Subscribers send the funds directly to the ICO's smart contract with their Ethereum address and sign the transaction with their private key. It is on this same address that they will receive their tokens if the ICO reaches its goal or the refund otherwise.

A smart contract JETON

In this case, the smart contract ICO instructs the smart contract JETONS to produce tokens and assign them to the subscribers. No production of new tokens is possible outside of ICO.

5.3 Official address of the smart contract ICO

At any time, any person can consult the transactions carried out on the smart contract such as the funds collected, the current sequestration, the transfer or the refund of the collected funds.

Address of the smart contract : 0x8e23938108C56d912f6f3f255F678E181e76baBc

5.4 Official address of the JETON smart contract

At any time, anyone can view the transactions made, the number of tokens in circulation, the Ethereum addresses that have BLC tokens on the smart contract.

The issued tokens meet the ERC20 protocol of the Ethereum blockchain.

Address of the smart contract : 0xf6c01c3476ce3b65f300b624734a2e0017e5b8c1

5.5 Audit and source code of smart contracts

The source codes of the french-ico smart contracts are not distributed. Nevertheless, it is guaranteed that the code has been audited and that no flaws or vulnerabilities have been detected.

Our partner: certik.org

CERTIK

0 vulnerability detected.

6. RETENTION AND RETURN OF DIGITAL FUNDS AND ASSETS COLLECTED IN CONNECTION WITH THE TOKEN OFFERING

6.1 Tracking and safeguarding of funds and digital assets collected

The company FRENCH-ICO, partner of the Company, has set up an automated computer program based on the blockchain.

The computerized program is the smart contract ICO itself. The collected funds can only be transferred and therefore used by FARACHA EQUITIES if the ICO is completed and the Soft Cap is reached.

For the duration of the ICO, the funds will be sequestered in the smart contract ICO.

All transactions and amounts of funds collected can be consulted via the https://etherscan.io/ explorer at the address of the smart contract ICO.

If the ICO achieves its goal, the funds collected in the ICO smart contract will be sent to the Ethereum address of the company FARACHA EQUITIES, less a commission of five (5) % sent to the Ethereum address of the company FRENCH-ICO.

If necessary, the ETH converted into euros will then be transferred to the bank account of the company FARACHA EQUITIES.

Foreign exchange risk management and conversion into euros

If the price of ETHER / EURO were to fall by more than 20% between the beginning and the end of the ICO, the project could be partially frozen until a rise in the exchange value on the secondary markets.

In the freeze phase, all or part of the funds would be converted so as not to totally block the project. Similarly, we may reserve the right not to accept BLC for the purchase of all or part of

our services. This situation is explained by the fact that we could not convert our ETHERS collected during the ICO at an exchange rate consistent with our initial commitments.

Dispositive for tracking and backing up digital funds and assets

At the end of the ICO, the funds collected in ETHER will be transferred and kept on the Ethereum wallet of FARACHA EQUITIES.

Funds converted into euros will be transferred and kept in the bank account of FARACHA EQUITIES and/or in the euro accounts.

6.2 Subscriber refund

Operative events and conditions, in particular in the event of non-achievement of the Soft cap or exceeding the Hard Cap

The repayment of the subscribers occurs, only if the ICO does not reach its objective (Soft Cap reaches and end date ended or as soon as the Hard Cap is reached).

In this case only, the contributions are repayable (less blockchain transaction fees whose amount in ETHER is equivalent to a few euro cents).

The subscriber understands, acknowledges and accepts that this ICO provides for a "Soft Cap" and a "Hard Cap", defined as the minimum and maximum threshold of collection. In the event that the soft cap is not reached before the end date set at the beginning of the ICO, the contributions paid in ETHER by the subscriber are immediately and fully refundable.

Terms of reimbursement

The refund is made only in ETHER (ETH) on the Ethereum address used by the subscriber during his contributions. The refund is made through the smart contract ICO and it is impossible to proceed with the refund in any other way.

There is no withdrawal period possible after a contribution. No other refund can be requested in any way whatsoever.

In the event that the Soft Cap is not reached, the subscriber must request the execution of the refund.

In the opposite case, in case of success of the ICO, the subscriber must request the transfer of the tokens via the "my account" section of the platform.

At the end of the ICO, the subscriber will receive a notification email and can by simple action on a button in his "my account" section of the platform proceed to the refund of his subscriptions

or the transfer of tokens previously reserved during the collection.

Ether refunds or the transfer of tokens are made on the Ethereum address registered on the platform www.french-ico.com that, in fact, the subscriber will have previously used to make his subscriptions.

No token transfer or refund of subscriptions can be made to an address other than the one used for the subscription.

7. KYC – AML systems

FARACHA EQUITIES entrusts the implementation of certain vigilance measures to external service providers. Nevertheless, the company remains responsible for fulfilling its obligations.

Whether or not the subscriber is present during the checks, the AML checks carried out are analyzed individually by Jean-Marie SANTANDER.

If no suspicion is detected, the ANGEL, ANGEL PREMIUM or ANGEL PREMIUM PRO role is assigned to the subscriber. In fact, its Ethereum address will allow it to make subscriptions.

We invite you to consult the general conditions of use of the site www.french-ico.com.

For more details on the AML device relating to this ICO,we invite you to refer to the document entitled **"BLC Token Sale Terms &** Conditions", available on **blueco.io.**

If the Subscriber is present during the checks

All checks and vigilance measures are carried out face-to-face with the subscriber. The documents necessary for the checks shall then be requested and checked on the spot.

Case of ANGELS PREMIUM PRO

The vigilance measures for ANGEL PREMIUM PRO are all carried out face-to-face or by videoconference

AML due diligence measures outsourced to the investment company on behalf of third parties must comply with this procedure. FARACHA EQUITIES remains fully responsible for the vigilance measures applied to beneficial owners.

If the subscriber is not present during the checks

The vigilance measures carried out remotely are outsourced and entrusted to the company WeStart via its SYNAPS solution.

Whitelist of Ethereum addresses of subscribers

By default all Ethereum addresses not registered in the FRENCH-ICO whitelist are blocked and therefore do not allow subscriptions on the ICO. Thus, subscriptions likely to present a risk are prohibited even before they are executed.

The subscriber must pass the level of control required to allow him to make subscriptions on our ICO with his Ethereum address.

A subscriber who will be blocked as a result of a suspicion detected during or after the first check (following an update of a control for example) will have his Ethereum address blacklisted for the duration of the suspicion.

The white and black list, manually updated by the company FRENCH-ICO, is a separate smart contract queried before all subscriptions made on the smart contract of the different ICOs of the platform

Description of the cybersecurity and technical malfunction detection systems put in place

The computer architecture of FRENCH-ICO is based on two main network layers:

- The web network on which the platform is developed (also called web 2);
- The Ethereum blockchain network on which smart contracts and transactions of tokens and crypto-assets run in a secure way (also called web 3).

The web FRENCH-ICO site has an SSL certificate and works only in HTTPS.

The database is encrypted and contains only the name, surname, email and Ethereum public address of each subscriber. No sensitive data is stored on the servers.

The results of the KYC/AML checks of the subscribers are kept on the SYNAPS partner's website.

Tokens and cryptocurrencies as well as all transactions are kept in the Ethereum blockchain. The Ethereum blockchain is backed up for life by all the nodes that make up the network. The transaction history is tamper-proof.

On the site web FRENCH-ICO, the systems put in place are:

- Anti-DDoS attack protection;
- Daily backups of the database on a second server;
- Email alert if the site is down;
- Installed and updated security software;
- Firewall;
- Detection and blocking in case of an attempt to change the Ethereum address of a smart contract ICO;
- Logging of all events related to the blockchain and/or users;
- Weekly system updates.

The FRENCH-ICO platform is a portal that allows you to execute transactions on the Ethereum blockchain. It is important to specify that in the event of a platform shutdown, the operation of the blockchain, smart contracts and the use of tokens will remain functional.

No disruption of the blockchain can be caused by the FRENCH-ICO platform and vice versa. The two networks are independent and the malfunction of one cannot impact the other.

***

APPENDIX 1: EXPLANATORY DIAGRAMS

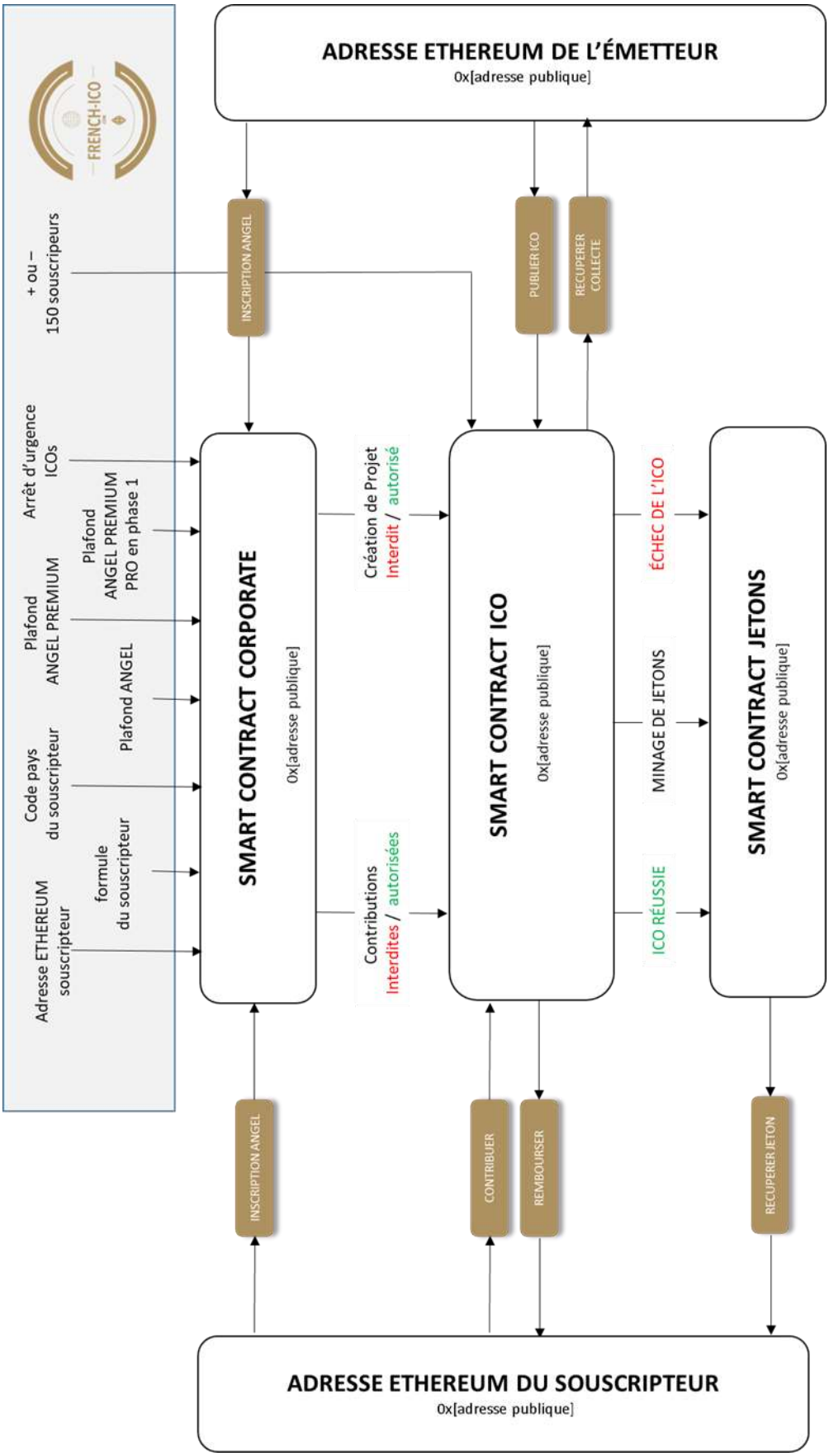

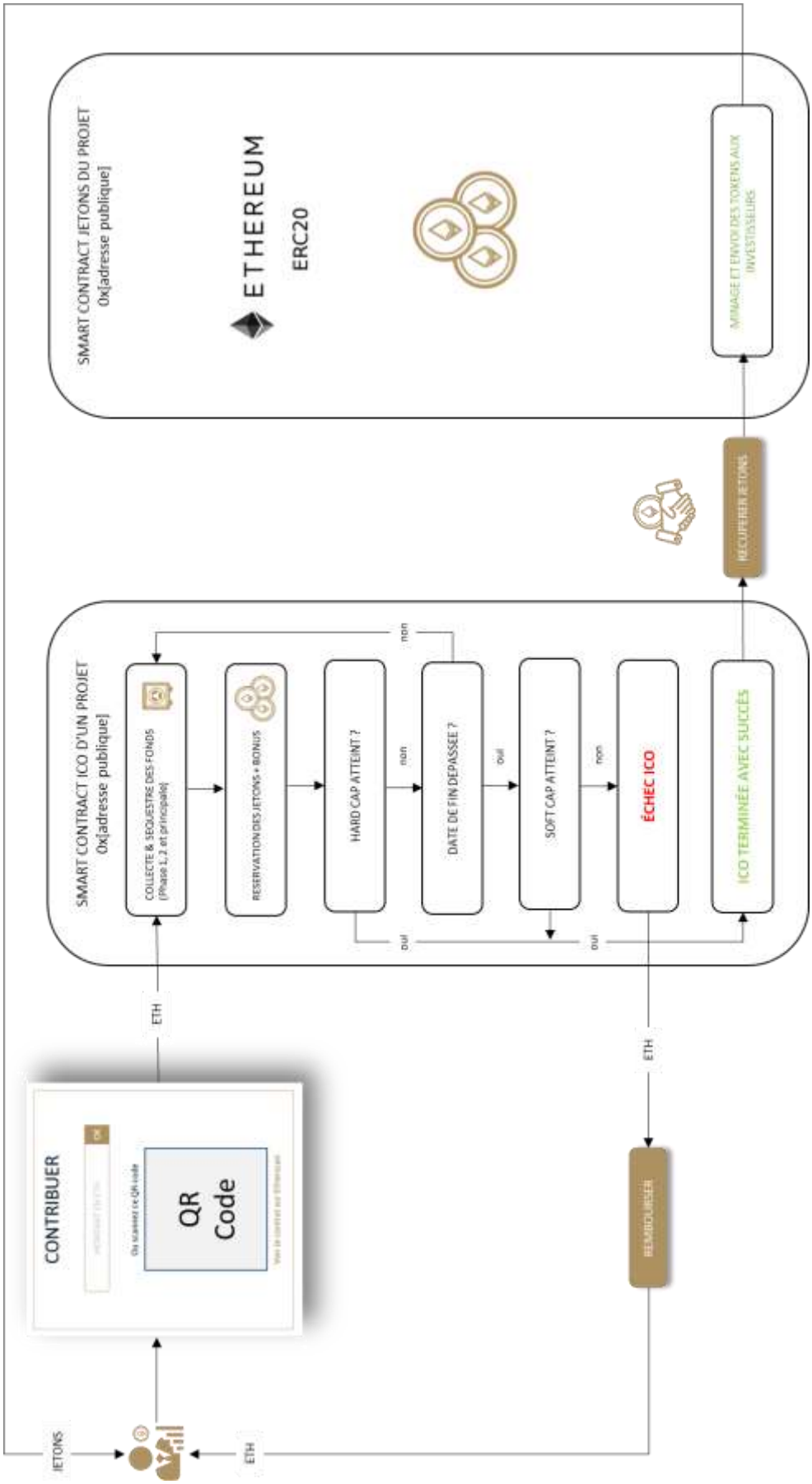
SMART CONTRACT JETONS DU PROJET
0x[adresse publique]
ETHEREUM
ERC20
MINAGE ET ENVOI DES TOKENS AUX INVESTISSEURS
RECUPERER JETONS
SMART CONTRACT ICO D'UN PROJET
0x[adresse publique]
COLLECTE & SEQUESTRE DES FONDS
(Phase 1, 2 et principale)
RESERVATION DES JETONS + BONUS
HARD CAP ATTEINT ?
DATE DE FIN DEPASSEE ?
SOFT CAP ATTEINT ?
ÉCHEC ICO
ICO TERMINÉE AVEC SUCCÈS
non
oui
ETH
CONTRIBUER
QR Code
REMBOURSER
JETONS

EXHIBIT A

Faracha Equities SA
a company incorporated in Luxembourg
registered number: B120536
registered address: 76, route de Thionville 2610 Luxembourg
(the "**Seller**")

SUBSCRIPTION FORM TO BLC TOKENS

I, the undersigned,

[if the Buyer is a natural person]

_____ born on _____, in _____, _____ national, residing in _____;

[if the Buyer is a legal person]

_____, _____ company with a share capital of _____, located at _____, registered under number _____;

(the "**Buyer**");

declare:

- to have duly read and understood the Information Document (*document d'information*) issued by the Seller, attached hereto in Schedule A;

- to have duly read and understood the information available on the website of the Seller: **blueco.io**;

- to have duly read, understood and agree upon the Terms and Conditions governing the BLC Tokens, attached hereto in Schedule B, an in particular Clause 11 relating to the acknowledgment of risk;

- to have duly noted and agreed on the nominal price per BLC Token, which is 1 € (the "**Token Price**");

- [to have duly noted and agreed on the applicable discount to my subscription of BLC Tokens, which is [20 / 10]% (the "**Discount**");]

- agree to irrevocably subscribe _____ BLC Tokens, which price is fixed pursuant to the following formula: nominal price / (1 + discount in %) (the "**Subscription Price**");

- that I expressly acknowledge that the benefit of the Discount is limited to a certain number of investors and that, despite the execution of the present subscription form, the first investors to contribute to the ICO will be the first served;

- to release, within [seven (7)] working days following the date hereof, the sum of _____ [ETH], to the wallets which details are attached hereto in Schedule C;

- to acknowledge that this subscription will not be completed and the BLC Tokens will not be delivered until the end of the BLC Token Sale Period, as further detailed in the Terms and Conditions;

- to acknowledge that a copy of this Subscription Form was delivered to me.

Executed on _____ 2021

For the Seller **For the Buyer**

EXHIBIT B

BLUECO ("BCL") ICO
BLC Token Sale Terms & Conditions

These Terms and Conditions provide the terms and conditions proposed by Faracha Equities SA, a company incorporated in Luxembourg, registered number: B120536, registered address: 76, route de Thionville 2610 Luxembourg (the "**Seller**").

These Terms and Conditions are for the sale of blockchain / cryptographic tokens which will be issued and then transferred to You (the "**Buyer**").

Please read this Agreement carefully before purchasing BLC Tokens, as it sets out and explains Your legal rights and obligations including waivers of rights, and limitation of liabilities. By purchasing BLC Tokens, You acknowledge and agree you have read this document and that You agree to be bound by it.

By purchasing BLC Tokens, you will be automatically bound by these Terms and Conditions and the purchase of the BLC Tokens is subject to it, subject to the related Subscription Form and the potential prevailing particular terms and conditions set forth therein.

We strongly recommend that you do not purchase BLC Tokens, if you are not an expert in cryptocurrencies and blockchain technology. Even if you have knowledge of the technology, you should consult your own solicitor / lawyer, accountant and other professionals whereso required. The Seller will not be responsible in any way for any loss incurred by you resulting from the purchase of these BLC Tokens.

By purchasing BLC Tokens, using or otherwise accessing the Website, creating or registering an account, downloading content or other information, you shall be deemed to acknowledge that you do so with full consent and full knowledge of these terms having first obtained legal advice as to the full force and effect of these terms. Your participation will be deemed to be your undertaking that you satisfy this requirement and shall be deemed to be your unequivocal and express agreement to be bound by these Terms.

The BLC Tokens will not constitute equity securities, debt securities or financial instruments under Luxembourg law. The ownership of the BLC Tokens will not grant any rights against the Seller, such as rights generally attributed to the shareholders or bondholders of corporations or limited liability companies.

Only after that the Token Sale has been completed and the project described in the Information Document implemented, the Buyer of these BLC Tokens will have access to the Products and Services.

BACKGROUND

Please visit the Website and read the Information Document for Yourself. The Website and the Information Document provide a non-binding description of the platform currently being developed and the Products and Services that will be offered by the Seller.

DEFINITIONS

Administrator - Token Generator and/or any third party service provider contracted by the Token Generator in connection with the Token Sale.

Agreement - this Agreement exclusively and no other

AML - Anti Money Laundering

Beneficial Owner - a natural person who takes any advantage of or control over another person or in respect of a company is the natural person who legally owns or controls the company directly or indirectly by whatever means

BLC Platform - the platform accessible at www.french-ico.com which enables the use of the purchased BLC Tokens and allows the holders of the BLC Tokens to purchase the Products and Services

BLC Token(s) - a decentralised peer-to-peer currency for transaction settlement in the BLC ecosystem built on the Ethereum blockchain protocol, issued by the Token Generator, which facilitate or provide access to, payments, advantages and discounts on, the Products and Services offered by the BLC Platform

Buyer - the purchaser of the BLC Tokens

Hard Cap – 5,000,000 euros or its equivalent in ETH based on the conversion rate published by [Coinmarketcap] on the website [https://coinmarketcap.com/].

Prohibited Person - a person who is not eligible to purchase BLC Tokens under this Agreement.

Registered Buyer - those Buyers who have purchased BLC Tokens and the purchase has been registered by the Seller, "You", "Your" or "Yours" in these Terms and Conditions

Information Document (*Document d'Information*) - the description on a non-binding basis of the project and of the ecosystem of the BLC Token, shared with the Buyer and available at **Blueco.io**.The Information Document may be modified and changed from time to time and is hereby incorporated for reference purposes only.

Schedule - any Schedule referred to or annexed to this Agreement and is an integral part of it

Seller - Faracha Equities SA, "Us", "We" or "Ours"

Soft Cap – 1,500,000 euros or its equivalent in ETH based on the conversion rate published by [Coinmarketcap] on the website [https://coinmarketcap.com/].

Subscription Form - the document related to this Agreement pursuant to which you formally agree to acquire a certain number of BLC Tokens and which may include potential prevailing particular terms and conditions set forth therein

Products and Services - means the products and services that will be provided by the Seller and its

affiliates, as described on a non-binding basis on the Website and the Information Document

Terms and Conditions - the terms and conditions contained in this Agreement

This Jurisdiction - means Luxembourg

Token Generator - Faracha Equities SA

Token Sale Period - Period determined in the sole discretion of the Token Generator during which 5,650,000 BLC Tokens are available for sale for everyone. For information purpose only and on a non-binding basis, the Token Sale Period is currently open between July 15, 2021 at 12:00 (GMT+2) and January 12, 2021 at 12:00 (GMT+2). The Token Sale Period will end automatically once the Hard Cap is reached.

Token Sale - means the present BLC Tokens sale

Website – **Blueco.io**

RECITALS

WHEREAS, the Seller develops and operates the BLC Platform.

WHEREAS, the BLC Tokens are not investment tools and therefore this Agreement shall not be considered as or represent any kind of offer to purchase and/or the sale of any financial security or security tool or any kind of investment option.

WHEREAS, the Seller will issue BLC Tokens within the BLC Platform.

WHEREAS, the Buyer wants to purchase the BLC Tokens and acknowledges and agrees to abide by the Terms and Conditions.

NOW THEREFORE, in mutual consideration of the covenants and agreements contained herein:

INTERPRETATION

Unless the context of this Agreement otherwise requires:

- words of any gender include all other genders;
- words using the singular or plural also include the plural or singular respectively;
- the terms "hereof", "hereby", "hereto" and derivatives of similar words refer to this entire document;
- the word "including" shall mean "including without limitation".

The Terms and Conditions are only in respect of the sale and purchase of the BLC Tokens. Any potential future use of the BLC Tokens is in connection with the Products and Services provided by the Seller and its affiliates on the Platform which will be governed by other applicable terms and conditions. These Products and Services will be made available at the sole discretion of the Seller and its affiliates on the Website.

1. PRODUCTS AND SERVICES

1.1. The Buyer acknowledges and agrees that the BLC Tokens will be used as payment tokens, as a digital means to pay for Products and Services provided by the Seller.

1.2. The BLC Tokens are intended for the use of paying for Products and Services of the Seller.

1.3. The Buyer acknowledges and agrees that the BLC Token does not have attached to it any rights, neither express nor implied, other than the envisaged usage of the BLC Token to pay for Products and Services provided by the Seller, its affiliates or third parties under the express terms of use relating to the Products and Services offered by the Seller and its affiliates.

1.4. The Buyer, upon purchasing BLC Tokens, acknowledges and agrees that they will not have any rights in, shares, security, ownership or any such other rights or any future rights to receive them, nor any intellectual property rights in the Seller and its affiliates.

1.5. Through the BLC Token, you may have access to the Products and Services at a discounted price.

2. THE BLC TOKENS

The BLC Tokens are not intended to be any form of:

- security;
- commodity;
- any form of financial instrument;
- investment.

Purchasers should have no expectation of influence over the Seller.

Purchasers should have no expectation of price appreciation whatsoever.

The Purchaser acknowledges that the proceeds from the Token Sale will be indicated in the Information Document but ultimately shall be utilized by the Seller at its sole discretion.

3. DEVELOPMENT

The Buyer acknowledges and agrees that the development of the applications and software for the use of the Website may give rise to changes in the Products and Services supplied in exchange for the BLC Tokens.

4. OFFER AND SALE

4.1. The Seller offers for sale to the Buyer BLC Tokens in accordance with the Terms and Conditions.

4.2. The Seller currently appointed FRENCH-ICO.COM, a French *société par actions simplifiée* whose registered office is at 123 avenue de Montredon, 13008 Marseille, France, incorporated at the French commerce and companies registry under number 840 707 566 R.C.S. Marseille to implement the Token Sale in its name and on its behalf and to act as intermediary between the Seller and the Buyer.

4.3. The Buyer agrees to purchase BLC Tokens offered for sale from the Seller in accordance with the Terms and Conditions and the Subscription Form.

4.4. The Buyer will, during the Token Sale Period, transfer to the Seller the agreed amount for the number of BLC Tokens purchased.

4.5. The Seller, during this Token Sale Period, will register the purchase of the BLC Tokens, the number of BLC Tokens purchased and the full details of the Buyer.

4.6. The number of available BLC Tokens is entirely the preserve of the Token Generator.

4.7. The Token Sale Period may be subject to change at the sole discretion of the Seller.

4.8. The Seller may terminate the Token Sale Period earlier at any time for any reason at its sole discretion.

4.9. At any time during the Token Sale Period, if the Hard Cap is reached, the Token Sale Period will be closed and the BLC Tokens will be issued in accordance with the Terms and Conditions.

4.10. By the end of the Token Sale Period, if the Soft Cap is not reached, the Seller will reimburse all Purchasers, unless the Token Sale Period is extended at the sole discretion of the Seller.

5. OFFER PRICE

5.1. Unless otherwise agreed with the Seller and documented in the Subscription Form, the nominal price per BLC Token is 1 €. The price per BLC Token may be subject to change at the sole discretion of the Seller.

5.2. During the Token Sale Period, the Seller may offer specific discounts to the public. For information purpose only and on a non-binding basis, the Seller currently intends to offer a 20% discount until October 15, 2021, and a 10% discount until December 15, 2021.

5.3. The Seller does not give any guarantee that the price will remain static and it may change from time to time.

5.4. Buyers may subscribe to the Token Sale only in ETH (Ether) during the Token Sale Period and only via the website www.french-ico.com. The exchange rate will be based on the conversion rate published by [Coinmarketcap] on the website [https://coinmarketcap.com/].

5.5. For the avoidance of doubt, the purchase price is per BLC Token, multiplied by the number of BLC Tokens purchased.

6. TOKEN PURCHASE PROCEDURE AND DELIVERY

6.1. The Buyer should register their interest in the purchase of Tokens. This will be done through the Website which will require the Buyer to open an account.

6.2. Some information will be collected through our KYC identity verification provider, which will be obligatory. Specifically, we will verify the age, the name, and the residential address, as well as certain other information (KYC information which is required by law to be collected - please see our Privacy policy for further details).

6.3. Full instructions and procedures, upon registering and opening an account, will be provided by the Seller in respect of the purchase and payment of the BLC Tokens.

6.4. Authorised payment methods: [ETH].

6.5. Payment will not be deemed received until such a time as the entire purchase price, in whichever currency, has been paid in full. Any foreign exchange charges are the sole responsibility of the Buyer and no deduction must be made against the purchase price.

6.6. Failure to follow the instructions and procedures provided by the Seller or payment by any other means than those authorized are not accepted by the Seller.

6.7. The Buyer acknowledges and agrees that upon completion of the purchase of BLC Tokens, to the fullest extent applicable under law, no refunds and/or cancellations are permitted unless agreed in writing by the Seller.

6.8. The Buyer acknowledges and agrees that he or she will accept the amount of BLC Tokens allotted by the Seller if the requested amount of BLC Tokens is not available.

6.9. In the event that the purchase of BLC Tokens is not completed or fails for merely technical reasons, the Seller agrees to return to the Buyer any amount paid, less any reasonable transaction costs, (e.g. bank transaction costs) to the originating source only. This clause applies if the transaction is not subsequently completed.

6.10. The Seller reserves the right to refuse on any or no grounds, any BLC Token request application, at its absolute discretion:

- if the Buyer fails to complete any of the requested details in the application;
- if, to the complete satisfaction of the Seller, the Buyers identity cannot be verified;
- if any regulatory changes become adverse to the issuing of the BLC Tokens and/or continuance of the Services;
- the Buyer fails to give accurate or gives false information on the application;
- if the Buyer is a Prohibited Person.

6.11. The Seller may determine, at its sole discretion, that it is necessary to obtain certain information about the Buyer in order to comply with applicable laws or regulations in connection with selling BLC Tokens to the Buyer. The Buyer agrees to provide the Seller with such information promptly upon request. The Buyer acknowledges that the Seller may refuse to sell BLC Tokens to the Buyer until the Buyer provides such requested information and has determined that it is permissible to complete the purchase.

6.12. For the avoidance of doubt, any extension of the release time of the BLC Tokens shall not affect the obligation of the Seller to make delivery to the Buyer and of the purchased BLC Tokens.

6.13. The BLC Tokens are non-refundable under any circumstances and the Seller gives no future value of the BLC Tokens.

7. WALLET

7.1. In accordance with the terms of clause 6.13, the smart contract developed for the purpose of the Token Sale will deliver the BLC Tokens to the Buyer in its ETH wallet indicated in the context of its subscription of the BLC Tokens.

7.2. The Buyer must keep its wallet and its security protocols safe and not share them with any other person. The Buyer is also responsible for maintaining adequate security, control and confidentiality of its device access, its wallets information, including passwords, passphrases, private keys or other

codes associated with its wallets and any activity occurring within these wallets. The loss or compromise of these information may result in unauthorized access of its wallets, and loss or theft of any BLC Tokens and other cryptographic tokens held in its wallets. The Seller and French-ICO (that do not keep any private keys) have no responsibility for any loss that suffer the Buyer as a result of failing to comply with this section.

8. ANTI MONEY LAUNDERING (AML) POLICY

8.1. Money laundering is the process of which proceeds of crime or terrorism are changed to give the appearance that such funds come from legitimate sources.

8.2. Money laundering activities may come in many forms, from a simple single act to sophisticated and complex multiple schemes. Such money passing from person to person or through company to company being handled by multiple methods through multiple property to disguise its source.

8.3. The legal definition of money laundering is the:

- concealing, disguising, converting, transferring or removing criminal property from the country of origin;
- becoming involved in an arrangement in which an individual knows, suspects or facilitates the acquisition, retention, use or control of criminal property by or on behalf of another person;
- acquiring, using or possessing criminal property;
- doing a thing that may prejudice an investigation an example being, the falsification of documents;
- where there is reasonable suspicion that any of the above, could or may have been committed and failing to disclose this information to the appropriate authorities such as law enforcement.
- informing any person who is suspected of being involved in any of the activities described above or any other form of money laundering activities such that any investigation into them may be prejudiced.

8.4. The European Union Law on Anti-Money Laundering (the Third Money Laundering Directive (2005/60/EC) and its implementing Directive (2006/70/EC)) into Irish Law.), along with the fourth Anti-Money Laundering Directive by 2015/849 (Fourth AMLD) and fifth Anti-Money Laundering Directive 2016/0208 (Fifth AMLD) place legal obligations on all companies in respect of any suspected acts of money laundering.

8.5. Whilst some companies may not be covered by the requirements of the above mentioned Acts and regulations, guidance from finance and legal professions indicate that voluntary compliance and the putting in place appropriate and proportional anti-money laundering safeguards and reporting arrangements would be welcomed.

8.6. This is a limited part of the full company AML policy, which may be provided upon request, if required.

9. ANTI MONEY LAUNDERING VERIFICATION

9.1. The Token Generator and Administrator will:

- require verification of the identity of the Buyer through our AML verifier;
- require, in some situations (examples include, but are not limited to, large transactions, high-risk transactions or inconsistencies according to our records), additional information (examples include, but are not limited to, proof of source of funds).

If the verification evidence supplied does not meet with AML requirements, Token Generator or the Administrator will not allow the participation to the Token Sale and will return possible obtained funds, without interest, to the originating source at the Buyer's expense.

The Buyer acknowledges and agrees to release the Token Generator and Administrator from all and any claims for loss that it may suffer as a result of this action and hereby waives such claims.

The Buyer hereby declares that he or she will indemnify the Token Generator and the Administrator and each of them, against all and any losses that the Token Generator or the Administrator could suffer from or in connection with a failure to process purchase of the BLC Tokens.

9.2. The Buyer acknowledges and agrees that he or she is aware of the AML reporting requirements and that any report will not be treated as or considered a breach of privacy but as a legal obligation on behalf of the Token Generator or Administrator.

9.3. The Buyer confirms that he is not a Prohibited Person (see Clause 12).

9.4. If the Buyer has any Beneficial Owners, he confirms that he has undertaken all reasonable due diligence and that the Beneficial Owner is not a Prohibited Person.

9.5. Under AML law and regulation, the Token Generator and/or the Administrator has an obligation to report any applicant whom he has reason to believe may be in breach of AML, which would include reporting the matter to the appropriate authority and divulging the applicant's name and details.

9.6. The person in charge of the respect of these procedures within the Seller is Mr. Jean-Marie Santander accompanied by his technical provider French-ICO.

10. KNOW YOUR CUSTOMER (KYC) POLICY

For the purpose of the Token Sale, the Seller will implement a KYC approach based on the implementation of a control procedure adapted to the level of risk presented by the investments made by the investors. This procedure is based on three types of control used according to the level of anticipated risk related to the investors and the investments:

- Simplified control procedure;
- Complementary control procedure;
- Reinforced control procedure.

The **simplified control procedure**, limited to an identity check, is implemented when the risk of money laundering or terrorist financing appears low and when the simplified control is necessary in order not to interrupt the normal exercise of the activity. In such context, the Seller sets a threshold of one thousand (1,000) euros (the "**Simplified Threshold**"). Any investment below or equal to the Simplified Threshold will be subject to a simplified control procedure requiring a simple identity check of the investor. Investments above the Simplified Threshold will be subject to a complementary control procedure.
The additional control consists of a control of the identity of the investors and, if applicable, his beneficial owner with a collection of evidence to collect:

- E-mail address;
- Phone number;

- Surname and first name, date and place of birth, nature, date and place of issue of the document and name and capacity of the authority where the person who issued the document, and if applicable, identified him) via a copy of a valid identity document (passport or national identity card);

- Mailing address and country of residence with proof of address less than three (3) months old;

- Verification and certification of the living person by video recording.

Finally, for any investment designated as particularly complex and of an unusually high amount, the Company will institute a transaction control threshold that is ten (10) percent higher than the soft cap of the fundraising for which the Investment is intended (the "**Enhanced Control Threshold**"). For the purposes of the Project, any Investment above the Enhanced Control Threshold will be reserved for qualified investors such as banks, investment funds and/or insurance companies. In addition, qualified investors, in addition to the information required for the additional control, must provide the Seller with proof of approval and must justify the origin of the funds of the investment.
The Buyer intends to classify the investors according to three (3) distinct categories, namely:

- The "**ANGELS**", who are subject to the simplified control procedure;

- The "**PREMIUM ANGELS**", who are subject to the standard control procedure;

- The **"PREMIUM PRO ANGELS**", which are subject to the enhanced control procedure.

The procedures can be summarized as follows:

Category of subscribers	ANGEL	ANGEL PREMIUM	ANGEL PREMIUM PRO
Prerequisites	Not be a US citizen + be 18 years old or more	Being ANGEL	Being ANGEL PREMIUM + Professional investor
Documents and information to provide	Name, first name, email, nationality, certificate of majority, an Ethereum address that will be used for transactions	Identity card or passport, proof of address, telephone number	Proof of professional investor
Fees	Free	Free	10% in € or 5% in FICO (i.e. the crypto-assets issued by French-ICO) of the maximum amount that the subscriber wishes to invest in phase 1
Phases where contributions are allowed	Phase 2 and main phase	Phase 2 and main phase	Phase 1, 2 and main phase
Controls	Validation of the email	Activation code sent by email + KYC check	Verification of the professional investor credential

Correspondence with respect to AML/CFT regulations	Simplified control	Standard control	Reinforced control

Please note that additional documents may be requested if necessary (such as proof of the origin of the funds in the case of subscriptions over 10.000€).

11. DATA PROTECTION

11.1 You acknowledge that we may process personal data in relation to you (if you are an individual), and personal data that you have provided or in the future provide to us in relation to your employees and other associated or other individuals, in connection with these Terms, or the Services. Accordingly, you represent and warrant that:

- your disclosure to us of any personal data relating to individuals other than yourself was or will be made in accordance with all applicable data protection and data privacy laws, and those data are accurate, up to date and relevant when disclosed;
- before providing any such personal data to us, you have read and understood our Privacy Policy, and, in the case of personal data relating to an individual other than yourself, have (or will at the time of disclosure have) provided a copy of that Privacy Policy (as amended from time to time), to that individual; and
- if from time to time we provide you with a replacement version of the Privacy Policy, you will promptly read that notice and provide a copy to any individual whose personal data you have provided to us.

11.2 Please see our Privacy Policy on more information regarding the protection of your personal data.

12. PROHIBITED PERSONS

12.1. Persons from the United States of America (USA) will be ineligible to purchase BLC Tokens during the Token Sale.

Authorized persons to purchase BLC Tokens are only persons whose nationality is that of a FATF member state: https://www.fatf-gafi.org/fr/pays/.

12.2. The Token Generator and/or the Administrator will undertake verification of nationality and other identifiers (e.g. see Clauses 6.3, 9.1, 9.2 and 9.3).

12.3. Persons under the age of 18 will be ineligible to purchase BLC Tokens during the Token Sale Period.

12.4. Politically Exposed Persons (PEP) will be ineligible to purchase BLC Tokens during the Token Sale Period.

13. ACKNOWLEDGEMENT OF RISK

13.1. You represent and warrant that You fully understand and have significant experience of cryptocurrencies, digital assets, blockchain systems and services, and You fully understand the risks associated with the trading of cryptocurrencies and digital assets as well as the mechanics related to the use of such cryptocurrencies and digital assets (including with respect to their storage and exchange).

13.2. You acknowledge that trading markets are extremely volatile and shift quickly in terms of liquidity, market depth, and trading dynamics. The price of the BLC Tokens on the secondary markets will notably depend on supply and demand; therefore, it could vary very strongly without any influence from the Seller.

The Buyers acknowledge and agree that if the Token Sales reaches its goal (i.e. Soft Cap reached), the BLC Tokens will immediately be listed on the decentralized exchange Uniswap.

13.3. You represent and warrant that You are not entering into transactions that are above Your financial abilities. Also, cryptocurrencies and digital assets are not suitable for people without the relevant knowledge and/or experience. You further represent and guarantee that You are aware of the risks related to cryptocurrencies and digital assets, for which You are solely responsible and liable.

13.4. The Buyer acknowledges and agrees that there are risks associated with purchasing BLC Tokens, owning BLC Tokens, and using BLC Tokens for the provision or receipt of Services of the Seller and its affiliates. By purchasing BLC Tokens, the Buyer expressly acknowledges and assumes these risks.

13.5. The Buyer acknowledges and agrees that he understands that he may lose some of or all his contribution in this Token Sale.

13.6. The Buyer acknowledges and agrees that he has sufficient understanding and knowledge of the technical and business matters (including those being developed by the Seller, cryptocurrency storage systems, e.g., wallets) to understand this Token Sale and to appreciate the risks and implications of purchasing BLC Tokens.

13.7. The Buyer acknowledges and agrees that he must keep his wallet and his security protocols safe and not share them with any other person. The Buyer acknowledges that he is also responsible for maintaining adequate security, control and confidentiality of its device access, its wallets information, including passwords, passphrases, private keys or other codes associated with his wallet and any activity occurring within this wallet. The loss or compromise of these information may result in unauthorized access of his wallet, and loss or theft of any BLC Tokens and other cryptographic tokens held in his wallet. The Seller and French-ICO (that do not keep any private keys) have no responsibility for any loss that suffer the Buyer as a result of failing to comply with this section.

13.8. Technological risks:

- **risk of errors or security breaches allowing hacking or theft of the Seller's data:**

Our smart contracts are all audited and no known vulnerabilities have been detected. We have taken all the necessary measures in terms of cyber security to protect ourselves from the various known attacks that could disrupt our platform. It is important to specify that the Website interface is decoupled from the Ethereum blockhain. A disruption of one layer does not impact, in principle, the other. The funds collected and the tokens issued are secured by the blockchain.

However, the company FRENCH-ICO.com declines any responsibility in case of malfunction or unexpected and unforeseeable operations related to the ETHEREUM blockchain, loss of tokens by the Buyer, hacking or any situation involving the impossibility for the Buyer to have access to his tokens.

- **risk of loss or theft of the subscriber's private key:**

All transactions performed on the blockchain are done through the public and private key of the subscriber. In case of loss of the private key, the funds and tokens held will be permanently lost. We do not own the private keys and under no circumstances should a private key be given to a third party. We draw the attention of every user that it is the responsibility of the subscriber to keep the access to his Ethereum address via his private key and his public key.

- **Risks related to the token tracking and backup device:**

Throughout the duration of the Token Sale, the funds collected are sequestered in the Token Sale's smart contract. If the Token Sale reaches its goal (Soft Cap reached or as soon as the Hard Cap is reached), the collected funds will be sent to the Ethereum wallet of FRENCH-ICO.com and if not, the subscribers will be refunded.

The Token Sale smart contract has been audited and no security flaws or errors in the code have been detected. Moreover, the Token Sale has been tested on a test blockchain and no errors have been detected. However, there may be a risk inherent to any computer program and, despite the controls carried out by the Seller, a technical failure is always possible.

- **Risk of Internet fraud and usurpation of the Seller and/or FRENCH-ICO.com identity**

Buyers must only use our official communication networks.

13.9. Investing in a Token Sale involves risks of partial or total loss of the investment. No guarantee is given as to the liquidity of the tokens acquired during the offer, the existence of a secondary market for these tokens, the value of the tokens acquired during the offer and the equivalent value of these tokens in currency.

14. REPRESENTATION, WARRANTIES AND COVENANTS

You hereby agree that by purchasing the BLC Token(s), you warrant and represent the following to be true:

14.1. The purchase of BLC Tokens does not give the Buyer any rights in the form of equity or debt interest in the Seller and/or its affiliates. The Buyers rights are strictly limited to those set out under these Terms and Conditions.

14.2. In purchasing these BLC Tokens, the Buyer is subject to and bound by these Terms and Conditions, as may be amended from time to time, and the related Subscription Form.

14.3. Nothing in these Terms and Conditions represents or warrants any form of performance of the purchased BLC Tokens. They are strictly for the use described in these Terms and Conditions.

14.4 You are not a Prohibited Person. If you purchase the BLC Token(s), we are deeming the purchase to be your undertaking that you are not a Prohibited Person.

14.5 You have not received advice from the Seller or any employee or agent of the Seller regarding investing in the BLC Token(s).

14.6 You are legally permitted to purchase and hold the BLC Token(s) in your jurisdiction.

14.7 You are of legal age to purchase and hold the BLC Token(s) and are not aware of any legal reason preventing you from so doing in your jurisdiction or in this jurisdiction.

14.8 You are of sound mind and have the requisite power and authority to understand and agree to these Terms and to carry out and perform the obligations as set out hereunder.

14.9 You will supply all AML and KYC documentation required as set out in these Terms and Conditions and any other such documentation that may be so reasonably required by the Seller from time to time to fulfil any legal, regulatory or other obligation.

14.10 The funds you provide including any fiat, cryptocurrency has not been derived from or related to any unlawful activity including but not limited to money laundering, terrorist financing and furthermore you agree that you will not use the BLC Tokens, Website, account, or Platform for unlawful purposes, including, but not limited to, sending or storing any unlawful material or for fraudulent purposes. The Seller reserves the right to terminate your use thereof should you use or attempt to use the BLC Tokens, Website, account, or Platform for unlawful purposes, including, but not limited to, sending or storing any unlawful material or for fraudulent purposes.

14.11 You will notify us of any change in the information you supply to us.

14.12 You may only access the Website using authorised means. The Seller is not liable if you do not have a compatible mobile device, computer, operating system, browser, or any other software or hardware with which the Technology is not compatible. The Seller reserves the right to terminate your use thereof should you use or attempt to use an incompatible or unauthorised device.

14.13 You must immediately notify us of any known or suspected unauthorised use of your account or any known or suspected breach of security, including, but not limited to loss, theft, or unauthorised disclosure of your password. YOU ARE RESPONSIBLE FOR ALL ACTIVITY IN YOUR ACCOUNT. Any fraudulent, misleading, abusive, or illegal activity may be grounds for termination of your account at our sole discretion and we may refer you to appropriate law enforcement agencies in This jurisdiction or any other appropriate jurisdiction.

14.14 You will only use the Website, account and Platform for your personal and sole use and will not resell it to a third party.

14.15 You will not authorise others to use your account.

14.16 You will not assign or otherwise transfer your account to any other person or legal entity; You will not use an account that is subject to any rights of a person other than you without appropriate authorisation.

14.17 You will not use the Website, account, BLC Token(s) or Platform to cause nuisance, annoyance, or inconvenience.

14.18 You will not impair the proper operation of the Business of the Seller.

14.19 You will not try to harm the business of the Seller or the BLC Tokens, in any way whatsoever.

14.20 You will keep secure and confidential your account password or any identification we provide you which allows access to any of the account or BLC Token(s). You will only use an access point or other data account which you are authorised to use.

14.21 You hereby note you are solely responsible for your own tax liability if any in relation to the BLC Token(s) which may adversely affect you including but not limited to withholding taxes, income tax, VAT, CGT or other applicable taxes

14.22 You hereby note that you have sole responsibility for the acquisition, appreciation or depreciation of the value of the BLC Token(s).

14.23 You will hold a suitable online or offline wallet or storage mechanism to support the BLC Token(s).

15. LIMITATION OF LIABILITY

15.1. To the maximum extent permitted by law and any regulatory provisions to which We are subject to, You acknowledge and agree that the entire risk arising out of Your participation in and purchasing of the BLC Tokens is entirely Yours and remains with You at all times, before, during and after such risk may apply.

15.2. Neither We nor any other party involved in the creation, production, or delivery of the BLC Tokens will be liable, in any way, for any incidental, special, exemplary, legal (reasonable costs) or consequential losses or damages, this to include but not exclusively, loss of profits, loss of data (excluding personal data, which specific policies are stated in our privacy policy), loss of goodwill, service interruption, computer damage or system failure or the cost of substitute products or services, or for any damages whatsoever of a personal nature, including bodily injury, emotional distress arising out of or in connection with these BLC Tokens whether or not they are based on warranty, contract, tort, this to include negligence, product liability or any other such thing, whether or not We have been informed of such matters and the possibility of any such damages or alike, this also, even if a limited remedy set forth and contained in these Terms and Conditions has failed or could fail, because of essential purpose.

15.3. Our aggregate liability for any circumstance or event arising out of or in connection with these Terms will be limited to, and will in no event exceed, the amount You have paid to purchase the BLC Tokens during the Token Sale. The limitations of damages set forth in this Clause is a fundamental element of the basis of the bargain between Us and You.

15.4. The Buyer should always ensure the security of any password, account number issued, or any other type of secret code.

15.5. The Buyer must not share his password, account number and secret codes with any other person.

15.6. The Seller will not be liable, under any circumstances, for any loss or damage incurred by the Buyer in respect of any breach of security in respect of his password, account number and secret codes.

15.7. If the Buyer suspects or knows of any breach of security of his password, account number or secret codes he must report it to the Seller immediately.

16. CHANGES TO THIS AGREEMENT

16.1. These Terms and Conditions may be revised or updated from time to time. Accordingly, you should check the Terms and Conditions for updates. You can determine when the Terms and Conditions were last revised by referring to the "Last Revised" legend at the top of this document.

16.2. Each time you access our Website, or upon the purchase of any BLC Tokens, You signify Your acceptance of the then-current Terms and Conditions.

16.3. Any changes in these Terms and Conditions take effect upon posting and apply only to your use of our Website and the Terms and Conditions of the purchase of any BLC Tokens or information collected from you on and after Last Revised date, unless we have other communications with you.

16.4. We may make changes to the Website or the Terms and Conditions of the Token Sale at any time.

16.5. You understand and agree that We may discontinue or restrict Your use of our Website at any time for any reason or no reason with or without notice and without reference to You and there is no right of appeal.

16.6. It is your responsibility to collaborate with us whilst we ensure that your personal data held on this Site is always up to date.

17. INDEMNIFICATION

You agree to release, indemnify, and hold Us and Our contractors, sub-contractor, affiliates and subsidiaries and agents and their officers, directors, employees and agents, harmless from and against any claims, liabilities, damages, losses, and expenses, including, without limitation, reasonable legal and accounting fees, arising out of or in any way connected with:

- Your violation of any of these Terms and Conditions or the related Subscription Form;
- Any account creation we shall have the right to control and agree or otherwise all defend and settle all actions.

18. DISCLAIMERS

18.1. If you choose to purchase BLC Tokens, you do so entirely at your own risk.

18.2. You acknowledge and agree that we do not have any obligations, whatsoever, or under any circumstances, to conduct any checks, including but not exclusively, background checks, on any Buyer.

18.3. We may, entirely at our sole discretion, make such background checks but you agree and acknowledge that the Token Sale is provided on an "as is" basis.

18.4. The Token Sale is provided on an "as is" and on an "as available" basis without any warranty of any kind, either expressly or implied and without any limitation.

18.5. We expressly and explicitly disclaim any warranty of merchantability, fitness for any particular purpose, quiet enjoyment or non-infringement or any other such similar matter any warranties arising in the course of dealing or usage of trade.

18.6. We make no warranty that the Token Sale, including but not restricted to, any information provided via any communication will meet Your requirements or will be available or made available in an uninterrupted, secure or error-free basis.

18.7. We make no warranty in respect of the quality of any content, truthfulness, completeness or reliability of any content obtained through the Website

18.8. No advice or information, whether either oral or in writing, obtained from Us or Our website will create any warranty expressly or otherwise, herein.

18.9 We disclaim any liability for interruption, delay or errors in use and is not liable for any loss whatsoever whether direct, indirect or consequential loss.

18.10 The Seller does not guarantee warranty or represent that any item downloaded from the

Internet on this Website is free from viruses. You are explicitly responsible for implementing appropriate procedures, anti-virus protection and software to protect yourself and your data. In this regard, The Seller is not liable for any damage caused to your equipment due to the use of the Website or through material posted on or linked to any Website. You should also be aware that SMS and email services are vulnerable to spoofing and phishing attacks and should use care in reviewing messages purporting to originate from us Your use is entirely at your own risk.

18.11 The Seller bears no responsibility for the success or otherwise of the BLC Token(s), You hereby acknowledge that the BLC Token is in development stage and therefore the Seller cannot provide any warranty whatsoever in relation to the success or otherwise of the BLC Token. The BLC Token may have no value and you as Purchaser may lose all amounts paid. The Purchaser agrees, understands and assumes all risks in relation to purchase price.

18.12 Third-Party Links. The Website may contain links to third-party websites, advertisers, services, special offers, or other events or activities that are not owned or controlled by us. We do not endorse or assume any responsibility for any such third-party sites, information, materials, products, or services. If you access a third party website from the Website, you do so at your own risk, and you understand that these Terms do not apply to your use of such sites. You expressly relieve us from any and all liability arising from your use of any third-party website, service, or content. Additionally, your dealings with or participation in promotions of advertisers found on the Website, including payment and delivery of goods, and any other terms (such as warranties) are solely between you and such advertisers. You agree that we shall not be responsible for any loss or damage of any sort relating to your dealings with such advertisers.

18.13 We will make reasonable efforts to ensure that requests for electronic debits and credits involving bank accounts, credit cards are processed in a timely manner but we make no representations or warranties regarding the amount of time needed to complete processing which is dependent upon many factors outside of our control.

18.14 The regulatory status of the BLC Token(s), remains unclear or unsettled in many jurisdictions. Indeed some jurisdictions may implement legislation that will affect the BLC Token(s), The Seller accepts no liability in relation to regulatory action that may be taken or which may affect the Seller in the future. Furthermore the Seller may cease operations in a jurisdiction which takes regulatory action, changes laws adversely or makes it commercially undesirable to trade in such jurisdiction

The disclaimers, terms and conditions on these pages are of general application and may be supplemented by additional policies, procedures, disclaimers, guidelines, rules, terms or conditions of specific application disclosed by the Seller, including through a registration or subscription process, or other means. In the event of a conflict between the Terms of Use and any additional policies, procedures, disclaimers, guidelines, rules, terms or conditions of specific application, the additional policies, procedures, disclaimers, guidelines, rules, terms or conditions of specific application shall control.

19. PROVISIONS

19.1. Any reference to statute, enactment, order or regulation or other similar instrument made in this Agreement, shall be construed as a reference or instrument as it is force for the time being taking into account any amendment, extension, application, consolidation or re-enactment and includes all and any subordinate legislations for the time being in-force.

19.2. In the event that one or more of these Terms and Conditions or any part thereof being or becoming invalid, illegal or unenforceable in any respect, it shall to the extent of such invalidity, illegality or unenforceability be deemed to be severed and removed and all remaining terms shall remain in full force and effect.

19.3. This Agreement and the related Subscription Form constitutes the entire Agreement (this to include any other provisions referred within this Agreement) and supersedes any and all previous agreements.

20. GENERAL TERMS

20.1. Unless you tell us otherwise, or the law requires otherwise, you agree to receive all communications from us by e-mail or by our posting notices to your account. You agree that you are able to print the communications for your records. You agree that all communications that we send to you electronically satisfy any legal requirement that a communication be in writing. You may choose to get legal notices in paper form through the mail if you tell us you do not want legal notices sent electronically. If you choose to paper form, legal notices will be sent to you in paper form by postal mail or as otherwise permitted or required by law. All other communications not required by law to be in paper form will be sent electronically.

Other than set out above, any notice shall be in writing addressed to the other Party at its registered office or principal place or business or other such address as may, from time to time have been notified for this particular purpose. Notice shall be deemed to have been received:

- if sent by prepaid first-class post, three (3) days (excluding any non-working day) after posting, this not to include the day of posting;
- if delivered by hand and given into the hand of a responsible person who signs for receipt;
- if sent by facsimile, but prior to 4 pm, on the day or the next day. This to include a confirmation of transmission to be valid;
- if sent by email, delivery is deemed at the time an express non-automated acknowledgement is received from the intended recipient.

20.2 The e-mail address you provide during the registration process will be the e-mail address we will use for all BLC Token related communications to you. We may also send you messages directly via your account. It is your responsibility to monitor these messages and respond in an appropriate manner. You represent and warrant that any information you enter is correct and applies only to you and that you will keep your e-mail address and other information about you in your account up-to-date.

20.3. Force Majeure; the Seller shall not bear any liability for any failure or delay in the performance of its obligations under this Agreement and the related Subscription Form if such delay or failure to perform is due to any Force Majeure, for the purpose of this Agreement, Force Majeure shall be defined as any act, omissions, cause or circumstance beyond the reasonable control of the Seller, this to include without any limitations: acts of god, war, national emergency, protests or rebellion, civil commotion, riots or strikes and any form of industrial dispute (whether or not involving either parties work force), earthquake, flood, drought, epidemic, fire, explosion, act of terrorism, or any other act ordered by any government, council or constituted body.

20.4. Any waiver of any breach of this Agreement by the Seller, or any default, under any provision of the Agreement by the Buyer shall only be valid if agreed in writing. Any further or subsequent breach or default by the Buyer whether similar or otherwise shall in no way affect this Agreement. Similarly, any failure in delay, by either Party to this Agreement, to insist upon strict performance of any of the provisions of the Agreement shall not be construed as a waiver of any

of its rights, under this Agreement.

20.5. This agreement contains all of the Terms which the Parties have agreed to in relation to the use of the Website and purchase of BLC Tokens and the Terms and Conditions supersede any prior written or oral content, agreement, representations or undertakings between the Parties or made by third parties. It is acknowledged by the Purchaser that they have not acted, relied on or been induced to enter into the purchase of BLC Tokens by reason of any representations made by or on behalf of the Seller.

21. ASSIGN

The Seller reserves the right to assign our rights and duties under these Terms to any person at any time without notice to you, nor will we contact you or seek your approval on any such assignment.

22. LAW AND JURISDICTION

22.1. These Terms and Conditions shall be governed and construed in accordance with the laws of Luxembourg.

22.2. You acknowledge and agree that, in respect of any action arising from or in connection with this Agreement You will submit to the exclusive jurisdiction of the Courts of Luxembourg.

22.3 These terms may be translated by the Seller or third parties into other languages, however, the English version of the Terms and indeed all Seller communications will be considered official. The English version will prevail in case of differences arising in translation.